



Andreas Papandreu, futur premier ministre de la Grèce.

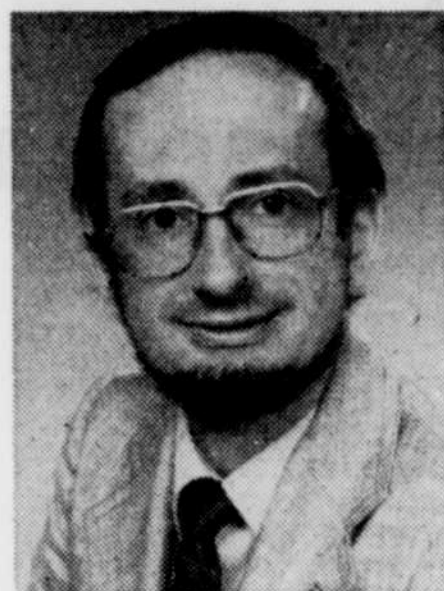
AUJOURD'HUI

Virage à gauche en Grèce

page D-1

Nouveau défi pour Bérubé

page A-5



Yves Bérubé aura son mot à dire dans les négociations avec les employés de l'Etat.

La "filière tchèque" réclame \$100,000 de plus aux Nordiques

page B-2

La presse écrite de Chicoutimi s'attend à une longue grève

page A-3

LE SOLEIL
contente son monde...
647-3333

LE SOLEIL

ste-foy TOYOTA
STE-FOY 658-1340
THETFORD, ST-GEORGES

85e année, no 247
56 pages 4 cahiers

QUÉBEC, LUNDI 19 OCTOBRE 1981 • Livraison à domicile (6 jours) \$1.85
• • Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

Si seulement il y avait un toit!



Les dizaines de milliers d'amateurs de baseball qui ont vainement attendu hier le début du 5e match entre les Expos et les Dodgers regrettaient l'absence d'un toit sur le Stade olympique. L'un d'eux portant parapluie et un masque de René Lévesque s'est promené dans les allées faisant semblant de quêter pour la construction du fameux toit qui se fait attendre depuis des années.

détails, page B-1 et B-2

Dans l'Est du Québec 216 maires élus sans opposition

par Gilles OUELLET

Deux cent seize maires de villes et municipalités de la région de Québec et de l'Est de la province ont été élus ou réélus sans opposition, hier,

jour des mises en candidature en vue du scrutin municipal du 1er novembre.

Des élections à la mairie se tiendront par contre dans au moins 101

municipalités de nos régions, dont Sainte-Foy, Loretteville, Lévis, Beauceville, Montmagny, Cabano, Matane, Sainte-Anne-des-Monts, et Sept-Iles. En plus, des sièges de conseillers seront à pourvoir dans des dizaines de municipalités.

A Québec même, les élections municipales sont prévues pour le 15 novembre; les mises en candidature dans ce cas ne prendront fin que dans les prochains jours.

Il s'agit d'une très grosse année pour les élections municipales, selon les 13 journalistes du SOLEIL qui ont effectué le relevé des candidatures, hier.

Les élections municipales de cet automne constituent une première à plusieurs endroits en ce sens que les municipalités doivent se conformer aux nouvelles directives de la loi 105 sur la démocratie municipale.

Cette réglementation a notamment pour effet de hausser le salaire des élus dans de nombreux cas, de favoriser la formation de partis politiques municipaux dans les villes plus peuplées et de redécouper la carte électorale en districts.

Ces dispositions et l'invitation récente du ministre des Affaires municipales, M. Jacques Lévesque, pour

Voir A-2, ÉLUS

QUÉBEC ET BANLIEUE

Nos lecteurs trouveront les résultats des mises en candidature dans la région de Québec et dans l'Est de la province en pages A-7, A-8 et A-9.

- Sainte-Foy: 36 candidats
- Loretteville: 15 aspirants

Les "8" posent leurs conditions

par J.-J. SAMSON

envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Les premiers ministres des huit provinces qui s'opposent au projet Trudeau de rapatriement de la constitution posent aujourd'hui à Montréal une série de conditions qu'elles jugent essentielles pour une reprise valable des pourparlers entre Ottawa et les provinces.

Ces prérequis portent sur le caractère unilatéral du geste que le premier ministre Trudeau veut toujours faire et sur les altérations aux pouvoirs des provinces que contient la chartre des droits que M. Trudeau tient à encaisser dans la constitution.

Il n'est pas exclu que le gouvernement du Québec refuse de participer à un prochain sommet constitutionnel comme l'ont laissé entendre des ministres du gouvernement Lévesque au cours des derniers jours, si M. Trudeau fait la sourde oreille. M. Lévesque tentera cependant au cours de la conférence d'aujourd'hui, d'assortir l'accord des huit à la tenue d'une telle rencontre au sommet de conditions suffisamment précises pour forcer M. Trudeau à mettre sur la table un compromis substantiel, avant une rencontre solennelle avec les dix premiers ministres provinciaux. Les premiers ministres des provinces sont arrivés hier à Montréal, à l'exception de M. John Buchanan, de la Nouvelle-Écosse, attendu pour ce matin. M. Angus MacLean de l'Île-du-Prince-Édouard ne participera pas à la conférence. Cinq d'entre eux s'étaient d'ailleurs rendus au Stade olympique hier après-midi et c'est durant l'attente de la partie des Expos qu'a eu lieu pour eux le premier caucus informel préparatoire aux travaux d'aujourd'hui.

Ce matin les premiers ministres provinciaux ont pris leur petit déjeuner ensemble et, de plus en plus, l'hypothèse d'un voyage en groupe à Londres était évoquée.

La ligne dure

Deux tendances se dessinaient dans les commentaires des premiers ministres du groupe des 8. MM. Brian Peckford (Terre-Neuve), Peter Lougheed (Alberta), Sterling Lyon (Manitoba) et René Lévesque tiennent un discours très catégorique, quoique M. Lévesque se soit abstenu de tout commentaire public hier soir. Ils forment la ligne dure de la coalition interprovinciale.

Selon eux, M. Trudeau n'a fait aucun compromis même si la décision de la Cour suprême a confirmé qu'il violait par son projet de rapatriement les conventions constitutionnelles. La balle est dans son camp maintenant.

M. Peckford a ajouté pour sa part hier que si M. Trudeau poursuivait dans ses intentions, les premiers ministres opposés au projet n'auraient d'autre alternative que de transporter leur lutte à Westminster.

Le gouvernement du Québec affiche toujours de son côté la ré-

Voir A-2, LES "8"

autres détails page A-13

En Pologne, Jaruzelski a hérité d'une faible marge de manoeuvre

sommaire

annonces classées	D-3 à D-14
Arts et spectacles	B-9 à B-11
Bandes dessinées	B-8
Bridge	D-13
Décès	D-15
Economie-finances	D-2
Editorial	A-4
Feuilleton	B-10
Horoscope	D-13
Information régionale	A-7 à A-9
Monde	B-12, D-1 à D-15
Mot mystère	D-3
Mots croisés	D-4
Où aller à Québec	B-11
Page des lecteurs	A-6
Page documentaire	A-5
Patron	D-4
Pierre Champagne	A-12
Sport	B-1 à B-7
Télévision	B-10

météo

Nuageux avec pluie ou neige. Demain: nuageux dans la région de Québec, ensoleillé plus à l'est.

détails, page D-3

(D'après AP, AFP, UPI et NYTNS) — Doté de pouvoirs sans précédent dans l'histoire de la Pologne d'après-guerre, le général Wojciech Jaruzelski a prévenu hier les représentants de "Solidarité" qu'il ne recherchait pas la confrontation mais qu'il n'allait pas battre en retraite devant les événements.

Appelé, après une houleuse session de trois jours du plénum du Parti ouvrier unifié polonais (POUP), à remplacer tout de go le premier secrétaire Stanislas Kania, jusqu'alors son chef, le général Jaruzelski, déjà premier ministre, ministre de la Défense et commandant en chef de toutes les armées polonaises, s'est dit "en service commandé" et a annoncé, pour les prochains jours, la tenue d'un autre plénum où d'autres changements dans la direction du gouvernement seront effectués. Les catholiques laïques qui ont des positions socialistes seront alors invités à se joindre au gouvernement.

L'arrivée au pouvoir suprême de M. Jaruzelski survient dans un moment politique corsé alors que le comité central du parti, par voie de résolution, "oblige le gouvernement et les députés communistes à demander à la Diète (le Parlement) de suspendre temporairement le droit de grève".

La même résolution invite "les autorités suprêmes de la Pologne populaire à faire usage de leurs droits constitutionnels pour défendre les in-

térêts les plus vitaux de la nation et de l'Etat, au cas où la nécessité extrême s'en ferait sentir".

Pour qui sait lire entre les lignes, c'est une autorisation politique à recourir à la proclamation de "l'état de guerre" si les besoins s'en faisaient sentir.

La résolution accuse d'autre part pour la première fois la direction de "Solidarité", prise globalement, d'avoir "unilatéralement rompu le contrat social (les accords de Gdansk, Szczecin et Jastrzebie)" et de prétendre "dicter sa volonté à la Diète, au gouvernement et aux organisations et institutions sociales".

Le comité central requiert aussi "tous les militants du parti, le personnel dirigeant des institutions d'Etat, tous les membres du parti qui

sont membres de "Solidarité" de déterminer leur position politique".

La démission de M. Kania a été une surprise totale non seulement pour les observateurs étrangers et les milieux politiques polonais mais aussi pour l'ancien premier secrétaire lui-même.

En effet, selon une source officielle proche du comité central, M. Kania a été "pris au dépourvu" et "atterré" par les résultats du vote secret qui lui a été défavorable.

Persuadé que le comité central refuserait sa démission comme cela avait été le cas au mois de juin, lors d'une autre réunion, confiant de l'écrasante majorité dont il avait disposé à son élection au dernier Congrès, il avait sollicité un vote de confiance, vote qu'il a perdu par 104 voix contre 79.

Pesticides dangereux

OTTAWA (PC) — Cinq pesticides pourraient bien présenter des risques pour la santé des citoyens et devraient être retirés du marché. En publiant cette recommandation lundi, le ministre de la Santé nationale a suggéré qu'en outre des étiquettes d'avertissement devraient prévenir les consommateurs des dangers de 34 autres pesticides actuellement soumis à des expertises.

Les cinq produits dont Mme Bégin a recommandé le retrait du marché sont: l'allidochlore, le chlorbromuron, le cyprazine, le phosphamidon et le tetradifon.

Pour les 34 autres produits, les étiquettes avec l'avertissement de danger devraient être sur les contenants le 1er janvier.

LES GAGNANTS MARK TEN

Samedi soir au Colisée de Québec, l'attaqué des Nordiques s'est finalement mise en marche pour inscrire une brillante victoire sur les Maple Leafs de Toronto.

Toronto 4
Québec 6

Le Brésilien Nelson Piquet s'est vu octroyer le championnat des pilotes de Formule 1 en terminant cinquième au Grand Prix de Las Vegas.

Les Argonauts de Toronto ont remporté leur deuxième victoire de la saison aux dépens des Alouettes de Montréal qui ont trouvé le moyen de se faire inscrire un majeur à sept secondes de la fin.

Toronto 20
Montréal 14

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette Mark Ten Filtre Régulier: "Goudron" 16 mg. Nicotine 1.2 mg./Mark Ten Légère Régulier: "Goudron" 12 mg. Nicotine 0.9 mg.

Le Québec ne dépense pas trop sur la santé

par Roger BELLEFEUILLE

Les dépenses publiques en matière de santé sont loin d'être la principale cause des difficultés budgétaires actuelles du gouvernement québécois. En outre, bien que le budget de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), ait connu une hausse "spectaculaire" de 1976 à 1980, cela ne veut pas dire pour autant que les consommateurs de soins aient abusé du système.

C'est ce que tend à démontrer un document de réflexion de la Fédération des centres locaux de services communautaires intitulé: "La crise budgétaire dans les services de santé: à la recherche des vrais problèmes". Cette étude, dont LE SOLEIL a obtenu un exemplaire, se voulait au départ une réaction à l'hypothèse de l'application d'un ticket modérateur pour freiner la croissance des coûts dans le secteur de la santé.

Cette idée, mise en veilleuse pour le moment par le gouvernement Lévésque, est d'ailleurs rejetée par la fédération. Celle-ci, à l'aide d'analyses se fondant en bonne part sur les statistiques annuelles de la RAMQ et sur d'autres études sur la question, en vient à la conclusion que le ticket modérateur serait une solution "inappropriée" dont l'effet serait purement "symbolique".

Le tableau ci-contre, illustre entre autres réalités, que les dépenses pu-

	%
- Produit intérieur brut (PIB)	48.4 (1)
- Inflation	41.3 (1)
- Ensemble des dépenses gouvernementales (Québec)	63.3 (1)
- Déficit 1979-80 sur 1975-76	53.5 (1)
- Dépenses publiques de santé au Québec:	
a) RAMQ	79.6 (2)
b) MAS	43.9 (2)
c) CSST	87.4 (2) (3)

1) Discours sur le budget, 1979-80 et 1980-81;
2) RAMQ, Statistiques annuelles 1979;
3) ne comprend que les dépenses de santé assumées par la CSST telles que définies par la RAMQ dans ses "Statistiques 1979".

bliques de santé ont connu une hausse de 52,7 pour 100 au cours d'une période de cinq ans. Cette augmentation est cependant inférieure à l'ensemble des dépenses gouvernementales et le dégrévement supérieure à celle du produit intérieur brut (PIB), principal indicateur de la richesse collective.

Des nuances

Des nuances s'imposent toutefois. Le document signale que toutes les dépenses de santé n'émergent pas directement au budget du gouvernement. Il en est ainsi par exemple du régime de santé et de sécurité au travail et de l'assurance-maladie qui s'autofinancent.

Pour l'année 1979-1980, les dépenses de santé assumées directement

par le ministère des Affaires sociales ont été de l'ordre de \$2,6 milliards. Elles englobent le financement des soins hospitaliers et les budgets d'autres établissements, comme les départements de santé communautaires et les CLSC. La hausse de ces dépenses au cours de la même période de cinq ans (43,9 pour 100) est à peine supérieure à celle de l'inflation (41,3 pour 100) et nettement inférieure à celle des dépenses gouvernementales (63,3 pour 100).

En outre, la hausse des coûts du réseau des Affaires sociales (43,9 pour 100) est aussi sensiblement inférieure à celle du PIB (48,4 pour 100).

Ce qui fait dire aux auteurs du rapport que le Québec a col-

lectivement les moyens de se payer le réseau de services de santé publics actuels, bien que des améliorations importantes peuvent toujours être apportées.

D'autres voies

L'étude préconise pour sa part divers moyens qui pourraient avoir comme conséquence de freiner la croissance des coûts sans pour autant compromettre les principes d'universalité et d'accessibilité du système de santé. Outre la création d'un secteur témoin d'une médecine salariée pour faire contrepois au réseau privé, le document propose, entre autres:

— un réexamen des priorités gouvernementales et un bémol sur les déclarations "intempestives", comme des engagements de \$100 millions pour la recherche pétrolière, "dont la pertinence est aussitôt mise en doute";

— les compressions exercées dans certains secteurs ne doivent pas servir à concéder de trop généreuses augmentations aux professionnels de la santé rémunérés à l'acte; les syndicats de médecins demanderaient des hausses de tarifs de 60 pour 100 dans le cadre de leurs présentes négociations avec le ministère des Affaires sociales;

— le contingentement des effectifs médicaux dans les régions où il y a saturation;

— un meilleur contrôle des examens radiologiques et de laboratoire;

— l'amélioration de la délégation des actes dentaires et une meilleure utilisation du personnel technique, notamment les hygiénistes dentaires;

— le bris du monopole "abusif" des optométristes sur leurs ordonnances et leur opposition à toute publicité sur le prix des prothèses;

— la mise en oeuvre d'une vé-

ritable politique du troisième âge axée principalement sur la valorisation du maintien à domicile, afin de diminuer le recours aux ressources institutionnelles coûteuses;

— un contrôle plus serré de la publicité sur certains produits jugés nocifs, comme le tabac et l'alcool, soit par voie de réglementation, soit par l'imposition d'une surtaxe spéciale sur cette publicité;

— la création d'un office de contre-publicité et d'action préventive.

Médecins-salariés au CLSC seulement

par Roger BELLEFEUILLE

Le document de réflexion de la Fédération des CLSC du Québec est d'avis que la mise en place d'un "secteur témoin" étatique de la santé est préférable à la généralisation du salaire médical.

Un contrôle accru de la pratique médicale privée constituerait, selon l'étude, une entreprise de taille. Ce serait se heurter de front à la liberté de la pratique professionnelle "d'un des groupes socio-économiques les plus puissants de notre société".

Une autre voie est donc proposée: la création d'un secteur parallèle ou complémentaire qui ferait contrepois au secteur de la médecine rémunérée à l'acte et qui pourrait permettre, pour une fois, le recours à certains indicateurs de comparaison.

Encore faut-il qu'une infrastructure de services existe. Un réseau complet de CLSC pourrait devenir cette base de distribution. Déjà, note le rapport, 85 pour 100 des médecins oeuvrant dans les CLSC sont payés à salaire. Pour l'année 1977-1978, l'ensemble des dépenses de santé de première ligne (soins non spécialisés et non institutionnels) ne représentait que six pour cent pour les CLSC comparé à 35,4 pour 100 pour les cliniques externes et les urgences des hôpitaux et 43,9 pour 100 pour la pratique médicale privée.

Redistribuer les ressources

Toutefois, précise le rapport, au rythme actuel d'implantation de nouveaux CLSC, il faudra encore une

douzaine d'années pour que ces établissements occupent 15 pour 100 des services de santé de première ligne. Ce rythme pourrait être accéléré. En récupérant par exemple des budgets de l'ordre de \$40 millions affectés à des programmes administrés par d'autres établissements mais qui relèvent du mandat des CLSC. Cet argent, souligne le rapport, pourrait permettre d'engager plus de médecins à salaire, de rapatrier une partie des services de première ligne (auxiliaires familiales, par exemple), bref de compléter la mise en place du réseau de CLSC sur l'ensemble du territoire.

Une telle approche permettrait, toujours selon le document, de poursuivre au moins deux grands objectifs: favoriser l'émergence d'un secteur témoin basé sur le salariat médical et l'apport d'équipes de disciplines diverses.

A ce dernier égard, l'étude préconise le transfert au CLSC, sur une base volontaire, des programmes d'éducation et de prévention, et du personnel d'enseignants et de professionnels de l'éducation mis en disponibilité.

En outre, ces infrastructures pourraient permettre, sur le plan local, d'appuyer et de renforcer des campagnes nationales de prévention et d'éducation portant par exemple sur l'hygiène dentaire, le tabac, l'alcoolisme et l'alimentation.

Le document tient rigueur au gouvernement de ne privilégier, dans un contexte de compressions budgétaires, que des mesures à court terme.

Les omnipraticiens prescrivent beaucoup

par Roger BELLEFEUILLE

Les cabinets de médecins devraient être interdits aux démarcheurs des compagnies de produits pharmaceutiques. C'est plutôt un organisme indépendant qui devrait être chargé de centraliser l'information sur les médicaments, de l'analyser et de la diffuser auprès du corps médical.

C'est une autre proposition du document de réflexion de la Fédération des CLSC du Québec qui porte sur les différents facteurs d'augmentation des coûts dans le système de santé.

Le document rappelle que le médecin omnipraticien en particulier joue un rôle de premier plan au niveau de la prescription de médicaments. Les données de la Régie de l'assurance-maladie pour l'année 1978 indiquent en effet que 73,2 des produits pharmaceutiques remboursés

par l'organisme ont été prescrits par des médecins généralistes.

L'an passé, les coûts du programme de gratuité des médicaments pour les assistés sociaux et les personnes âgées ont été de \$134,4 millions. Si l'on ajoute le coût des médicaments distribués gratuitement dans le milieu institutionnel et le salaire des pharmaciens d'établissements de santé, la note serait, cette année de quelque \$200 millions.

Comme le souligne l'étude, les compagnies pharmaceutiques ont bien compris l'importance du rôle de l'omnipraticien à cet égard et c'est donc vers lui qu'elles orientent le gros de leurs efforts de mise en marché.

Le représentant ou le démarcheur serait peu enclin à aborder l'aspect coût d'un médicament avec le praticien.

Une agence centrale d'information ne serait pas en conflit d'intérêt, estime l'étude. Son rôle ne

serait pas de mousser la vente d'un produit en particulier. Cette agence pourrait aussi avoir pour objectif d'encourager la prescription de médicaments sous leurs noms génériques et non commerciaux, ce qui favorise une substitution vers des produits ayant la même formule chimique, mais moins onéreux.

La mise en place de ce mécanisme, soutient le rapport, devrait se faire de façon soit coercitive, soit d'une manière incitative. Coercitive, en interdisant tout bonnement l'accès des démarcheurs aux cabinets médicaux. Incitative, en encourageant les médecins à se fier d'abord au système centralisé d'information par voie de persuasion.

L'acte professionnel du pharmacien

Le pharmacien doit être plus qu'un vendeur de pilules ou un intermédiaire servile entre le médecin et

le consommateur. Il est un professionnel de la pharmacologie. Les ententes concernant sa participation au régime d'assurance-maladie (programmes de gratuité des médicaments) lui reconnaissent d'ailleurs ce statut. Elles lui permettent de faire intervenir, contre rémunération, sa discrétion professionnelle.

Pourtant, en 1979, sur un total de 15,9 millions d'ordonnances, la régie n'a remboursé que 582 demandes de paiement pour refus d'exécuter ou de renouveler une ordonnance.

Au cours de la même année, la régie n'a remboursé que 700 "opinions pharmaceutiques". Les deux principaux motifs étaient la mise en garde contre les interactions médicamenteuses et les infidélités au traitement prescrit.

Ces deux actes professionnels, note le rapport, devraient permettre aux pharmaciens de "s'affirmer comme spécialiste du médicament".

LES "8"

(Suite de la première page)

solution adoptée par l'Assemblée nationale réclamant que le fédéral renonce à sa démarche unilatérale et que les négociations reprennent sans délai "dans le respect des principes et des conventions qui doivent régir les modifications du régime fédéral".

C'est sur cette base que les premiers ministres tenteront aujourd'hui de définir le format et le contenu de la prochaine rencontre constitutionnelle avec M. Trudeau, a indiqué le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin.

M. Peter Lougheed est celui qui use du ton le plus ferme à l'endroit d'Ottawa. C'est à M. Trudeau de faire le compromis, tranche-t-il toujours en réponse aux questions des journalistes.

Le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Claude Morin, a indiqué que M. Bill Bennett doit faire parvenir dès ce soir un communiqué à M. Trudeau sur la position qu'il aura adoptée les provinces. Il est peu probable que la conférence des premiers ministres provinciaux se poursuive demain comme ceux-ci l'invocaient la semaine dernière pour justifier leur empêchement de se rendre à l'invitation

de leur homologue fédéral, M. Pierre Trudeau.

Le balancier

Trois premiers ministres, MM. Allen Blakeney (Saskatchewan), John Buchanan (N.-E.) qui se sont joints au tard à la coalition et M. Bill Bennett se dressent avec moins de fermeté devant la démarche fédérale.

M. Bennett a indiqué hier qu'il voyait deux façons pour les onze de se sortir de ce cul-de-sac: le décret d'un moratoire pour s'occuper en priorité de la question économique ou que M. Trudeau fasse aux provinces des offres plus acceptables et qu'on passe au plus tôt à autre chose. M. Bennett est président du caucus des premiers ministres provinciaux et il évite les affrontements ouverts avec M. Trudeau pour qui il est un interlocuteur de choix auprès des provinces.

Ces trois premiers ministres seront aujourd'hui l'objet d'une cour particulière des deux premiers ministres provinciaux alliés de M. Trudeau, MM. Bill Davis (Ontario) et Richard Hatfield (N.-B.). MM. Davis et Hatfield ne se sont pas présentés devant les journalistes hier soir.

"Nous allons voir ce que les deux chevaux de Troie qui sont ici auront à dire et ensuite nous ajusterons nos décisions", a indiqué au SOLEIL un proche collaborateur du premier ministre Lévésque, quant à une par-

mandat mais doit faire face à un adversaire cette année.

A La Marthe, petite localité de 410 citoyens et située un peu à l'est de Sainte-Anne-des-Monts, connaît une fièvre électorale puisque dix citoyens se disputent quatre sièges, dont la mairie.

Pour pouvoir voter aux élections municipales du 1er novembre il faut, essentiellement, avoir 18 ans, avoir la citoyenneté canadienne, être inscrit sur la liste électorale et être domicilié dans la municipalité où se tient le vote depuis au moins un an.

N.B. — Les journalistes suivants ont recueilli, hier, le plus possible d'informations disponibles sur ces mises en candidature: Vincent Cliche, Gérard Ouellet, Marc Lestage, Michel Corbeil, Jean Didier Fessou, Jean-Claude Paquet, Réal Laberge, Gilles Pépin, Denis Gauthier, Paul-Henri Drouin, Anne-Marie Voisard, Fortunat Marcoux et Isabelle Jinchereau.

ticipation du Québec à un sommet constitutionnel.

Le leader du gouvernement, M. Claude Charbon, disait par sa part que le Québec se devait d'être présent, ne serait-ce que pour aller voir, expliquait-il en substance.

M. Davis a affirmé plus tôt la semaine dernière qu'il n'allait pas à la rencontre de Montréal en tant qu'émissaire de M. Trudeau. Le message qu'il allait livrer aujourd'hui était néanmoins le principal point d'in-

terrogation dans les discussions entre les délégués des provinces hier soir, au dîner comme à la réception officielle qui a suivi.

Le front commun

Le front commun interprovincial qui a articulé la lutte au projet Trudeau depuis un an subira son plus sérieux test de résistance aujourd'hui. Les huit doivent tenir des rencontres parallèles à la conférence des dix premiers ministres.

Le ministre Claude Morin té-

moinait d'une certaine réserve dans ses propos au cours d'une entrevue. "Il est possible que les deux alliés de M. Trudeau s'en tiennent à leur position et il est possible que le front commun soit maintenu. Je l'espère bien", ajoutait-il prudemment.

Un autre collaborateur de M. Lévésque certifiait pour sa part après une brève discussion avec le premier ministre que les choses se déroulaient normalement à leurs yeux et qu'il ne fallait pas voir de "crise" dans le front

commun.

La délégation du Québec rééte depuis plusieurs jours que M. Trudeau ne cherche par la tenue d'une telle réunion de la dernière chance, dans les derniers jours d'octobre, qu'une caution politique pour aller de l'avant et qu'on se refusait à lui fournir une table de négociations "pour la frime".

Les premiers ministres du groupe des huit tenteront de l'acculer au mur aujourd'hui par les conditions qu'ils poseront.

ÉLUS

(Suite de la première page)

que les citoyens s'engagent davantage sur la scène locale à apparemment porté des fruits dans plusieurs villes.

Des équipes

Ainsi, deux équipes se livrent la lutte à Sainte-Foy, deux équipes également à Loretteville, un nombre sans précédent de citoyens, soit sept personnes, convoitent la mairie de Sept-Îles, le maire de Lévis fait face à un opposant, et les maires de Montmagny et Matane, réélus sans difficultés depuis des années, voient aujourd'hui leur siège contesté.

Par contre le maire sortant de Baie-Comeau, M. Henry Leonard, qui s'oppose à toute idée de fusion de sa ville avec la municipalité voisine de Hauterive, a reçu un autre mandat sans opposition.

A Saint-Anselme, sur la Rive-Sud de Québec, et à Manseau, dans Lotbinière, aucun citoyen n'a manifesté d'intérêt à devenir maire.

Le maire de Cabano, M. Guy Michaud, propulsé à l'avant-scène de l'actualité il y a une dizaine d'années en réclamant une cartonnerie pour sa région, s'est retiré hier. M. Michaud est hospitalisé à Québec depuis quelques jours.

Un cas de longévité au pouvoir local: le maire sortant de Newport, en Gaspésie, M. Maurice Beaudin, en place depuis 26 ans, sollicite un douzième

La BOURSE

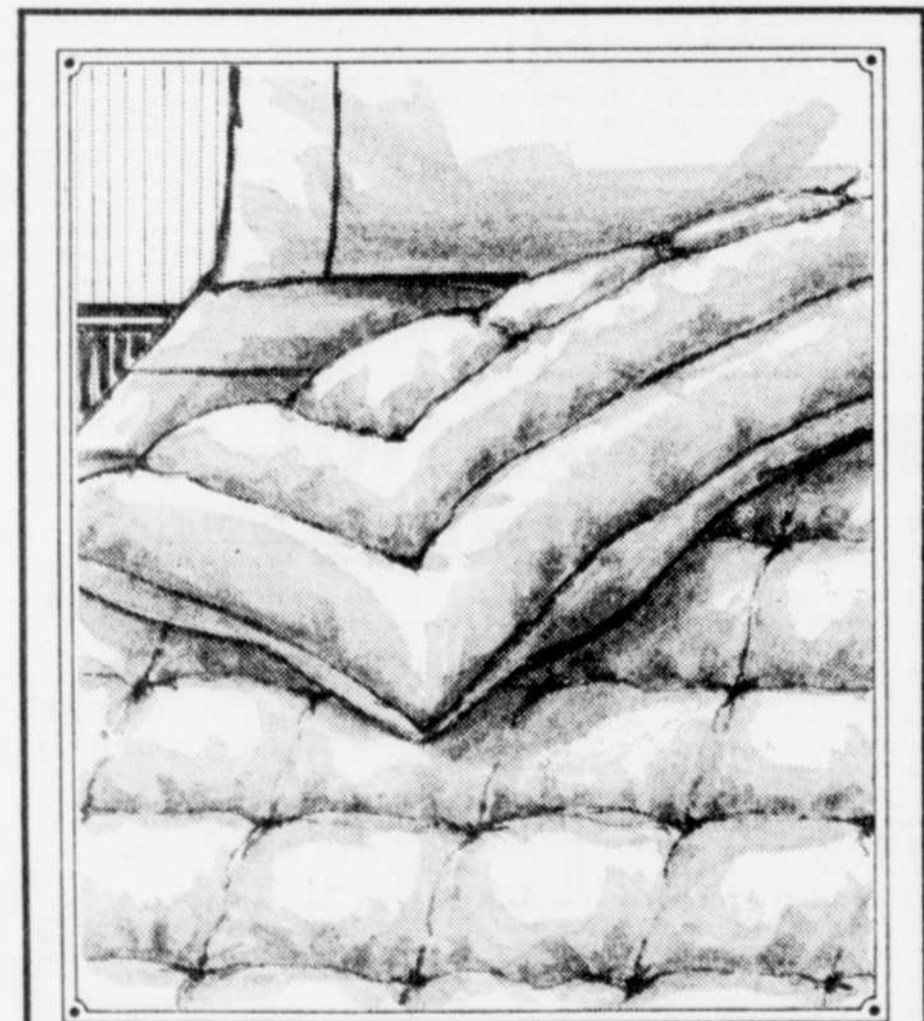
MONTREAL (PC) — Les cours se sont effrités à l'ouverture de la séance, en ce lundi matin, à la Bourse de Montréal.

TransCanada Pipelines perd 1/2 à \$184, Alcan recule de 1/2 à \$274, Gulf fléchit de 3/4 à \$185 et Celanese Canada régresse de 1/2 à \$10, tandis que Hiram Walker grimpe de 1/2 à \$224.

LA QUOTIDIENNE
1-7-9
Tirage de samedi
Informations: 643-8990

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00

647-3233 647-3394
RENSEIGNEMENTS REDACTION
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au
numéro 390, rue St-Vallier est, Québec,
G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier
de la deuxième classe - Enregistrement no
1206



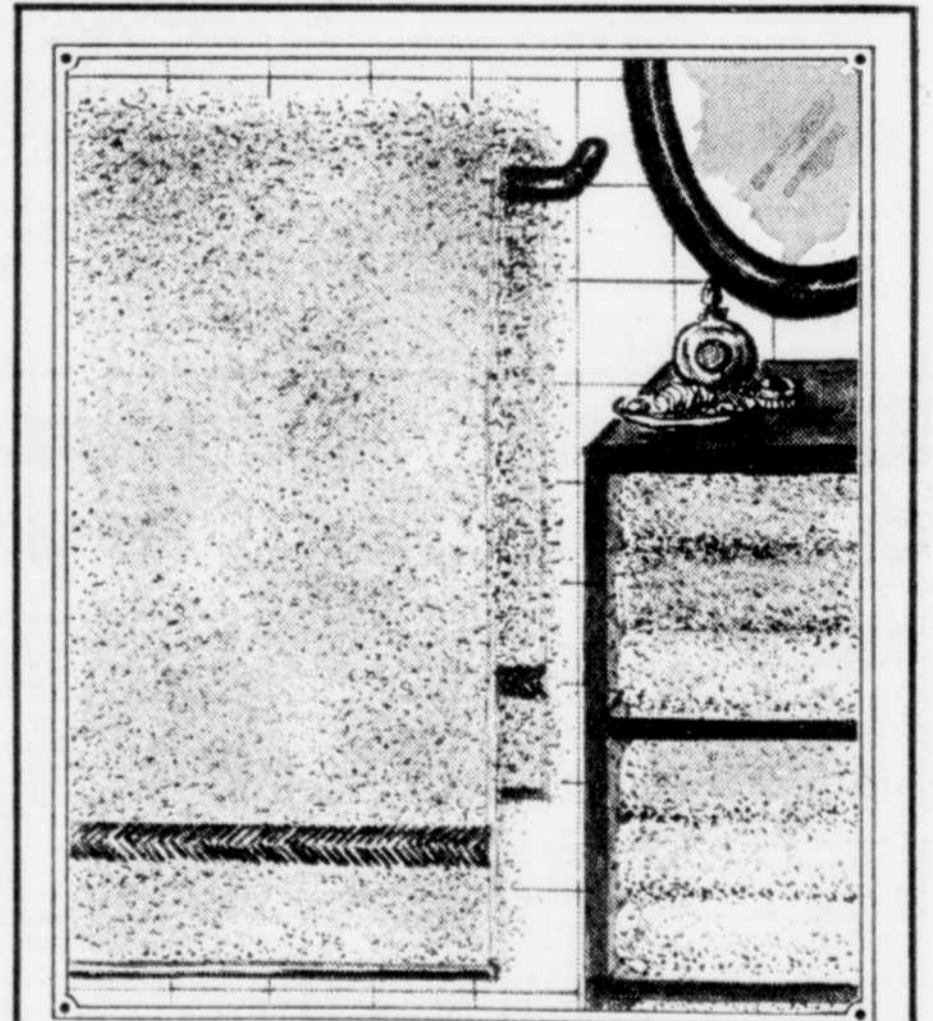
la douillette réversible

chaude et légère, la douillette réversible avec enveloppe 50% polyester et 50% coton, bourre 100% polyester, lavable à la machine couleurs unies: brun, marine, os, rouge, or, bordeaux.

- simple \$55
- double \$60
- grand \$75
- très grand \$95
- couvre-oreiller: 9 \$0

jeupon de lit également disponible.

la maison
simons
place ste-foy... place de l'hôtel de ville
maintenant... aux galeries de la capitale



serviettes fini velours

serviette de bain rég. \$13. spécial 8,99

serviettes de ratine fini velours, à la fois décoratives et absorbantes, marine, jonquille, sable, rouge cardinal.

- | | rég. | spécial |
|-----------------|--------|---------|
| bain | \$13. | 8,99 |
| main | \$8,50 | 6,49 |
| débarbouillette | \$4. | 2,49 |

la maison
simons
place ste-foy... place de l'hôtel de ville
maintenant... aux galeries de la capitale

Longue grève en perspective au Quotidien

par Roch DESGAGNE

Les patrons et les journalistes du journal Le Quotidien de Chicoutimi sont tout à fait d'accord sur un point: la grève déclenchée hier midi va être longue.

Les journalistes syndiqués et le personnel de bureau — en tout 51 employés — ont débrayé à midi, hier, mettant ainsi en application un mandat de grève illimitée voté 48 heures plus tôt par le front commun des deux unités syndicales.

Le débrayage au journal Le Quotidien et à l'hebdomadaire Progrès-Dimanche pourrait être long, a indiqué le président du Syndicat des employés de l'information (25 membres), M. Serge Lemelin, dans une entrevue accordée à la Presse canadienne. "On ne sait pas combien de temps cette grève va durer, mais on est prêt pour un long débrayage", a spécifié M. Lemelin.

Le directeur de l'information de l'entreprise de presse, M. Denis Tremblay, prévoit lui aussi que l'éclipse des deux journaux pourrait durer longtemps. "C'est aussi mon impression... nous sommes très très loin dans nos positions", a-t-il confié, lors d'une brève entrevue téléphonique avec LE SOLEIL, hier soir.

Depuis ce matin, la Maison de la presse de Chicoutimi est complètement fermée, ce qui laisse la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean sans information quotidienne écrite, la section régionale du Journal de Québec ayant cessé d'être éditée au tout début d'octobre.

La partie patronale doit émettre un communiqué aujourd'hui, afin d'exposer sa version officielle sur la situation dans ce conflit de relations ouvrières.

Les dirigeants de l'entreprise de presse semblent avoir été pris par surprise, avec le débrayage spontané des employés de bureau et des journalistes. "On l'a appris par la radio, et il n'y a eu aucune ligne de piquetage levée devant la Maison de la presse", notait Denis Tremblay.

La partie patronale, qui a tenu une réunion d'urgence en soirée hier, a décidé de ne pas publier Le Quotidien, aujourd'hui, et les employés de la composition-montage et de la mise en pages, rentrés au travail hier après-midi ont été libérés.

A 85 pour 100...

Les 25 journalistes et les 26 employés de bureau (en majorité des femmes dans le deuxième cas), qui négocient en front commun, ont donné vendredi dernier à leur exécutif syndical le mandat de déclencher une grève illimitée au moment jugé opportun. Les dirigeants des deux syndicats n'ont pas tardé à se prévaloir de cette prérogative, moins de 48 heures après avoir reçu l'assentiment de plus de 85 pour 100 des syndiqués.

La Presse canadienne rapporte

que les événements se sont précipités en fin de semaine dernière, lorsque la partie patronale a refusé, au dire du syndicat, d'examiner le 15 octobre la contre-proposition syndicale déposée en réponse à l'offre patronale du 9 octobre.

En guise de réplique, la partie patronale a remis sur la table son offre globale de règlements, a dit le président des journalistes Serge Lemelin.

De son côté, le directeur de l'information soutenait, hier, que les syndiqués sont revenus à leurs demandes initiales, en réclamant la semaine de quatre jours, l'indexation des salaires, le grief ouvert, le statu quo ante, et la réduction du travail rédactionnel des cadres.

Les négociations en vue du renouvellement du contrat de travail échoué le 31 décembre 1980 traînent en longueur depuis une dizaine de mois.

Le hic: les cadres

Un des points majeurs du litige porte sur le travail des cadres, dont les journalistes voudraient voir la participation directe à la rédaction réduite sensiblement.

La partie patronale soutient pour sa part que les huit employés cadres de la rédaction peuvent effectuer certaines tâches, comme faire des entrevues et traiter des dossiers.

Selon la PC, dans une récente interview, M. Denis Tremblay déclarait qu'il était prêt à aller jusqu'à une grève pour défendre ce point de vue. Il aurait alors déclaré qu'il n'acceptait pas qu'un syndicat décide qu'il ne puisse plus exercer son métier de journaliste parce qu'il est patron.

Par ailleurs, selon la version syndicale, l'entreprise exige que l'effectif minimal de chaque section de la rédaction soit diminué, ce qui pourrait se traduire par une réduction du nombre de journalistes, en déduit Serge Lemelin. Les congés syndicaux, la semaine de quatre jours, les vacances, les salaires et les allocations de dépenses pour les voitures personnelles sont d'autres points en litige, précise le président du syndicat des journalistes.

Ces derniers demandent que leur salaire de base de \$460 par semaine au 1er juillet 1980 atteigne la parité avec le salaire de leurs collègues du journal LE SOLEIL.

La partie patronale aurait offert une augmentation globale de 24,5 pour 100 des salaires pour un contrat de deux ans.

Quant aux employés de bureau, ils demandent l'indexation et la parité de salaire avec leurs collègues des autres médias de la région. Ils négocient aussi sur deux points critiques: les changements technologiques et la sécurité d'emploi, et sur des aspects généraux touchant l'amélioration des conditions de travail (congés de maternité, vacances, salaires, la semaine de quatre jours, etc.).



Pendant une heure, les deux groupes militant pour la même cause se sont affrontés, laissant une douzaine de blessés sur les lieux.

A Vancouver Deux groupes antiracistes s'affrontent

VANCOUVER (d'après UPC et PC) — Les membres de deux organisations antiracistes rivales se sont affrontés, samedi, à Vancouver, laissant une douzaine de blessés sur les lieux, à la suite de ce qui semble être un désaccord sur la manière de combattre le Ku Klux Klan.

Une intervention policière a d'ailleurs mis fin à cette échauffourée, la seconde du genre en deux semaines.

Aucune arrestation ne semble avoir été effectuée, la police demeurant muette sur cette question. La plupart des blessures sont légères. Une personne a été hospitalisée. La bataille rangée a commencé après que les membres du Front du peuple contre la violence raciste et fasciste eurent voulu participer à un défilé de la B.C. Organisation to Fight Fascism. M. Charles Boylan, le chef du front, a été blessé à la tête.

Cinq cents personnes ont été mêlées de près ou de loin à la bagarre qui a duré une heure.

Certains des manifestants portaient des masques de gardien de but. Ce qui indique, que les deux groupements s'attendaient à cet affrontement.

M. Boylan, avant l'affrontement, accusait la B.C. Organisation de demeurer indifférente au sort de la classe ouvrière, à cause de sa soif de subsides gouvernementaux.

Après la bagarre, la B.C. Organisation a pu commencer son défilé, mais il a fallu qu'un détachement policier prenne place entre les deux organisations pour éviter de nouveaux heurts.

Des patrouilleurs de la police ont, à l'issue du défilé, pris position à l'extérieur de l'école où le front a tenu une assemblée publique.



Les membres de Vancouver du Ku Klux Klan, qui prône le racisme, ont symboliquement brûlé des croix après l'affrontement des groupes antiracistes.

Laurin choisit l'école pluraliste

Un réaménagement du système scolaire respecterait les valeurs des partisans de l'école catholique et de ses opposants, a annoncé samedi en substance le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, devant les membres de l'Association québécoise des professeurs de morale et de religion, réunis en congrès à Montréal.

Le ministre pourrait faire face à une forte opposition de certains membres des commissions scolaires catholiques et protestantes de Montréal qui sont prêts à s'adresser aux tribunaux pour empêcher le gouvernement du Québec d'éliminer les systèmes scolaires confessionnels. "Nous réaménagerons les structures scolaires dans le sens du droit à l'enseignement religieux et du respect de la liberté de conscience de tous et chacun à l'éco-

le", a poursuivi le ministre. Devant cet auditoire directement concerné par l'avenir de l'enseignement religieux et moral dispensé dans les écoles québécoises, le ministre Laurin a soutenu que la réforme scolaire qu'il envisage n'est pas seulement dictée "parce que l'unité religieuse du Québec traditionnel s'est effritée". A ses yeux, cette réforme doit s'inscrire également dans le prolongement du concile oecuménique du Vatican II et s'appuyer sur l'esprit d'ouverture pro-

posé par l'Eglise post-conciliaire. Le ministre Laurin a poursuivi son exposé de 26 pages en affirmant que "le respect de la liberté de conscience appelle tout naturellement un libre choix, pleinement égalitaire, entre enseignement moral et enseignement religieux, aussi bien pour les élèves que pour les maîtres".

Opposition

Des membres du Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM) et certains de

la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) seraient prêts à contester devant les tribunaux un projet de gouvernement québécois concernant la déconfessionnalisation de l'enseignement au Québec, s'il était proposé par le ministre de l'Éducation.

C'est ce qu'a fait savoir samedi M. Louis Bouchard, directeur du journal Plein Jour et vice-président du conseil des commissaires de la CECM, en marge du colloque organisé par le journal et la CECM où

se sont réunis une centaine de participants qui se regroupent parmi les farouches adversaires de tout bouleversement du réseau scolaire, principalement au niveau de l'éducation sexuelle et de la déconfessionnalisation scolaire.

M. Bouchard a laissé savoir en entrevue que M. Marcel Fox, di-

recteur du PSBGM, compte parmi ceux qui voudraient faire une lutte judiciaire au gouvernement québécois s'il décidait de déconfessionnaliser le réseau scolaire. Parce que, soutiennent les opposants à ce projet, la constitution canadienne actuelle garantit la confessionnalité de l'enseignement partout au pays.



La Maison de la presse de Chicoutimi a fermé ses portes et la région reste sans information quotidienne écrite.

Informatique
Pour tous vos besoins en Informatique, consultez un expert
SYSTEMATIQUE Ltée
Serge Huard, c.a.
522-2081
55, chemin Ste-Foy
Québec G1R 1S9



CLAUDE LABERGE

ASSURANCE-SALAIRE
Prime réduite à partir de la 2ème année et la durée du contrat par la suite; (qu'importe le montant des réclamations)

ASSURANCE-VIE
Prime réduite et forte réduction pour les non-fumeurs

ASSURANCE-COLLECTIVE
Pour des groupes variant de 1 personne et plus

PLACEMENTS A INTERETS SUPERIEURS
• 22 1/2% à 90 jours
• 19% composé 5 ans
• Ces taux sont sujets à changement

ASSURANCES LABERGE INC. (LES)
821 Jean-Noël Ste-Foy G1X 2N2 Tél.: (418) 656-6379

OUI!
Cette monture très mode est à prix spécial jusqu'au 15 novembre au prix de

\$25

Tel qu'illustré, côtés bas, couleur au choix

PIERRE Beaulieu Enr. OPTICIEN D'ORDONNANCE
529-9351 ouvert aussi le samedi

521, boul. Charest est (face à Paquet)
Cette monture n'est pas vendue sans les verres.
Le prix des verres varie selon la prescription.

MAISON DE LA SEMAINE

STYLE COLONIAL
Secteur paisible, construction 1977, 1140 p.c., foyer, piscine, taxes moins de \$1,000, balance de vente possible, urgent, \$69,500.

trans-action
MORIN & ASSOCIÉS COURTIERS INC.
683-2103

Jacques Gosselin, 832-4302

6/36 NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE

1	9	12	13	15	30
6 sur 6	0	801	245,00\$		
5 sur 6	229	1	195,90\$		
4 sur 6	11265		67,50\$		
5 sur 6+	11	16	597,40\$		3 169 647\$

GROS LOT Approximatif vendredi **1 118 000\$**

Provincial

2812375	500 00\$
812375	50 000\$
12375	1 000\$
2375	100\$
375	25\$
75	10\$

ENCASSEMENTS: Tous les billets gagnants sont encaissables, au comptoir ou par courrier, au siège social de Loto-Québec, 2 000, rue Berri, Montréal, H2L 4N5. Les billets gagnants de 1 000\$, 250\$, 100\$, 50\$, 25\$ et 10\$ sont encaissables à toute succursale de la BNC. Les billets de Provincial ainsi encaissés seront automatiquement enregistrés et inscrits pour les tirages subséquents, jusqu'à échéance. On peut également encaisser les billets gagnants de 10\$ chez le détaillant, à l'échéance seulement.

Loto DATE: 16-10-81

Numero	Possibilité de
211944	4 Gagnants de 50 000\$
11944	34 Gagnants de 5 000\$
1944	340 Gagnants de 250\$
944	3402 Gagnants de 50\$
44	34020 Gagnants de 5\$

En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

6/36

Misez tôt dans la semaine. Evitez les files d'attente du vendredi.

Théorique retraite à la carte



Jacques Dumais

Le ministre d'Etat au Développement social, M. Denis Lazure, tente actuellement de donner du corps et une virginité nouvelle, en commission parlementaire, à son projet de loi 15 sur l'abolition de la retraite obligatoire au Québec.

Déposée en catastrophe le printemps dernier, pour faire suite à une promesse électorale, cette pièce législative ne réussira cependant pas à elle seule à lever l'hypothèque qui pèse encore sur un troisième âge qu'on laisse tomber comme une vieille vadrouille sous prétexte qu'il n'a plus le clinquant d'hier.

Maintenant que la dénatalité assèche les caisses de retraite, on redécouvre la vigueur laborieuse des aînés. La prééminence économique domine dans ce débat dit de justice sociale. Mais qu'importe puisqu'on ne signera plus, par convention, l'arrêt de mort à 65 ans de citoyens encore verts ou hyperactifs, d'un patrimoine humain indispensable à la suite de l'histoire.

"Pourquoi l'ouvrier, l'employé de bureau, le professionnel salarié seraient-ils condamnés à la retraite obligatoire à 65 ans alors que l'entrepreneur, le commerçant n'y sont pas forcés, que sénateurs et évêques n'y sont contraints qu'à 75?" demande la Fédération de l'âge d'or du Québec qui résume ainsi une partie de l'injustice de fond qui a assez duré.



Le ministre Lazure convient que son projet de loi n'a qu'une portée anti-discriminatoire. Il ne répond pas au problème plus criant des rentes de pauvreté et de la qualité de vie presque misérabiliste des vieux, des femmes surtout.

Le gouvernement a un échéancier flasque pour s'attaquer à la racine du mal d'ici quatre ans, par le biais d'un "étapisme" probablement profitable aux politiciens mais peu rassurant pour la clientèle ainsi que pour les employeurs qui voudraient bien savoir aujourd'hui ce qui leur pendra au bout du nez demain.

Une loi-cadre eût été plus sérieuse. Le Québec, rappelons-le, n'a encore ni politique globale du vieillissement, de la main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu, de la famille. S'il procède à la pièce, c'est par opportunisme beaucoup plus que par altruisme social.

Une vision globale obligerait le gouvernement péquiste à pactiser avec l'"ennemi" fédéral, à circonscrire les vrais problèmes mitoyens, à oeuvrer pour le peuple non plus sur la base stérile d'une lutte de pouvoirs. A cet égard, on ne saurait se bercer d'illusions...

"Si Dieu le veut", a donc promis M. Lazure, Québec présentera ultérieurement un train d'autres mesures pour faciliter l'accès à la retraite anticipée (à 60 ou à 55 ans), réviser à la hausse les cotisations, stationnaires depuis 15 ans, du Régime des rentes du Québec (RRQ), le caractère transférable de quelque 5.000 plans de pension privés, etc. On consultera à nouveau le bon peuple mais le carcan de la loi 15 aura alors placé celui-ci devant un méli-mélo de concordances lourdes sans lesquelles toute réforme cohérente reste illusoire.



M. Lazure a raison de vouloir restreindre le plus possible l'exclusion de catégories de travailleurs. Il n'empêche que les exclus identifiés, les juges, les policiers, les pompiers, pourraient ressentir de la discrimination par rapport, notamment, aux agents de la santé, aux chauffeurs d'autobus qui, prenant de l'âge, sont tout autant des facteurs de risque eu égard à la sécurité et à la santé du public.

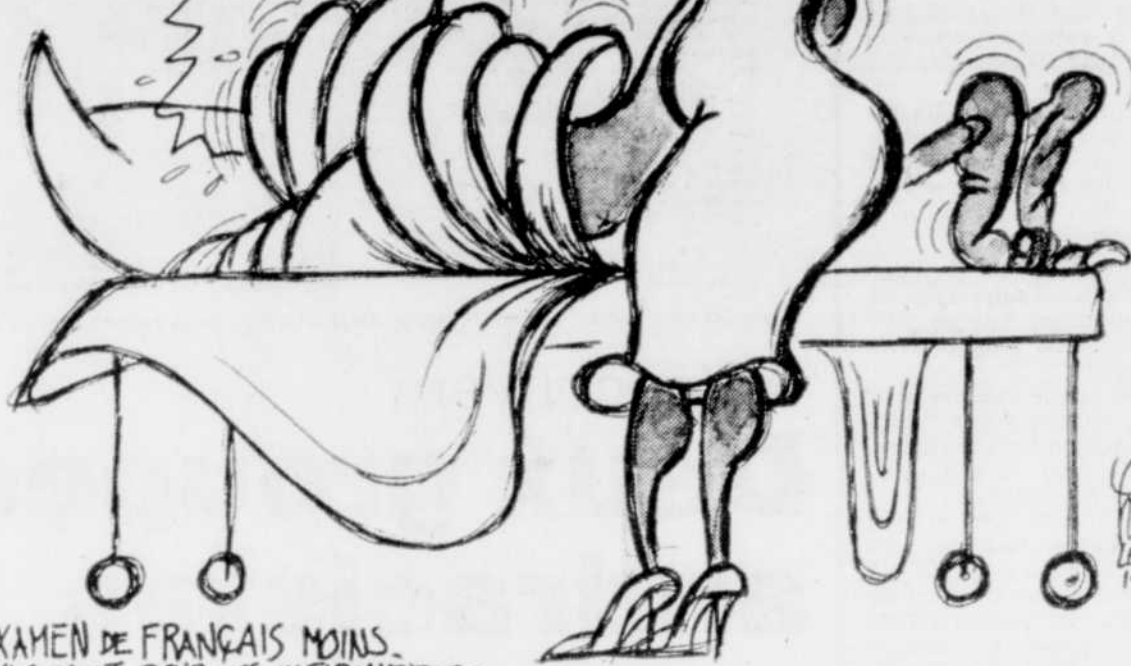
Il apparaîtrait irréaliste, par ailleurs, de situer cette abolition de la retraite obligatoire sous l'angle d'un plus grand égalitarisme entre les gens âgés eux-mêmes. Par suite des difficultés économiques actuelles et à venir, une majorité d'humbles aspirants à la retraite devront peut-être survivre au travail indéfiniment, laissant cette retraite à la carte aux seuls bien nantis.

On écarte aussi un peu trop du revers de la main l'impact potentiellement négatif sur les jeunes de cet allongement du temps de travail chez les aînés. M. Lazure table sur des études étrangères peu concluantes, l'expérience américaine ne datant que de trois ans, pour statuer que seulement 2 à 4 pour 100 des 65 ans se prévalent annuellement d'une telle loi. Un intervenant studieux lui confiait pourtant que cette moyenne pourrait aussi s'établir à 15 ou 20 pour 100.

Cette incertitude augure mal pour les jeunes travailleurs qui chôment deux fois plus (17 pour 100) que les adultes et qui, si on ne les privilégie pas, vieilliront prématurément dans l'attente d'un premier emploi.

La "discrimination positive" que chérit M. Lazure à l'égard de l'âge d'or ne doit pas faire oublier, enfin, que le gouvernement a déjà pris des engagements problématiques au chapitre de l'égalité des chances pour les femmes, les handicapés et les Québécois de nouvelle souche. Dans ce contexte, la loi 15 demeurera théorique ou alors détournera l'attention du droit au travail pour tous!

PIQUEZ-MOI EN FRANÇAIS, EN ANGLAIS, EN CHINOIS, PEU IMPORTE, MAIS PIQUEZ À LA BONNE PLACE!



EXAMEN DE FRANÇAIS MOINS EXIGEANT POUR LES INFIRMIERES.

revue de presse ■ Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux de langue anglaise et traduits par la Presse canadienne.

La rhétorique de la présence péquiste

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, semble croire qu'il peut remporter une lutte avec M. Pierre Trudeau pour la même circonscription, au sujet de la constitution et en particulier au sujet de la charte des droits.

Du moins, c'est ce qui semble être la prémisse sous-entendue dans sa suggestion, selon laquelle le Parti québécois pourrait s'impliquer directement dans la politique fédérale. Mise à part la logique douteuse d'un parti séparatiste participant, par exemple, à une élection fédérale, le PQ doit également prendre en considération la leçon servie par l'histoire.

C'est tout récemment, en mai 1980, que M. Lévesque a été carrément battu à la campagne du référendum. Il a perdu dans son propre territoire, en réponse à la question qu'il avait lui-même formulée. Si les Québécois, il y a 18 mois, n'ont pas voulu de la propagande péquiste, vont-ils, aujourd'hui ou dans un proche avenir,

avaler les arguments de M. Lévesque concernant la tentative par le gouvernement fédéral de "passer outre aux règlements ou aux conventions et de bâillonner le Québec de diverses façons"?

M. Lévesque a réussi à convaincre M. Claude Ryan d'appuyer une résolution exigeant que le gouvernement fédéral n'agisse pas sans le consentement des provinces, mais il est loin d'être certain que le peuple québécois soit de l'avis de MM. Lévesque et Ryan.

La contribution du gouvernement fédéral aux francophones du Canada, par l'intermédiaire de la charte des droits, sera une garantie pour les droits linguistiques des minorités en matière d'éducation. Le seul élément de la charte qui empêche sur les pouvoirs du Québec est celui qui a trait à la protection des droits de la minorité anglophone en matière d'éducation au Québec. Les Québécois seront-ils assez inquiets à ce sujet pour appuyer une forme

quelconque de campagne péquiste au niveau fédéral?

L'allusion faite par M. Lévesque concernant l'implication au fédéral doit être prise avec un grain de sel. Il sait fort bien que les libéraux fédéraux, avec 74 sièges sur 75, ont autant le droit de parler pour les Québécois que le Parti québécois lui-même. Il sait fort bien que M. Pierre Trudeau est un Québécois respecté, et il sait que le mérite de la politique des langues officielles au Canada revient à M. Trudeau.

Et de toute façon, si les élections fédérales ne sont que pour dans deux ou trois ans, la constitution ne sera vraisemblablement plus un problème à ce moment-là.

C'est là l'astuce de la dernière incursion de M. Lévesque dans la jungle de la pure rhétorique: il est peu probable qu'on le prenne au mot. (Le 6 octobre).

The Ottawa Citizen

Un cabinet fédéral de bons politiciens

Nous avons encore une fois la preuve que le premier ministre Trudeau semble ne pas vouloir ou ne pas pouvoir se débarrasser de ministres incompetents dans son cabinet. Au lieu de porter attention à ceux qui réclament de lui un effort pour arrêter l'inflation, abaisser les taux d'intérêt et créer des emplois, il a effectué des changements qui ne sont que po-

litiqement opportunistes, et n'ont rien à voir avec un bon gouvernement, ou tout au moins un meilleur gouvernement. Au lieu de renvoyer les inutiles ou de les déplacer efficacement, il a augmenté de quatre nouveaux venus un cabinet déjà lourd à manier, ce qui porte le nombre à 35, un fait sans précédent... Ce qu'il y a d'étonnant dans le dernier remaniement, c'est qu'aucun des

changements ou nominations ne semble avoir été fait en rapport avec les qualifications ou les capacités administratives des individus en question. Tous et chacun d'entre eux entrent au cabinet ou changent de portefeuille dans un but purement politique... Ils sont probablement tous de bons politiciens. (Le 6 octobre).

Thunder Bay Times-News

\$0.30 pour des Postes encore mitigées?

Bien que ce ne soit pas vraiment un cadeau de Noël, du moins le ministre fédéral des Postes, M. André Ouellet, a décidé d'attendre en janvier pour introduire les tarifs postaux plus élevés, destinés à assurer un bon départ à la nouvelle Société canadienne des postes. Les Canadiens ont été invités à exprimer leur approbation ou leur mécontentement vis-à-vis des

tarifs proposés — 30 cents pour le courrier local, 35 cents pour les lettres aux Etats-Unis — mais seule une révolution pourrait empêcher cette hausse d'être appliquée comme prévu... Trente cents n'est pas trop demander pour qu'une lettre soit livrée, en un jour ou deux, entre St-Jean, T.-N. et Victoria, London et Toronto. Ce qui risque de mécontenter tous

les Canadiens, cependant, c'est que le service postal continue d'être insatisfaisant même après que les nouveaux tarifs auront été appliqués. Si cela se produit, un nombre de plus en plus grand d'individus opteront pour la livraison par service de messagerie. (Le 6 octobre).

London Free Press

Demandes franco-manitobaines réalistes

La Société franco-manitobaine, au nom des quelque 60.000 résidents francophones de la province, a fait savoir au premier ministre Lyon quels services gouvernementaux ils voudraient avoir en français. Cette proposition situe le débat sur la place que devrait avoir la langue française au Manitoba au-delà des grands principes et des griefs historiques. Maintenant le gouvernement et la population francophone peuvent s'attaquer aux détails.

L'an dernier, la SFM s'est éloignée considérablement des désirs et des intérêts des gens qu'elle représente, en endossant la souveraineté-association pour le Québec, lors d'un référendum dans cette province. Forte de cette expérience, l'association a pris grand soin d'effectuer un relevé de l'opinion des francophones dans la

province, et de rattacher ses propositions à l'expérience quotidienne des citoyens ordinaires, dans leurs rapports avec les ministères et agences provinciales. La liste qu'elle a produite laisse croire que la plupart des besoins de la population francophone peuvent être comblés à peu de frais et sans graves difficultés.

L'association demande au gouvernement de concentrer ses efforts dans les parties de la province où vivent des francophones en nombre substantiel... et elle le met en garde contre un effort dans le genre de celui entrepris par le gouvernement fédéral, et visant à enseigner le français aux fonctionnaires anglophones. Elle suggère plutôt qu'on prenne dans la population francophone les spécialistes, professionnels et techniciens destinés aux quelques rares postes où ils sont nécessaires.

ajoutant que les francophones pourraient le faire pourvu qu'on leur donne la chance d'achever leur formation universitaire ou collégiale en français (...)

La liste soumise par la SFM établit des limites aux réclamations de la communauté francophone... ceux qui craignent de ne pas voir la fin des exigences de la communauté francophone concernant le français dans le gouvernement peuvent dormir en paix. La communauté a énuméré ses demandes, et elles sont dans le domaine des choses possibles.

Il ne reste donc plus pour le gouvernement qu'à digérer la proposition de la SFM, à en étudier les implications et à décider par où il doit commencer. (...) (Le 1er octobre).

Winnipeg Free Press

notes de lecture Le Québec en bref et de Gaulle



laurent laplante
(collaboration spéciale)

Boréal Express, dont les fécondes incursions dans le domaine historique ne se comptent plus, vient de publier dans cette veine deux ouvrages qui diffèrent considérablement par leur propos, mais qui se rattachent pourtant tous deux à cette déjà impressionnante tradition.

Dans un cas, Renée Lescop s'emploie à déployer les tenants et les aboutissants du "pari québécois du général de Gaulle" et donc à situer dans son contexte le célèbre "Vive le Québec libre". Dans l'autre cas, Jean Hamelin et Jean Provencher, circulant à très haute altitude, présentent en moins de 200 pages rien de moins qu'une "brève histoire du Québec" depuis l'arrivée des premiers Blancs jusqu'à nos jours.

Pour Renée Lescop, le cri qui a retenti il y a près de quinze ans depuis le balcon de l'hôtel de ville de Montréal ne sourd pas d'une préméditation froide et délibérée. Il n'est pas davantage un geste isolé de la pensée et de la vision gaulloises. Il répond, d'une part, à "l'accueil enthousiaste de la population". Ce cri du coeur, d'autre part, "reste indissociable de l'ensemble du message québécois du général de Gaulle".

Position nuancée et parfaitement plausible. Position dont les assises ne nous sont pas parfaitement révélées. Renée Lescop, en effet, manifeste fort bien en Charles de Gaulle une évolution considérable quant à sa perception du fait français de ce côté-ci de l'Atlantique. Renée Lescop rattache en outre de façon concluante le "Vive le Québec libre" aux dernières phases de cette évolution. En revanche, elle refuse d'admettre sans bien dire pourquoi, que ce geste ait été, comme "certains l'ont prétendu", planifié de longue date. Ce verdict laconique et péremptoire laissera sur leur fait ceux qui, comme moi, s'attendaient à trouver ici une réponse précise au volume qu'Anne et Pierre Rouanet ont consacré l'an dernier aux "trois derniers chagrins du général de Gaulle" et où ils défendaient une thèse passablement différente.

On aurait tort, cependant, de ramener le livre entier à ce seul élément. Il en embrasse, en effet, beaucoup plus large: s'y voit scruté, de fait, le champ entier des relations difficilement triangulaires entre la France, le Québec et le Canada. Ce vaste terrain, Renée Lescop le balise intelligemment et elle en montre clairement les ondulations, si intelligemment et si clairement d'ailleurs qu'il est malaisé de contester ses conclusions.

Dans leur "brève histoire du Québec", Jean Hamelin et Jean Provencher osent davantage encore. En trois blocs aux arêtes précises, ils prétendent, en effet, dire l'essentiel sur "la Nouvelle-France", sur la "recherche d'un équilibre", qui dure de la conquête à la Confédération, et, enfin, sur le "Québec moderne". Ambition considérable, on l'admettra!

La merveille, c'est que ce rapide survol présente les qualités des meilleurs résumés sans les simplifications des mauvais raccourcis. Les tendances lourdes y reçoivent en effet leur dû, tandis que les détails consentent d'être abordés à ne jamais occuper l'avant-scène et acceptent même de s'estomper.

La réussite va cependant plus loin. Avec souplesse et doigté, les auteurs parviennent, en effet, à donner simultanément diverses lectures d'une même histoire: tel, qui voit tout à travers le prisme des classes sociales, verra ici leurs affrontements et leurs pactes éphémères ou durables; tel autre, qui préfère se fier aux hommes et aux dates, pourra tout aussi bien observer les décisions et les virages. Plutôt qu'une grille d'analyse unique, Hamelin et Provencher nous offrent donc un choix très sûr de faits et d'observations et ils nous auront permis, ce qui importe encore davantage, divers regroupements et différentes interprétations.

Un tel livre survient à point nommé à l'heure où tant de gens s'interrogent sur le sens et la suite du destin collectif québécois. Le lire s'impose d'autant plus qu'une foule d'entre nous ont malheureusement réussi à passer à travers notre énorme appareil éducatif sans jamais aborder sérieusement l'histoire d'ici.

D'ailleurs, même les gens pressés trouvent ici leur compte: lire 169 courtes pages, ce n'est tout de même pas contraindre la muraille de Chine...

Renée LESCOP, Le pari québécois du général de Gaulle, Boréal Express, 1981, 221 pages. Jean HAMELIN et Jean PROVENCHER, Brève histoire du Québec, Boréal Express, 1981, 169 pages.



Lors de la dernière ronde de négociations dans la fonction publique et parapublique, M. Yves Bérubé, alors ministre de l'Énergie et des Richesses naturelles a dû avoir recours aux gardiens de l'Assemblée nationale pour se frayer un chemin parmi les manifestants jusqu'à la porte du "Salon bleu". Devenu président du Conseil du trésor au lendemain des dernières élections générales, M. Bérubé sera au coeur des prochaines négociations avec les employés du gouvernement. J.-Jacques Samson l'a rencontré.

Les prochaines négociations dans les secteurs public et parapublic L'inévitable affrontement

Le ministre délégué à l'administration et président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, entend s'impliquer en profondeur personnellement dans les prochaines négociations dans les secteurs public et parapublic, parce qu'elles seront plus "politiques" que jamais en raison des contraintes budgétaires auxquelles doit s'astreindre le gouvernement du Québec.



J.-Jacques Samson

M. Bérubé se dit conscient que sa carrière politique peut subir de forts contrecoups de la tempête qu'il s'apprête à traverser. La confrontation est inévitable avec les organisations syndicales, estime-t-il déjà, mais il veut s'employer à préparer le terrain auprès des syndiqués pour éviter que cette confrontation ne dégénère en un "braquage" des positions.

Le président du Conseil du trésor a livré ses vues sur les prochaines rondes de négociations dans les secteurs public et parapublic au cours d'une longue conversation, la semaine dernière, peu avant la réunion de l'Assemblée nationale du Parti québécois.

Vif, nerveux, volubile, le ministre Yves Bérubé s'est illustré dans le passé à l'Assemblée nationale par ses interventions souvent cinglantes mais toujours appuyées sur une argumentation à toute épreuve. C'est un homme de science dont la formation l'amène à vérifier scrupuleusement chaque donnée. Sa calculatrice le suit comme le menuisier s'assure d'avoir toujours un marteau à la portée de la main.

Par contre, il s'est aussi égaré à quelques reprises dans des écarts de langage qui lui ont valu des quolibets pour l'arrogance dont il avait fait preuve et le premier ministre l'a même rappelé publiquement à l'ordre à une occasion, au Salon bleu, parce qu'il en "mettrait trop".

Plus d'un observateur a qualifié de rétrogradation son affectation au Conseil du trésor. Les négociations dans le secteur public lui vaudront à nouveau beaucoup d'attention du public après une semi-retraite de plus d'un an dans un rôle plus obscur. Sa carrière politique peut toutefois être en jeu.

"Après les négociations, je ne serai peut-être plus montrable", lance-t-il dans

un grand éclat de rire en abordant la question.

Les organisations syndicales feront face à un "coq" que le calendrier politique favorisera. Le gouvernement Lévêque entend de renouveler ces conventions collectives en début de mandat et il ne risque donc pas de devoir céder devant certaines demandes pour s'assurer un climat pré-électoral favorable.

L'enveloppe

Le président du Conseil du trésor se chargera de surveiller les enveloppes globales qu'il donnera aux équipes de négociateurs patronaux. "Ce que je veux faire, c'est m'assurer que tout ce qui se discute à la table de négociations est mesurable. De telle sorte qu'on se fixe des enveloppes et que cela rentre dans l'enveloppe de façon assurée".

M. Bérubé veut éviter à tout prix les mauvaises surprises budgétaires.

"Je ne m'embarquerai pas dans le normatif". Il n'est visiblement pas intéressé à s'intégrer dans la mécanique ou la plomberie des conventions. "La seule chose que je veux savoir, c'est combien cela me coûte le normatif".

M. Bérubé se chargera du rôle d'intervenant politique dans la négociation. Il conditionnera les esprits en quelque sorte.

"Il faudra définir les grandes lignes, les grandes balises sur lesquelles on va discuter".

Nous sommes une société qui a été gâtée par une croissance économique soutenue dont une large part ne nous est pas attribuable. Ce sont les Anglais, explique le ministre, qui ont développé la CIP, la Consol, les pâtes et papiers... Nous avons essayé de profiter des retombées seulement. C'est intéressant quand le développement économique est continu.

"Mais aujourd'hui, le drame du Canada, c'est que sa balance commerciale est favorable, mais que la balance des paiements est défavorable. Tu paies l'intérêt de ces placements et tu te fais étrangler".

"On s'est permis un niveau de vie artificiel. Artificiel parce qu'il n'est pas généré par nous autres mêmes".

Au niveau du gouvernement, ajoute M. Bérubé, il n'y avait aucune difficulté à augmenter les dépenses dans la mesure où la richesse croissait très rapidement. Ce n'est plus le cas.

La confrontation

Y a-t-il moyen de convenir ainsi de certains paramètres avec les organisations syndicales, avant de lancer les négociations?

M. Bérubé pense que oui, même si la confrontation lui apparaît inévitable.

Il y a des changements de mentalité qui se produisent présentement, estime-t-il. Par exemple, la CSN dit qu'il faut repenser toute la problématique des négociations dans le secteur public et parapublic. "Évidemment ce sera toujours une confrontation, c'est inévitable, c'est cela le syndicalisme. Il faut qu'ils défendent leurs gars avant tout".

Toutefois, explique-t-il, si le dirigeant syndical perçoit au départ ce qu'il est possible d'aller chercher auprès de la collectivité et si ses membres ont cette même conscience de ce qu'ils peuvent aller chercher au sein de la collectivité, il y a alors moins de danger de "braquage".

Il y a un important travail de préparation psychologique à faire et il est en cours en ce moment, glisse le ministre qui termine à peine une tournée sur les implications des coupes budgétaires du gouvernement et les contraintes financières des prochaines années. Il a préparé le terrain.

La social-démocratie à l'épreuve

Les dépenses gouvernementales augmentent cette année de \$2,3 milliards, rappelle M. Bérubé. Les deux tiers iront en salaires. "Tout le monde dit que le morceau du gâteau qui reste pour les services aux citoyens est trop petit. Je le pense aussi, ajoute le gardien des coffres de l'État".

Ce qu'il nous faut donc faire, c'est réaligner la croissance de la rémunération dans le secteur public sur la croissance de la richesse collective. On ne peut pas avoir une classe de citoyens dont la richesse s'accroît plus vite que celle de l'ensemble des citoyens parce que tu es obligé de taxer les plus pauvres, poursuit M. Bérubé, pour donner aux plus riches. C'est le principe même de la social-démocratie qui est en cause.

Habile tribun, on peut s'attendre que M. Bérubé reprendra à plusieurs reprises ce type d'argumentation sur la place publique en 1982, durant les négociations, devant les "plus pauvres" qui seront taxés pour donner aux "plus riches".

Dans un mémoire présenté récemment à la Commission parlementaire de la Justice sur la révision de la charte des droits et libertés de la personne, l'Association pour les droits de la communauté gaie du Québec (ADGQ) a réclamé des amendements à la charte, notamment afin de permettre aux couples "gais" ou lesbiens de profiter des mêmes régimes d'avantages sociaux que les couples hétérosexuels mariés ou vivant en union de fait. Voici un extrait de ce mémoire.

Homosexualité et oppression

par l'Association pour les droits de la communauté gaie du Québec

Depuis des siècles, le monde occidental, y compris la société québécoise, rejette l'homosexualité et le lesbianisme comme façon de vivre. Pour avoir refusé de conformer leur désir à la norme sexuelle dominante, des millions de femmes et d'hommes subissent, de la part de la société, toutes sortes de vexations et d'outrages: ostracisme, intimidation, incarcération, violence physique et mise à mort. Aujourd'hui, ici comme ailleurs, ces hommes et ces femmes sont victimes de l'oppression et de la répression qui s'expriment de diverses manières:

a) En 1981, la loi punit encore sévèrement plusieurs formes de comportement homosexuel et lesbien, notamment les relations sexuelles impliquant une personne de moins de 21 ans, alors que l'âge de consentement légal pour un acte hétérosexuel est inférieur. L'application des articles du code criminel canadien ayant trait aux "actions indécentes", à la "grossière indécence", à la pratique d'"actes indécents", à l'"obscénité", aux "attentats à la pudeur", et à la "moralité publique", est toujours plus rigoureuse, voire implacable, quant il s'agit de lesbiennes et de gais. Dans ces cas, la police, allant jusqu'à utiliser des agents provocateurs, se montre particulièrement agressive et hostile à l'endroit de ceux et celles qui sont accusés(es) ou seulement soupçonnés(es) d'"indécence". Son action concernant la recherche et la dénonciation des "maisons de débauche" a sérieusement touché les gais ces dernières années, en les traquant jusque dans leurs domiciles privés. A cet égard, il est à noter que les amendements au code criminel canadien contenus dans le bill Omnibus de 1968 ont décriminalisé les actes sexuels commis dans l'intimité entre deux personnes consentantes du même sexe et âgées d'au moins 21 ans, sans éliminer la notion de délit criminel dans les cas réputés de "grossière indécence", visant notamment les personnes homosexuelles de moins de 21 ans et les actes sexuels accomplis dans un endroit public.

b) La psychanalyse, la psychiatrie, la psychologie, la médecine et d'autres sciences humaines, quand elles contiennent de voir et de traiter l'homosexualité ou le lesbianisme comme un "trouble mental" contribuent comme par le passé à maintenir l'incompréhension et la peur de la société à l'égard des personnes homosexuelles et lesbiennes. Elles entretiennent au sein de la société un fort sentiment d'homophobie, cette crainte et cette hostilité traditionnelles qu'éprouvent tant de nos contemporains(es) envers le lesbianisme et l'homosexualité. Les pressions sociales qui en résultent poussent souvent les personnes homosexuelles ou lesbiennes à refouler leur désir plutôt qu'à prendre le risque de l'exprimer. Ces pressions poussent certaines d'entre elles au suicide ou à l'alcoolisme. Elles peuvent aussi être dirigées vers cet extrême de l'oppression qu'est l'auto-répression; quand une personne lesbienne ou homosexuelle a adopté et intériorisé les définitions du "bon" et du "mauvais" avancées par la société hétérosexiste, elle ne croit plus être opprimée, mais perpétue elle-même son oppression en adoptant inévitablement les attitudes négatives ou condescendantes de ceux et celles qui déprécient ou ridiculisent les lesbiennes et les gais. C'est l'ultime réussite de l'oppression.

Ceci est particulièrement dramatique dans le cadre de la famille où les lesbiennes et les gais risquent fréquemment d'être rejetés(es) ou ridiculisés(es) par leurs proches. La vie de bien des jeunes est alors souvent faite d'isolement, de peur et de roulement. Ces jeunes doivent tout apprendre par eux(elles)-mêmes sans que ne leur soit proposé aucun modèle positif de l'homosexualité et du lesbianisme auquel ils(elles) pourraient s'identifier. La seule image qui leur est projetée est le plus souvent celle de la honte, de l'anormalité et de la pathologie. Les personnes homosexuelles et lesbiennes demeurent souvent pendant de nombreuses années, quelquefois toute leur vie, sous l'emprise de telles caricatures du lesbianisme et de l'homosexualité.

Étouffées par les conventions sociales qui ne valorisent que l'hétérosexualité, un grand nombre de personnes homosexuelles et lesbiennes mènent une double vie: d'une part une vie publique où elles peuvent exercer leur métier et entretenir leurs relations sociales ou familiales et d'autre part une vie cachée, secrète et clandestine où elles se voient confinées pour vivre leur affectivité et leur sexualité. Malgré la mo-

dification de décembre 1977 à la charte des droits et libertés de la personne, il demeure souvent très dangereux pour des personnes lesbiennes ou homosexuelles de se faire connaître comme telles dans leur milieu social ou professionnel: risque d'être plus ou moins exclus(es) de la vie familiale et sociale, risque de se voir refuser sous un prétexte quelconque, un emploi, un logement ou l'accès à un service public et enfin, risque de perdre un emploi ou de ne pas gagner une promotion.

La rupture entre la vie publique et la vie affective des personnes homosexuelles et lesbiennes, essentiellement due à la répression sociale, engendre à son tour le ghetto homosexuel commercialisé que sont les bars, tavernes, bains et autres établissements plus ou moins spécialisés, où les homosexuels et les lesbiennes peuvent se rencontrer entre eux et elles "à découvert" et développer certaines relations sociales, amicales ou sentimentales; la même rupture entre la vie publique et affective engendre également un autre ghetto, non commercial celui-là, à savoir certains parcs et certaines toilettes publiques.

Le ghetto, et surtout le ghetto non commercialisé, est lui-même infiltré et attaqué par la police. Nous estimons qu'à Montréal des milliers de personnes homosexuelles sont interpellées, intimidées, ou molestées par la police chaque année. Si ce sont surtout les gais qui ont été victimes de ces violences, les lesbiennes n'en sont pourtant pas à l'abri. Par exemple, une répression pré-olympique violente s'est exercée en 1976 quand les policiers, mitrailleurs en main, brutalisèrent les femmes qui se trouvaient chez Jilly's à Montréal.

Dans les meilleurs cas, la répression sociale devient tolérance, cette forme de condescendance, ou de pitié, qu'une certaine société "libérale" se dit prête à offrir aux personnes lesbiennes et homosexuelles. Il ne faut pourtant pas être dupe: comme la répression plus ouverte, directe et brutale, la tolérance porte l'empreinte du mépris et de la supériorité supposée de l'hétérosexuel(le). Aussi n'est-elle qu'un des visages du rejet social de l'homosexualité.

Répressive ou tolérante, la société occidentale a, tour à tour, considéré l'homosexualité et le lesbianisme comme un péché, comme un crime ou comme une maladie mentale. Dans chaque cas, elle n'a pu qu'engendrer des souffrances iméritées pour des millions d'hommes et de femmes dont la seule "faute" était de rechercher, à leur façon, la libre expression de leur désir.

En 1977, la loi 88 (qui ajoutait l'orientation sexuelle comme motif de discrimination dans la charte des droits et libertés de la personne) constituait donc un premier pas important vers la reconnaissance des droits de la communauté des gais et des lesbiennes. Elle représentait un précédent mondial puisque, mise à part une soixantaine de municipalités canadiennes et américaines, le Québec devenait le premier État à accorder une protection à l'ensemble des personnes homosexuelles.

Quoique la plupart des commissions des droits de la personne canadiennes, provinciales et fédérale, ainsi que plusieurs partis politiques aient maintenant appuyé l'inclusion de l'"orientation sexuelle" dans les chartes des droits de la personne, aucun autre gouvernement n'a encore légiféré en ce domaine au Canada.

Il existe en revanche, sur la scène internationale, un deuxième exemple depuis le 8 mai dernier. Le Parlement norvégien a adopté une loi étendant aux homosexuels et aux lesbiennes le bénéfice de la législation qui interdit la discrimination des minorités nationales, ethniques et religieuses...

La population du Québec devrait être fière d'avoir reconnu, la première, les droits de la communauté des lesbiennes et des gais. De même il est remarquable que l'amendement de 1977 n'ait pas soulevé d'opposition importante comme ce fut le cas ailleurs.

Nous croyons pourtant que, quatre ans après l'adoption de la loi 88, le moment est venu d'analyser les moyens d'améliorer la protection civile des personnes homosexuelles. L'expérience de la Commission des droits de la personne dans ce domaine, après plusieurs années d'application de la loi 88, révèle les lacunes de la charte et les problèmes de fonctionnement de la commission elle-même.



Les dernières négociations dans le secteur public avaient donné lieu à des affrontements parfois violents avec les fonctionnaires.

Pour les gens qui naviguent, une écluse est un ennui de plus

Monsieur Pierre Champagne

Concernant les aménagements du bassin Louise, vous posez la question suivante, le mardi 6 octobre 1981: "Si on est capable d'accueillir de gros navires... Pourquoi faudrait-il construire une écluse de \$5 millions pour accueillir des yachts ou des voiliers de capitalistes qui ne demandent qu'un ou deux mètres de tirant d'eau?"

Comme il arrive que je m'étais moi-même posé cette question quelque temps auparavant, et cela au double titre de "yachtman" et de professeur d'architecture — si cela se peut — spécialisé dans les questions d'aménagement maritime et portuaire, j'avais alors entrepris des démarches pour connaître l'origine de cette décision.

Il est apparu que l'argumentation qui soutient cette décision est de nature esthétique. Elle a pris racine parmi les terriens et non parmi les navigateurs (comment pourrait-elle?).

Le plan directeur du vieux port fait le premier la recommandation de maintenir un niveau constant dans les bassins de tête et le bassin intérieur du bassin Louise dans le but... de fournir un contact étroit entre l'eau et l'homme, contact étroit quasi tactile avec le fleuve".

Je suis personnellement sensible à de tels arguments en raison de ma deuxième allégeance. Il est certain que la présence de l'eau à quelques pieds de soi, mirant un décor de mâtures et de coques étincelantes a de quoi faire oublier les silos. Le reste devient un problème d'options et de priorités.

Pour les gens qui naviguent, une écluse est un ennui de plus. Une difficulté à franchir sans éraflures ou sans bris plus sérieux. Des retards et des manoeuvres délicates intéressantes pour la galerie, mais sans plus.

Peu de ports de plaisance contemporains, souffrant de fortes marées, se permettent, si on peut dire, des écluses à sas (deux portes). Les vieux ports sur la côte bretonne comportaient souvent un ou des bassins à flot (à niveau constant) avec une seule porte, mais avaient le très grand désavantage de retenir les bateaux prisonniers jusqu'à la prochaine marée haute, même ceux qui ont une écluse à deux portes (comme prévu au bassin Louise) ne laissent passer les bateaux que 1-2 heures avant, jusqu'à 1-2 heures après la pleine mer (Saint-Malo, Binic). Le cas du port de La Rochelle est typique. Les nouveaux ports, dont celui des Minimes à La Rochelle,

furent construits suffisamment en aval pour avoir de l'eau constamment, sans écluse.

Quant à elle, la partie intérieure du bassin Louise a une profondeur actuelle de 10 pieds sous les quais de la marina, à marée basse. Cette profondeur est amplement suffisante pour les voiliers de 20 à 35 pieds envisagés.

L'écluse à double portes n'est donc pas nécessaire, ni utile aux navigateurs, pas plus aux petits qu'aux gros.

Lorsqu'il est question ici de niveau constant, il faut entendre un niveau fluctuant de 12 à 19 pieds selon les marées de la saison, contre une fluctuation allant de 0 jusqu'à 19 pieds entre une basse mer et une pleine mer, dans le cas où le bassin ne comporterait pas d'écluse.

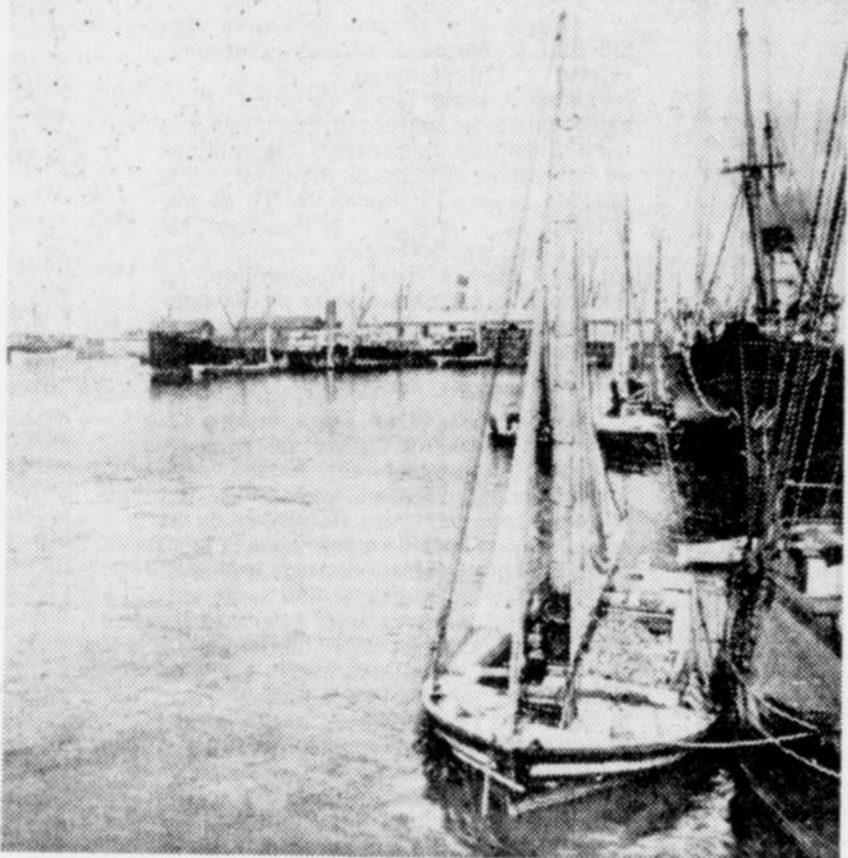
La question qui se pose est la suivante: "Est-il possible de rendre esthétiquement acceptables des quais de 19 pieds de hauteur?" Je serais tenté de répondre par l'affirmative — mais je dois avouer que j'accepte sans vergogne les vieux ports asséchants bretons, les reliques de quais de bois, le très beau môle de pierre du bassin Louise et le contraste de berges empierrées, si elles sont bien étudiées.

Tout cela dégage une authenticité qui me convient. Si la seule présence du limon gêne l'appréciation esthétique des berges, les puissants jets d'eau des bateaux-incendie pourraient y remédier à l'occasion, sans trop de frais. A tout le moins, les frais de gardiennage d'écluse compenseraient pleinement.

Les travaux liés à l'écluse et au conduit d'évacuation vers la rivière Saint-Charles requis pour maintenir une qualité d'eau suffisante dans le bassin intérieur sont évalués à \$7 millions et seraient très supérieurs à l'alternative, sans écluse. En toute honnêteté, on ne peut pas en accuser les amateurs de voile, capitalistes ou pas — ils seraient bien naïfs, me semble-t-il, de se créer des ennuis de la sorte dans le vieux port alors qu'ils n'ont à peu près pas d'ancrages protégés à sécurité minimum en aval de Québec.

Il ne faudrait pas souffrir de "drapeologie", dites-vous, je ne peux m'empêcher de penser au titre de l'article de la revue anglaise AD concernant le nouveau port de Brighton, un des rares ports de plaisance européens qui comporte une écluse dans un de ses bassins: "Folly de grandeur".

Jean-Claude Leclerc
Ecole d'architecture, UL



Une vue intéressante du Bassin Louise qui éveillera de la nostalgie dans l'âme de tout navigateur.

M. Ouellet tire sa révérence un peu trop vite au sujet du fameux "isolant"

M. André Ouellet,
Ministre de la Consommation,
Ottawa, Canada.

Monsieur le ministre,

Nous avons toujours respecté les gens qui ne pensaient pas comme nous et nous continuerons de le faire. D'autre part, quand il est évident que ces gens sont de mauvaise foi, nous nous devons de les dénoncer. Et, il semble que ce soit votre cas.

Vous avez dit récemment à Rock Forest et je cite: "Dans le but de venir en aide aux gens, même s'il n'a rien à voir avec ce problème", le gouvernement procède à des tests afin de mieux connaître l'urée formaldéhyde, la formaldéhyde et ses propriétés.

Le gouvernement n'a rien à voir avec ce problème. Alors:

1— Comment se fait-il qu'il a promu dans une publication du ministère de l'Énergie, Mines et Ressources "100 façons d'économiser chez soi, énergie et dollars" page 64, la pose d'urée formaldéhyde pour les murs de bois et de maçonnerie et ce, depuis avril 1975?

2— Comment se fait-il que quelques années plus tard, il octroyait des subventions aux consommateurs, aux installateurs pour acheter de l'équipement pour la pose de cet isolant?

3— Comment se fait-il que via

la Corporation du Développement du Canada et Innocan Investments Ltd, le gouvernement a investi dans Lorcon qui s'est porté quelque temps après acquéreur de Rapco Foam, important fabricant de mousse d'urée formaldéhyde? (Article de Gilles Provost, Le Devoir, 21 juillet 1981).

4— Comment se fait-il que le gouvernement via le ministère de la Santé et du Bien-Être a mandaté un comité et qu'à la suite de son rapport final, a interdit la mousse d'urée formaldéhyde?

Monsieur, le gouvernement a promu, octroyé, investi, fait des recherches, interdit la mousse d'urée formaldéhyde. Le gouvernement est partout dans cette affaire. Nous, victimes, soit de votre interdiction parce que nos maisons ne se vendent plus, soit du produit parce que nos maisons se détériorent et que notre santé est affectée, nous n'accepterons pas de vous voir sur votre trône de Ponce Pilate, vous laver les mains sur un ton aussi méprisant.

Votre solution: nous faire soigner et poursuivre devant les tribunaux. Vous nous dites cela à nous, vos concitoyens, alors que votre premier ministre dans une attitude de grand philosophe humaniste se promène à travers le monde pour aider et partager avec tous et chacun. La solution, monsieur, c'est d'éliminer la cause et ce,

sans délai. Le reste n'est que perte d'argent et de temps. Le ministère de la Santé a bien compris après ses recherches. Il a fait une interdiction pas une pose à telle ou telle condition.

Quant à votre hypothèse disant que le produit n'est pas toxique, qui soutiendra cela et pour combien? C'est de la fumisterie. Quoi qu'il en soit, nous, consommateurs ainsi que les chimistes et probablement les fabricants, nous vous attendons. Vous aurez à répondre aux torts que vous nous avez faits et vous vous retrouverez au banc des accusés pour avoir inutilement semé la panique.

Vraiment, ça fait. Si nous n'avons pas tous terminé notre cours de droit, comme Joe Clark, il semble dans votre cas que la chimie ne soit pas votre matière forte. Plus renseigné, vous diriez peut-être moins de sottises. A moins que vous soyez sourd et aveugle. Nous vous envoyons la balle à notre tour: "Faites-vous soigner si vous êtes malade" (paroles tirées de vos propos si sympathiques) et peut-être que le Canada, ce pays pour lequel vous ménagez toutes vos énergies au détriment de ses citoyens, s'en portera mieux.

Lucie Archambault-Daigneault
victime de la MIUF
membre de la Fédération
des victimes de la MIUF
Montréal.

Où en sont les CSS et les CLSC?

M. Jacques Dumais
Editorialiste

Dans votre intéressant éditorial du 5 octobre 1981, vous traitez de la débâcle des services sociaux et vous abordez la délicate question du chevauchement des centres de services sociaux et des centres locaux de services communautaires.

Peut-être, à ce propos, jouissez-vous d'un niveau d'observation assez documenté et il aurait été intéressant que vous donniez quelques exemples d'un tel chevauchement générateur de gaspillage. Faisant partie du réseau des affaires sociales, mais n'en ayant sans doute qu'une vue limitée, je n'observe pas de nombreux exemples d'un tel chevauchement onéreux; il y a bien sûr des zones grises ou des zones de partage, mais de là à dire que les mêmes types de services sont offerts ou distribués à une même clientèle par les deux types d'établissements, il y a une marge.

L'existence de deux structures de services dans le même domaine peut, dans la pratique, illustrer davantage une complémentarité et une continuité qu'un réel chevauchement, du moins dans le secteur des services sociaux. Quoique mon propos ne soit pas ici de affirmer, peut-être aurait-on plus de chance de découvrir des chevauchements dans le domaine de la santé, où les soins peuvent être dispensés par des cliniques médicales privées, des CLSC, des centres hospitaliers, et des départements de santé communautaire qui prennent parfois l'allure d'entités autonomes des centres hospitaliers.

Les CLSC administrant davantage des programmes de santé (en passant, ce type d'établissement coûte \$150 par capita alors que les CSS coûtent \$25 par capita...) et deux autres structures ayant ou pouvant partager la même mission, on peut se demander pourquoi l'hypothèse de leur démantèlement n'a pas été posée par nos gestionnaires politiques. Peut-

être un autre éditorial pourrait-il lancer la question?

M. Dumais semble également regretter que le Centre de services sociaux de Québec ne perçoive pas de possibilité d'entente avec d'autres établissements pour le transfert de clientèles ou de services. Comme citoyen, j'aurais apprécié que l'éditorialiste du SOLEIL indique au nom de quoi un tel transfert aurait été bénéfique; une plus grande économie aurait-elle été réalisée, la gestion des services meilleure, l'accessibilité plus grande?

Quelqu'avantage qu'on puisse pressentir, il serait assez pertinent d'en faire la démonstration avant de provoquer des changements qui peuvent mobiliser beaucoup d'énergie et qui peuvent aussi équivaloir à changer "quatre trente sous pour une piastre".

Peut-être M. Dumais ignore-t-il aussi que de telles opérations intercomplémentaires se sont effectuées déjà là où les conditions l'ont permis, c'est-à-dire quand un CLSC ou un autre type d'établissement existait et se révélait prêt à assumer un transfert ou un nouveau partage?

Il est un point que l'éditorial n'aborde pas et qui peut cependant éclairer le lecteur, c'est la part du budget des affaires sociales que représentent les CSS. Au niveau provincial, les centres de services sociaux représentent à peine une fois et demie le budget projeté pour l'édification du toit du Stade olympique (\$115 millions). Pourtant, à choisir entre plus de cent mille bénéficiaires de services sociaux en besoin d'aide, de soutien et de protection et cinquante mille spectateurs sportifs en besoin d'amusement ou de sensations, il devrait être facile de décider lequel des deux ordres de besoin les derniers publics d'une social-démocratie doivent financer.

Dans la région 03, le CSS de Québec représente à peine 3,5 pour 100 du budget des affaires sociales (selon les données disponibles au Conseil régional de la santé et des services sociaux) et au cours de

l'année écoulée il n'a réalisé aucun déficit alors que l'ensemble des autres établissements accusaient un déficit global de soixante-dix millions.

Force est de croire, quand on considère l'hypothèse de démantèlement des CSS, que la vertu ne paye pas et que ceux qui ont le mérite d'une saine gestion doivent se faire hara-kiri afin que les autres se repaissent de ces restes.

Il importe enfin de préciser, comme le soulignait l'émission "Présent Québec" du 2 octobre dernier à Radio-Canada, que le Centre de services sociaux de Québec est déjà le fruit d'une réforme qui a vu la fusion de huit anciennes agences de service social et l'intégration de services autrefois gouvernementaux en plus de l'ajout, par décret gouvernemental, de diverses missions supplétives et complémentaires.

Il apparaît donc normal qu'après de longues années de consolidation structurelle et organisationnelle, le Centre de services sociaux de Québec se préoccupe davantage des services à la clientèle et soit réticent devant toute esquisse de contre-réforme qui se ferait à la sauvette et sans analyse sérieuse.

Cordialement,
Michel Laflamme
Lauzon

Après la mort de Sadate

Suite à l'assassinat du président Sadate... Si les hommes voulaient fraterniser et partager, ce serait le paradis. L'argent et le pouvoir mènent le monde, deux facteurs qui sont bons en soi mais qui en dehors des limites deviennent mauvais.

Nous vivons dans un monde de violence, un monde qui se déshumanise. Dans tous les domaines, c'est une vraie jungle; l'homme détruit l'homme. Quant aux coupures budgétaires, elles ne sont pas faites aux bons endroits. On enlève du personnel, des employés doivent faire le travail de deux ou trois personnes. Ce sont toujours les petits qui subissent les conséquences des lois inhumaines au profit de l'argent. De plus, il y a toutes sortes de théories, plusieurs sont mêlées et ne font plus la différence entre le bien et le mal. Il y a tellement de conflits qu'il suffirait d'une distraction pour que la guerre éclate. C'est malheureux, mais c'est comme ça.

"Dans les hommes et dans les femmes, dont les droits fondamentaux sont bafoués, c'est toujours le Christ qui est bafoué, flagellé, crucifié".
Si les hommes vivaient l'évangile, il y aurait de l'amour, de la justice; il y aurait peu de maladies et de maux. Ce qui fait la différence entre les chrétiens et les païens, c'est que les chrétiens sont responsables de ceux qui souffrent (Mgr Camara). La Parole de Dieu libère.

Lorraine Leblond
Giffard, Qué.

Que fera la Sagouine?

A Mme Jacqueline Dugas,
Je suis tout à fait d'accord avec vous. Dans quel monde de fous vivons-nous? Qu'est-ce que l'avenir nous réserve si la Sagouine fait des annonces pour vanter les vertus douteuses du beurre? Consolons-nous et disons-nous qu'il reste toujours de l'espoir, tant qu'elle ne fera pas d'annonce de soutien-gorge...
André Giguère
Charlesbourg

Il est nécessaire de conserver la confessionnalité dans les écoles

M. Camille Laurin,
Ministre de l'Éducation
Québec.

Faisant suite à l'article de M. Jacques Dumais dans LE SOLEIL du 29 août 1981 et intitulé "Une fuite calculée" et traitant de la possibilité d'abolir la confessionnalité dans les écoles, voici mon opinion.

J'ai été choquée, révoltée mais surtout inquiète en lisant ces lignes et je ne suis certainement pas la seule. Malheureusement, même si l'indignation est grande, on se dit toujours: ça ne se peut pas, ça n'arrivera pas, il se trouvera bien quelqu'un qui va répondre et se révolter contre de tels abus. Je n'ai pas voulu prendre de chance et rester muette car l'enjeu est d'une trop grande importance.

Les temps sont durs, croyez-vous? Je crois qu'on est douillet car ce n'est rien avec ce qui s'en vient. Mais ce n'est pas en tremblant et en régressant que nous resterons forts mais à l'exemple de nos ancêtres en gardant notre foi. Ce n'est pas en reculant devant la puissance communiste et les autres que l'on trouvera la force et l'espoir d'un monde meilleur. Nos ancêtres n'ont pas reculé devant les Anglais. Ils n'ont pas eu peur de protéger leur foi et leur langue. On a bien ridiculisé les "curés". On les a dénigrés parce qu'ils nous dérangeaient mais s'ils n'avaient pas été là, dans ces premiers temps de la colonie,

pour regrouper leurs ouailles et les tenir dans la foi et la langue de leurs pères, le Québec "mon pays" ne serait pas ce qu'il est.

Ils ont commis des erreurs, ils ont montré des lacunes, on a oublié ce qu'étaient des êtres humains "que celui de vous qui est sans péché lui jette la première pierre" (Jean, 8, 7-8) vous vous rappelez de ces paroles peut-être?

Que deviendrait le Québec si l'on cessait de donner l'enseignement religieux dans nos écoles? Déjà qu'il en reste si peu... Demandez aux Polonais, aux Tchèques et aux autres du bloc de l'Est ce que leur a coûté l'abolition de la religion catholique. Mais c'est inutile, ils n'ont pas le droit de parole. C'est l'État qui pense et décide pour eux, bon gré mal gré et, de toute façon, leurs commentaires seraient filtrés, épluchés avant de nous parvenir. Est-ce vers cela qu'il faut tendre? L'État ne doit pas se substituer au pouvoir religieux et venir briser et abolir les droits acquis à un si dur prix. Au contraire, il doit tout mettre en oeuvre pour l'assister afin d'en arriver à une meilleure qualité de vie.

La baisse de la pratique religieuse a déjà fait tant de dégâts. Le respect de la vie est bien à la baisse, le peu de respect du bien d'autrui (vois, vandalisme, etc.) très à la mode et sans parler de tout le reste que vous savez déjà à moins d'être borgne par vocation.

On veut retirer la confes-

sionnalité dans nos écoles et l'on parle d'instaurer des cours d'éducation sexuelle. Jusqu'où irez-vous messieurs les dirigeants?

A mon avis, ce n'est pas en remplaçant la doctrine chrétienne, dans les écoles, par l'éducation sexuelle que tout va aller mieux. Une juste revalorisation de la religion catholique et un cadre propice à cet enseignement seraient sûrement plus sûrs et plus utiles pour améliorer la qualité de la vie pour tous. Une éducation basée sur la charité chrétienne et le respect des dix (10) commandements de Dieu serait un chemin beaucoup plus sûr que celui de l'instauration d'une société permissive.

On veut élever toutes frustrations aux jeunes et aux moins jeunes, abattre les tabous. Le péché c'est démodé, c'est frustrant d'en parler. Le viol, l'adultère, le vol, l'avortement ne sont-ils pas de pires frustrations pour les victimes et toute la société? Alors que l'acquisition d'une saine éducation religieuse est une source et une base solide pour l'implantation des principes de justice et d'amour. Ce n'est pas en favorisant le laisser-aller qu'on relèvera le niveau moral de notre société québécoise.

Un petit mot en passant pour les écoles privées. Au lieu de les abolir ou de les assimiler, vous devriez vous interroger sur leur grande popularité. Ne serait-ce pas entre autres dû à la qualité de leur enseignement, de l'éducation qu'on y donne et d'un milieu où l'étudiant se sent comme un être humain. Je ne veux pas ici dévaloriser l'école publique. Ceux qui sont honnêtes reconnaîtront avec moi que les cadres physiques et psychologiques n'aident pas à réaliser et atteindre de meilleurs résultats.

J'aurais tellement d'autres choses à dire. Ce texte n'est qu'une partie de la pointe de l'iceberg. Je remercie mes parents de m'avoir élevée dans un cadre chrétien, en ayant Dieu et ses commandements comme guide.

Aujourd'hui, je chemine vers une foi adulte, une foi en Dieu, au Christ, en la Vierge Marie et en son Eglise. La vie, les gens et les choses ne sont plus pareils. Que de sources de joie, de paix et d'amour s'ouvrent devant nous.

Que chaque citoyen fasse la découverte ou la redécouverte du Dieu d'Amour, qu'il puisse vivre et grandir ainsi guidé par notre Sainte Mère l'Eglise catholique dans un souci du respect de la vie et des droits fondamentaux de la personne humaine.

Nicole Carrier-Thériault, Lévis

Pourquoi pas deux voies ferroviaires parallèles?

La collision ferroviaire du Lac-Saint-Jean, survenue en fin de semaine du 25 septembre dernier suscite dans mon esprit un pourquoi?

Les nombreuses autoroutes du pays sont, depuis plusieurs années, à deux voies distinctes. Et nos voies de chemin de fer sont "simples", sauf à l'approche des villes et à l'intérieur de ces dernières...

Dans la plupart des pays d'Europe, les voies ferroviaires sont à deux voies parallèles. Pourquoi au Canada n'a-t-on pas, depuis belle lurette, fait construire une autre voie parallèle? Une construction de voie ferroviaire doit forcément se faire à la main d'hommes en quasi totalité. Dans certains pays même des femmes y ont travaillé.

Imaginons pour un instant que les voies ferroviaires sont doubles — même au Lac-Saint-Jean! Le CN et le CPR, en construisant ainsi, donneraient à des centaines de

chômeurs l'occasion de travailler, de gagner de l'argent et de se sentir utiles à quelque chose. Mais ce ne sont pas les seuls avantages. De tels travaux permettraient à nos entreprises de transport ferroviaire un service plus efficace et, ce qui est très très important, ferait en sorte qu'il n'y aurait pratiquement plus d'accidents ferroviaires mortels comme celui que l'on devait déplorer à la fin du mois de septembre dernier.

Il n'est jamais trop tard pour commencer! Si les CN et CPR, et au fond c'est le gouvernement fédéral, voulaient un bon jour prendre le taureau par les cornes et construire une autre voie ferroviaire parallèle entre les grandes et moyennes villes canadiennes, le tour serait joué de façon efficace. Les Canadiens sont patients!...

Camille Fleury
Giffard-Beauport

Les élections municipales dans nos régions



Candidats du RCM

En plus de M. Rodrigue Godbout (au milieu), candidat à la mairie, le Rassemblement des citoyens de Montmagny (RCM) aura comme candidats MM. Jacques Carrier, professeur à la polyvalente Casault, Hermann Bléney, conseiller sortant, René Proulx, agriculteur et commerçant du chemin du Côteau, Claude Audet, conseiller sortant au siège 1, et Jean-Paul Robin, président du Festival de l'oie, qui n'apparaît pas sur cette photo.

Montmagny

Pour la première fois en 15 ans, il y aura élection à la mairie de Montmagny. Réélu sans opposition depuis 1966, le Dr Cajetan Gauthier aura comme adversaire un ex-conseiller, M. Rodrigue Godbout, candidat du Rassemblement des citoyens.

Le recours au scrutin sera également nécessaire à tous les postes de conseillers que cinq autres représentants du RCM contesteront, en

plus d'un indépendant, M. Georges Fradette.

Au siège 1, l'ex-conseiller Claude Audet (RCM) aura comme adversaire M. Gilles Corriveau, greffier judiciaire; au siège 2, M. René Proulx (RCM) sera en lutte avec M. Armand Labrecque pour remplacer M. François Gosselin; au siège 3, M. Jean-Paul Robin (RCM) s'opposera au conseiller France Nicole; au siège 4, le conseiller Gabrielle-R. Denault aura M. Georges Fradette comme adversaire; au siège 5, la lutte se fera entre Jacques Carrier (RCM) et Jean Lavallée; au siège 6, le conseiller Hermann Bléney (RCM) au-

ra M. Marcellin Guillemette comme opposant.

Ville de L'Islet

Le maire André Journault a été réélu pour un deuxième mandat à l'administration de Ville de L'Islet sans opposition. Le conseiller Ludovic Fortin a été réélu, de même que M. J.-B. Laurent Caron, pour un quatrième mandat. MM. Louis-Philippe Lemieux, Michel Forques et Gérard Cloutier ont été élus conseillers. Il n'y aura élection qu'au siège 1 entre MM. Ghislain Bérubé et Maurice Julien, conseiller sortant.

Cabano

Hospitalisé d'urgence à Québec mercredi dernier, l'ex-maire Guy Michaud n'a pas sollicité un nouveau mandat à Cabano, laissant la mairie vacante, que se disputent deux nouveaux candidats, soit le président du Comité des citoyens, M. Raymond Husson, un professeur d'ébénisterie, et Mme Paulette Griffin Bourgoin, l'unique conseiller de l'équipe sortante à se représenter.

Rappelons que lundi dernier la

Commission municipale de Québec a rendu public son rapport d'enquête sur l'administration municipale de Cabano, qui blâmait le conseil municipal pour ne pas avoir observé les procédures municipales et budgétaires au cours des années de 1974 à 1979, mais n'y trouvant pas matière à des recours criminels. On soulignait par contre la bonne tâche accomplie par l'ancien conseil dans la gestion des infrastructures municipales de plus de \$8 millions nécessitées par l'implantation de la casernes de Cabano, tout en incitant par ailleurs les citoyens de Cabano à examiner les possibilités de recours en inhabilité

contre les anciens conseillers Ronaldo Lebel et Bruno Pelletier, qui ont laissé leurs sièges vacants.

Outre l'élection à la mairie, et le siège 4 que M. Yves Bossé a occupé sans opposition, il y aura recours au scrutin au siège 1 entre Jules-Henri D'Auteuil et Adrien Frasier; au siège 2 entre Raymond Mongrain et Raymond Méthivier; au siège 3 entre Ghislain Thériault, Gorman Lord et Jean-Marc Beaulieu; au siège 5 entre Daniel Ouellet et Valier Daigle, et au siège 6 entre Jean-Pierre Boucher et Maurice Blanchet.

Bernières et Saint-Etienne

Surprise sur la Rive-Sud, à l'ouest de la Chaudière. Elections dans deux municipalités: à Bernières et à Saint-Etienne. Tel que prévu, cependant, le maire de Saint-Rédempteur, Emile Dubois, et son équipe, sont élus sans opposition.

A Saint-Etienne, le maire Jean-Guy Béland devra affronter Gilles Saindon, un de ses conseillers dont le mandat se termine. A Bernières, le maire sortant, Jacques Demers, avait peur de ne trouver personne pour le remplacer. Deux candidats se feront la lutte: Benoit Lagueux et Gérard Auclair.

Chez les conseillers de Bernières, à l'exception de Fernande Méthot, réélue sans opposition, tous sont des nouveaux venus. Ce sont: Louis-O. Pelletier, Yves Michaud, Jacques Pri-

vé, Francis Clapperton et Yves Biledeau.

Par ailleurs, à Saint-Etienne, il y aura élection à trois postes de conseillers. Jean-Rock Pelletier, Maurice Pouliot et Claude Rousseau se disputent le siège no 1, précédemment occupé par Laurent Plante. A la place de Ben Routhier, au siège no 2, trois candidats sortent sur les rangs: Jean Roy, Bernard Pelletier et Gilles Girard, le président de la Ligue des propriétaires. Au siège no 5, on remarque aussi deux nouveaux candidats: Alain Gagnon et Ginette Jacques.

A Saint-Rédempteur, tout s'est déroulé comme on prévoyait. Quatre conseillers sont réélus. Il s'agit de Normand Bellefeuille, Louis-René Pelletier, Jacques Turcotte et Carol Sirois. Deux nouveaux venus, Philippe Poulin et Claude Boiteau complètent le conseil.

Côte-Nord

Sept-Iles

Les dés sont jetés. Dans la métropole de la Côte-Nord, aux prises avec une sévère récession économique, les sept candidats au siège de maire ont fait de la relance industrielle, d'une restructuration du commissariat industriel et d'une gestion plus serrée des fonds publics les grands thèmes de leur profession de foi publique.

La lutte sera donc serrée entre le maire sortant, M. Jean-Marc Dion, Mme Claudette Villeneuve qui siègeait aussi au sein du conseil municipal et les cinq autres candidats. A savoir, l'avocat Charles-Henri Desrosiers et les hommes d'affaires Georges Scanlan, Jean Bolduc, Ghislain Fournier, Jean-Paul Légaré qui, lui aussi, siègeait au sein du conseil municipal.

Aux sièges de conseillers à pourvoir, au nombre de huit cette année,

se feront la lutte: Roland Beaudin et Larry Dorion, Flora Duguay-Bouchard et Robert Heppert, Joseph Bezeau et Jacques Dignard, Franck Marcoux et Jean-Claude Roy, conseiller sortant, Claire Dubois, Claude Saint-Pierre et Aylmer Whitton, conseiller sortant, Lorenzo Labrecque et Ghislain Mousse, Gérard Desrosiers, Lucien Turgeon et Gaby Gauthier, conseiller sortant, Adrienne Ferland-Tremblay et Claude Normand.

Baie-Comeau

Aucune surprise dans la ville la plus prospère de la Côte-Nord. M. Henry Leonard, maire depuis 1967,

Les informations sur les mises en candidature aux élections municipales ont été recueillies, hier, par les journalistes Vincent Cliche, Gérard Ouellet, Marc Lestage, Jean Didier Fessou, Michel Corbeil, Jean-Claude Paquet, Réal Laberge, Denis Gauthier, Gilles Pépin, Paul-Henri Drouin, Anne-Marie Voisard, Fortunat Marcoux et Isabelle Jinchereau.

s'est fait réélire sans opposition. Cette situation consolide la volonté de ses concitoyens qui s'opposent au projet du député-ministre de Saguenay, M. Lucien Lessard, de vouloir fusionner les villes de Baie-Comeau et Hauterive.

Quatre conseillers sortants ont été réélus sans opposition: Pierre-Paul Ouellet, Guy Richard, Sylva L. Lord, J.-Paul Montigny. Quant aux conseillers sortants Jean-Claude Ouellet et Aurèle Paradis, ils devront affronter respectivement Jean Godbout et Napoléon Roussel.

Havre-Saint-Pierre

Depuis bientôt 10 ans, les Cayens rêvent d'avoir leur aéroport. Ottawa a débloqué \$3.5 millions pour ce faire et publier d'ici novembre les appels d'offre à cet effet. Malheureusement le gouvernement provincial refuse de céder les terrains sur lesquels il devait être construit. Le maire sortant, M. Réjean Cyr, réélu sans opposition, pourra désormais se consacrer entièrement à ce dossier.

Ont également été réélus sans opposition, les conseillers Gérard Cormier, Jean Méthot et Cyril Lebrun.

Gaspésie

Des cinq villes gaspésiennes tenant des assemblées de mise en candidature en vue d'élections municipales, seule Cap-Chat s'abstiendra de tenir un scrutin. Matane, Sainte-Anne-des-Monts et Murdochville organiseront des élections tant pour la fonction de maire que pour celle de conseiller. Carleton invitera ses citoyens à se présenter aux urnes pour désigner trois conseillers.

Matane

La plus grande ville du territoire avec ses quelque 13,000 âmes, Matane verra 16 personnes briguer les suffrages. La campagne risque d'être cependant sans trop de relief. L'aspirant à la mairie, M. Fernand Dugas, se présente contre le titulaire depuis 18 ans à ce poste, M. Roger Dion. Les deux hommes ont adopté un ton poli et "gentlemen" un envers l'autre. Aucun ne se présente avec une équipe.

Se font face: siège un, le conseiller sortant Noël Blouin et M. Réjean Dubé; siège trois, le conseiller sortant

M. Noël Plourde et MM. Rénéal Canuel et Marc L'Arrivée; siège quatre, le conseiller sortant Victor Bernier et MM. Lucien Fallu et Jacques Lévassuer; au siège cinq, MM. Jean-Paul Barre, Gabriel Claveau, Rénéal D'Auteuil et Denis Dubé. Sont réélus sans opposition, MM. Camille Nazair (2) et Donald Lévesque (6).

Sainte-Anne-des-Monts

La campagne risque d'être plus ardente à Sainte-Anne-des-Monts. Pourtant, l'opposition ne s'est montrée qu'au dernier moment contre M. Charles-Eugène Marin qui sollicite un second mandat à la mairie. Ce n'est qu'hier, que Camille Michaud a confirmé sa présence sur les rangs pour le poste de maire. Hier également, M. Joseph-Marie Lévesque, candidat défait de l'Union nationale aux dernières élections provinciales, a fait connaître ses vœux face à la mairie. Il semble que la lutte sera plus "virile" entre les 15 aspirants aux postes de maire ou de conseillers.

Aux postes de conseillers, les aspirants sont: MM. Georges-Aimé Fournier (sortant) et Jean-Louis Pelletier; MM. Louis-Philippe Chénard (sortant) et Denis Tremblay; MM. Hubert Lepage et Jacques Lavoie; Mme Marie-Paule Turcotte (sortante) et M. Benoit Lévesque; M. Régis Vallée (sortant) et Mme Céline Côté; et MM. Alcide Chrétien et Egidio A. Trépanier.

Murdochville

Murdochville est astreinte à la loi municipale sur les villes minières: elle n'est pas divisée en quartier. Les conseillers élus sont ceux qui reçoivent le plus de vote... La dernière élection a vu l'arrivée en bloc de syndiqués à la tête de la municipalité de 4,200 âmes. Le maire Bertrand Saint-Pierre se représente avec son "équipe de principe" ("Nous ne sommes pas liés sous la forme d'un parti"). Un retraité, M. Audibert Babin, lui fait face. Sans équipe, a-t-il indiqué.

Se feront la lutte: MM. Nestor Arseneau (sortant) et Marcel Berthelot; Mme Francine Roy-Cotton (sortante) et Daniel Bujold; M. Roger Gauthier (sortant) et M. Mario Doiron; MM. Réal Pelletier (sortant) et Gilles Lévesque.

Carleton

La plus petite ville de la Gaspésie (quelque 2,700 personnes) ne tiendra pas de scrutin pour désigner son maire. M. André Landry a été réélu sans opposition à cette fonction. MM. Auguste Bujold, Germain Deslauriers et Gérard Boudreaux l'ont imité.

Des élections auront lieu pour départager: Mme Pauline Carbonneau-McBrearty et M. Jean-Guy Cyr; MM. Alexis Bernard et Bertrand Johnson; MM. Denis Henry et Raoul D. Leblanc (conseiller sortant).

Beauce

Saint-Prospère

Le maire sortant Camille Poulin, marchand, affronte Claude Poulin, industriel, dans une lutte qui promet d'être envolvante à la suite des événements qui ont amené la démolition de la maison de Mme Pauline Bouffard en août dernier, sur un ordre du conseil municipal.

Les conseillers sortants Raymond Talbot, Fernand Poulin, Normand Pruneau et Nelson Paré ont été réélus sans opposition, alors que Mme Lorraine Bernier fait la lutte à René Provencher et Loyola Laflamme affronte Onil Larochelle.

Lac-Etchemin

Le maire sortant Me Pierre Pou-

liot affronte Paul-Henri Picard, gent d'assurances, et les conseillers sortants René Bégin, Yves Gourde et Hervé Gilbert ont été réélus sans opposition.

Toutefois, Mme Odette Giguère et Lorenzo St-Hilaire font la lutte aux conseillers sortants Hertel Plante et Eddy Lecours, puis Raymond Jacques affronte Emmanuel Pouliot.

Beauceville

A la mairie, il y aura lutte entre le conseiller sortant Jean-Baptiste Fortin, entrepreneur-plâtrier, et J.-Raymond Mathieu, régistreur adjoint au bureau d'enregistrement de Beauce par suite du retrait du maire sortant Jean-Guy Bolduc.

Les conseillers sortants Georges-Henri Roy, Marcel Veilleux et Normand Poulin ont été réélus sans opposition, tout comme les nouveaux conseillers Jules Mathieu, Jean-Denis Rancourt et Magella Busque.

Les annonces classées, un supermarché de bonnes affaires!
LE SOLEIL
647-3311

Dr Marcel Tremblay
Optométriste
EXAMEN DE LA VUE LUNETTES
Et verres de contact
Jours et soirs sur rendez-vous
524-2869
971, 3e Av., Limoilou, Québec

CENTRES-DIEU
Lieux d'écoute, d'information, de dialogue, de prière... Un prêtre est à votre service.
PLACE LAURIER: 651-2059
PLACE FLEUR DE LYS 523-9822
PLACE QUEBEC: 525-4015
GALERIES CHAGNON: 837-5484
CARREFOUR ST-GEORGES: 228-7545

CABINE EN FIBRE DE VERRE
pour Jeep CJ5 1976 et plus récents

Fibre de verre 1/2". Verre de sécurité. Fenêtres coulissantes en aluminium.
Fabriquée par:
AURELE MAROIS Inc.
324, rue St-Ignace, Montmagny, Québec, G5V 1S7
Tél.: 248-0835

Spécial Les lundis et mardis midi

Crêpe aux huîtres ou 8 huîtres sur écailles

4,25 \$

incluant un verre de vin blanc

LE JACRE DE STE-FOY
boulevard Laurier/rue Fournier
651-4055
... à des prix qui vous permettent de manger encore au restaurant.

Profitez de notre fonds de pension dès aujourd'hui.
Une maison, le meilleur des investissements!

LE DOMAINE DES SOEURS INC.
4614, Promenade des Soeurs
Cap-Rouge G0A 1K0 — 653-5123

Attention! Débosseleurs A VENDRE OU A LOUER
Un concessionnaire de la région désire vendre ou louer son département de carrosserie. Occasion unique de vous partir en affaires. Clientèle établie.
TELEPHONE: 658-9547
(le soir seulement, après 18h)

LOTTERIE
Gros lot de **250 000 \$**
Tirage: 340

9234669

925469	250 000 \$
25469	2 500 \$
5469	250 \$
469	50 \$
69	10 \$

On peut se procurer le dépliant "Qui gagne à Loto-Québec?" dans la plupart des kiosques de vente et aux bureaux de Loto-Québec.

Gros lots de 25 000 \$

574689
781306
168908

Numéros non décomposables

Les billets gagnants de 250 \$ et 50 \$ sont encaissables à toute succursale de la Banque Nationale.

NUMÉROS MOBILES GAGNANTS

78557	1490	375
78557X	1490XX	575XXX
X78557	X1490X	X575XX
	XX1490	XX575X
	XX1490	XX575

En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

une fête de famille

20 km du Braconnier
24 octobre
LA TUQUE

On y sera... y serez-vous?

La course à pied, un sport, une victoire, une fête

loto-québec

A-8 QUÉBEC ET BANLIEUE

Sillery, Ste-Foy, Val-Bélair, Charlesbourg, Loretteville, Beauport, Lac-St-Charles, St-Augustin, Vanier, Cap-Rouge

Les élections municipales dans nos régions

Côte de Beaupré Banlieue de Québec

Boischatel

Il y a trois candidats au poste de maire à la municipalité de Boischatel. En effet, le maire sortant, M. Roland Lavoie, devra affronter deux adversaires, MM. Maurice Lavoie et Raymond Lefebvre, un ancien conseiller. Au poste de conseiller au siège no 1, M. Jacques Couture fera la lutte à Mme Lise Juneau. Au siège no 2, M. Marcel Cauchon sera opposé à M. Yves Germain. Au no 3, Mme Marguerite Morin devra affronter M. Claude Vézina. Au no 4, M. Yvon Côté sera opposé à M. Marc Huot. Au siège no 5, M. Christian Laverdière fera la lutte à M. Jacques Rodrigue. Enfin au siège no 6, M. Gaëtan Beaumont aura comme adversaire M. René Baribeault.

L'Ange-Gardien

Il n'y aura pas d'élections à la municipalité de L'Ange-Gardien. En effet, malgré les rumeurs persistantes de son retrait, le maire sortant M. Ulrich Fecteau a été réélu pour un 3e mandat et ce sans opposition. Il en fut de même au siège no 3 pour M. Denys Laberge et au siège no 2, M. Gérard

Miotto. Enfin au siège no 1, M. Gaëtan Letarte a été réélu sans opposition.

Château-Richer

Le maire sortant de la ville de Château-Richer, M. Noël Verreault devra faire la lutte à M. Lionel Trépanier. Il y aura également lutte au siège no 1 entre M. Luc Fournier et Jacques Thibault, conseiller sortant. Au siège no 2, M. Patrick O'Brien affrontera M. Joseph Gauthier. M. Jacques Tremblay sera opposé à M. Jean-Guy Cloutier pour le siège no 3. M. Wilfrid Giguère a été élu sans opposition au siège no 4. Mme Colette Trudel devra faire face à M. Fernand Couillard au siège no 5. Enfin au siège no 6, M. Denis Gagnon a été élu sans opposition.

Sainte-Brigitte-de-Laval

M. Jean-Claude Simoneau a été réélu sans opposition au poste de maire de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval pour un 3e mandat. Il en a été de même pour ses collègues aux sièges nos 1, 2 et 3 MM. Pierre Auclair, Noël Fortier, un conseiller sortant, et Michel Lemay qui a été élu pour un 2e terme.

Lac-Beauport

Il y aura élection au siège numéro trois de la municipalité de Saint-Dunstan du Lac Beauport entre M. Pierre Rhéaume, sortant et Léo R. Lasnier qui était également candidat l'an dernier au siège cinq et qui avait été défait par Mme Lise Bernier. Au siège six, M. Gustave Turcotte a été réélu sans opposition.

Lac Saint-Charles

Le conseiller au siège numéro trois Ernest Bradet de la municipalité de Lac Saint-Charles devra affronter deux adversaires, lors de l'élection du premier novembre prochain. Les deux candidats surprises sont MM. Jean-Yves Bouchard, acheteur, et Jocelyn

Moffette, un ancien conseiller défait il y a deux ans. Au siège numéro quatre, René Rhéaume ne s'est pas représenté et M. André Dufresne a été élu sans opposition.

Saint-Emile

Il y aura élections à la mairie et à trois sièges de conseillers dans la municipalité de Saint-Emile. Le maire René Lafond élu une première fois en 1959 fera la lutte à M. Christian Légaré. Au siège deux, le conseiller sortant Ernest Beaulieu devra faire la lutte à Gilles Huard du Nouveau Parti municipal de Saint-Emile dirigé par M. Légaré. Au siège quatre, le conseiller sortant J. Pierre Tremblay, fera la lutte à Richard Marois, nouveau venu. Au siège six, le conseiller Gilles Auclair a été réélu sans opposition.

chette, conseiller sortant, et M. Raymond-Marie Blouin.

Saint-Laurent

Le maire sortant M. Gratien Chabot devra faire face à M. Claude Picard aux élections du 1er novembre

à la municipalité de Saint-Laurent. Au siège no 4, le conseiller sortant M. Henri Rouleau devra faire la lutte à M. Mario Coulombe. M. Jean Vailancourt a été élu sans opposition au siège no 5 tandis que M. Donat Thomassin a été élu au siège no 6.

Comté de Lévis

Saint-Louis-de-Pintendre

Le maire Marcel Fontaine abandonne la scène municipale, le poste est sollicité par M. Gilles Dussault, un conseiller sortant, de même que par Mme Colette Aubert et M. Emilien St-Pierre. Les conseillers Robert Robinson et Gérard Couture ont été réélus. André Auger fut élu également sans opposition.

Saint-Michel

La mairie laissée par M. Rémi Michaud est désirée par MM. Benoit Gagnon, Maurice Vézina et Louis-Jean Aubert. Le siège 5 est demandé par Roland Gourde et Marc Bouchard. André Giguère a été élu sans opposition.

Saint-Charles (paroisse)

Charles-Eugène Blanchet, maire à Saint-Charles, paroisse, affronte Réal Lamontagne. Au siège 4, Xavier Turgeon et Marcel Gosselin se font la lutte. Réal Leblond et Maurice Bibeau ont été réélus sans opposition.

Saint-Gervais

Le maire Raymond Boutin affronte M. Pierre Tanguay. Deux nouveaux conseillers ont été élus, hier: Gaëtan Lapierre et Mme Agathe T-Roy. Au siège 5, Adrien Dion et Cyrille Lacasse se font la lutte.

Beauport

Réélection des conseillers Marcel Côté et Jean-Claude Turgeon.

Saint-Henri

Roscel Boivin a été réélu conseiller, mais il devra y avoir scrutin au siège 3, où Réjean Brochu et Cécile Gosselin se font la lutte.

Saint-Charles (village)

Le maire Laval Marquis réélu, de même que les conseillers Conrad Paré, Yvan Gravel et Jean-Pierre Gagnon. Georges Bélanger a été élu également sans opposition.

La Durantaye

Le maire Laurent Castonguay et les conseillers Roland Breton, Roger Drapeau et André Morin ont tous été réélus.

Breakerville

Le maire Gilles Boutin réélu de même que les conseillers Jacques Demers et Robert Roy. Noël Gosselin est le nouvel élu.

Saint-Vallier (village)

Le maire Jean-Raymond Lemieux et les conseillers Benoit Aubé, Gaston Breton et Raymond Corrivault ont été réélus. Trois autres ont été élus également sans opposition, André Gagnon, Yolande Tanguay et Denis Roy.

Saint-Vallier (paroisse)

Le maire Paul-Henri Bélanger et les conseillers Paul-Aimé Roy et Denis L'Homme ont été réélus. Un nouveau, Dany Corrivault, fut élu aussi sans opposition.

Saint-Raphaël (paroisse)

Michel Michaud fait la lutte au maire sortant, Benoit Therrien. Guy Picard a été réélu conseiller sans opposition, mais il y aura scrutin pour les sièges 5 et 6, où Lucien Roy et Lionel Bouchard font la lutte avec conseillers sortants, Paul Bouffard et Venance Lemieux.

Ile d'Orléans

Sainte-Pétronille

La municipalité de Sainte-Pétronille sera de nouveau dirigée par le maire Bernard Dagenais, auquel personne ne s'est opposé. Cependant, il y aura lutte au siège no 4 entre M. Hughes L'Heureux et M. Luc Pelletier. Pour sa part, Mme Nicole Gingras a été élue sans opposition au siège no 5. Enfin, M. Tommy O'Donnell a été réélu au siège no 6, faute d'adversaire.

Saint-Pierre

M. André Ferland a été réélu sans opposition maire de la municipalité de Saint-Pierre et ce, pour un 3e mandat. Il y aura toutefois lutte au siège no 1 entre M. Louis Aubin, conseiller sortant et M. Claude Michaud. M. Conrad Gagnon a été élu au siège no 4 sans opposition. Enfin, le conseiller sortant au siège no 6, M. Raymond Perreault devra faire face à Mme Louise Ferland-Paquet.

Sainte-Famille

Avec le départ de la scène municipale du maire Yvon Debois, il y aura lutte entre MM. André Asselin et Jean-Victor Lachance, un conseiller

sortant, pour occuper le poste de maire de la municipalité de Sainte-Famille. M. André Faucher a été réélu sans opposition au poste de conseiller au siège no 4. Les sièges nos 5 et 6 seront occupés par MM. Marcel Letourneau et Alex Blouin.

Saint-François

Pour la 20e année consécutive la municipalité de Saint-François sera dirigée par le maire Emmanuel Labbé réélu sans opposition hier. Pour sa part, M. Florian Roberge a été élu au siège no 1. Il y aura toutefois lutte au siège no 2 entre M. Fernand Picard, conseiller sortant, et M. Jean Lemelin. Au siège no 3 M. Raynald Lemelin a été élu sans opposition tandis que MM. René Dion, Marcel Blouin et Rénéald Gosselin occuperont les sièges nos 4, 5 et 6.

Saint-Jean

A la municipalité de Saint-Jean il y aura lutte au siège no 3 entre M. Yvon Pouliot, conseiller sortant, et M. Daniel Lachance. Il en sera de même au siège no 5 entre M. Fernand Blan-

Saint-Augustin-de-Desmaures Scrutin à la mairie

par Vincent CLICHE

Il y aura élections à la mairie de Saint-Augustin-de-Desmaures. En effet, à la suite des mises en candidature, hier il est maintenant officiel que M. Raymond Juneau, ancien conseiller et ingénieur, fera la lutte à M. Jean Drolet, pompier et président du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité.

On sait que le maire actuel, M. Vincent Barrette, s'est retiré de la scène municipale. Par ailleurs, Mme Jocelyne Cantin, représentante de services, a été élue sans opposition au siège no 3,

laissé vacant par le départ de M. André Braun.

Il y aura élections à deux autres sièges. Au siège no 1, laissé vacant à la suite de la démission de M. Pierre Delisle, la lutte se fera entre M. Alain Juneau, agronome, et M. Luc Rivard, responsable de magasin.

Au siège no 6, le conseiller sortant, M. Pierre Valin, ne se représente pas et les deux candidats qui se feront la lutte sont Mme Claudine Poirier, notaire et M. Jean-Louis Tétrault, administrateur. Le président d'élections de la municipalité est M. Jean-Paul Thériault.

Réseau d'aqueduc Lac Saint-Charles n'a reçu que 4,2 pour 100 de subvention

par Marc LESTAGE

Les membres du conseil de la municipalité de Lac-Saint-Charles n'ont pas l'intention de se satisfaire d'une maigre subvention de \$22,568 du gouvernement, après avoir dépensé plus de \$800,000 au cours des dernières années pour s'approvisionner en eau potable à la ville de Québec, à la demande du ministre des Affaires municipales, dont la contribution devait atteindre \$350,000, selon un sous-ministre du temps.

Le conseiller Ernest Bradet qui est gérant d'un service à l'hôtel Château Frontenac de Québec, a promis "que le gouvernement ne s'en tirerait pas aussi facilement" et il a fait du lobbying durant deux jours au Comité G la semaine dernière, vêtu de ses plus beaux atours, afin de faire avancer le dossier.

estime qu'il faudra "faire beaucoup de bruit" pour obtenir la subvention qui avait été promise à l'époque et pour obtenir que le député Raymond Brouillet accepte de se battre avec les membres du conseil de Lac-Saint-Charles, à ce sujet.

Les faits

C'est en décembre 1979, que le gouvernement a exigé par ordonnance que l'approvisionnement en eau de Lac-Saint-Charles soit assuré par la CUQ. A ce moment, Lac-Saint-Charles a fait construire une conduite de \$561,000 afin de raccorder son réseau à circuit d'aqueduc de la ville de Québec.

Par la suite, la ville de Québec a fait effectuer des travaux à sa station de pompage du secteur Neufchâtel, afin d'avoir une pression suffisante pour alimenter une section de Char-

lesbourg et les nouveaux "abonnés" de Lac-Saint-Charles.

Ces travaux ont coûté \$1,153,989.14 et ont été facturés à Charlesbourg et à Lac-Saint-Charles proportionnellement aux services rendus. C'est ainsi que Lac-Saint-Charles s'est retrouvée avec une facture additionnelle de \$242,914.71 qui coûtera finalement plus de \$300,000 aux contribuables, si on inclut les frais de financement.

Or, il semble que pour des raisons techniques, le programme pour l'amélioration des réseaux d'aqueduc (Para), ne s'appliquerait que pour une partie de cet investissement. C'est ce que le conseil a été forcé de constater quand le ministre Jacques Léonard, des Affaires municipales, leur a appris récemment (8 septembre), que Lac-Saint-Charles touchera un chèque de \$4,514 représentant la contribution du gouvernement fédéral au projet et que le Québec paiera plus tard sa part de la subvention, soit \$16,296.

En conclusion, Lac-Saint-Charles touchera 4,2 pour 100 de subventions pour une partie seulement des travaux réalisés à la demande du gouvernement et "qui devaient être subventionnés beaucoup plus généreusement si on s'en remet aux promesses du temps de même qu'aux déclarations publicitaires du gouvernement au sujet de programmes d'aide à l'amélioration des réseaux d'aqueduc", explique M. Bradet. On ajoute à Lac-Saint-Charles

que le réseau d'aqueduc de la ville de Québec est précisément approuvé dans la municipalité même de Lac-Saint-Charles. La ville de Québec possède plus de \$2 millions d'actifs à cet endroit et ne paie aucune taxe municipale à Lac-Saint-Charles. Par contre, la ville de Québec vend l'eau à 79 cents du 1,000 gallons aux usagers de Lac-Saint-Charles, depuis que les améliorations ont été apportées.

Cambriolage à Charlesbourg

Profitant apparemment d'une défaillance du système d'alarme, un ou plusieurs cambrioleurs ont fait main basse, dans la nuit de samedi à hier, sur des appareils de stéréophonie et autres équipements musicaux chez Tanguay Musique du 5320, 1ère Avenue, à Charlesbourg.

Selon le rapport policier, le ou les voleurs auraient fait leur coup vers 1h30, cassant une vitre de l'établissement pour y pénétrer ensuite et en sortir pour quelque \$3,000 de marchandises. Ils ont pu s'esquiver sans problème ensuite, malgré la rapidité d'intervention des policiers de Charlesbourg. Ceux-ci estiment que le système d'alarme s'est sans doute déclenché avec du retard. L'enquête menée par le détective Boutin permettra sans doute d'en savoir plus long à ce sujet dans les prochaines heures.

La graisse de frites frappe de nouveau

par André ROY

Les pompiers ne le diront jamais assez: bémis soient les détecteurs de fumée et honnie l'habitude de faire des frites dans des récipients non prévus à cette fin!

Grâce à la présence de deux détecteurs de fumée (et à leur bon fonctionnement) dans son logement, un locataire du 1835 Mgr Plessis a pu évacuer à temps son appartement en feu, dans la nuit de samedi à hier. Le signal strident a aussi éveillé les occupants des logements voisins et permis l'intervention rapide des pompiers de Québec. Ceux-ci ont réussi à circonvier l'élément destructeur dans l'appartement où il avait pris naissance. Le reste de l'immeuble n'a été affecté que par l'épaisse fumée originant de l'incendie.

Alertés à 2h01 hier, les pompiers dirigés par le chef de division André Simard, ont aidé les locataires de l'immeuble à évacuer les 39 logements sur trois étages ce qui a amené une quarantaine de sapeurs à combattre l'incendie qui s'était déclaré au rez-de-chaussée, dans la cuisine de l'appartement 110. La cause: une casserole de graisse oubliée sur le feu après que le locataire se fut endormi.

L'immeuble, propriété de M. Jacques Huot, du boulevard Pie XII à Sainte-Foy, abritait environ 130 personnes. Toutes, sauf le locataire du no 110, ont pu réintégrer leur logement peu après le départ des pompiers, à 3h08. Les dommages ont été évalués sommairement à une dizaine de milliers de dollars, et aucun blessé n'a été déploré.

Incendie suspect

Par ailleurs, un incendie d'ori-

gine suspecte a causé pour environ \$500 de dommages à un mur des immeubles Daco, au 865 de la Reine, à Québec, hier. Appelés à 18h05, les pompiers sont revenus à leur caserne 24 minutes plus tard, après avoir maîtrisé les flammes qui ont pris naissance dans des sacs de vidanges appuyés contre l'édifice de trois étages.

Selon le chef de district Noël Messier, le feu aurait été mis de l'extérieur, peut-être intentionnellement. L'immeuble, qui abritait autrefois les peintures Glidden, est occupé par des commerces aux premier et deuxième paliers, et comprend un logement au troisième.

A Loretteville

Les pompiers volontaires de Loretteville, sous les ordres du chef Arthur Couture, ont été tenus occupés par deux incendies, depuis hier matin, dont un a causé des blessures à un homme de 32 ans. Les dommages pour les deux cas s'élevaient à plus de \$15,000.

Hier matin, à partir de 9h, le feu a endommagé le dépanneur de la cie Irving, sur la rue Racine, pour une valeur de plus de \$10,000.

Ce matin, vers 1h10, les flammes ont causé des dégâts de \$5,000 environ dans une maison de deux étages au 73 rue Durocher. Le propriétaire, M. André Genois, peinturait un frigidaire lorsqu'une explosion se produisit. Il fut brûlé dans la figure et sur les bras. Alertés, sa femme et ses deux enfants ont été forcés d'évacuer les lieux par une fenêtre du deuxième étage.

Dans les deux cas, la rapide intervention des sapeurs a permis de diminuer sensiblement les dommages.

Programme provincial d'efficacité énergétique OU... programme fédéral de remplacement du pétrole ?

843-7765

En composant ce numéro de téléphone, à l'usage des abonnés du Québec métropolitain (rive nord), un spécialiste d'Hydro-Québec pourra répondre à vos demandes d'informations sur ces deux programmes. En ce qui concerne les abonnés d'autres endroits, on est prié de composer le numéro du bureau d'affaires local, qui apparaît sur la facture d'électricité ainsi que dans l'annuaire téléphonique.



Centre-Ville de Québec

Boutiques
450 p.c. et plus

Articles de sport
Vêtements pour dames
Parfums Cosmétiques
Salon de coiffure
Agence de voyage, etc...

COMPLEXE
PLACE JACQUES-CARTIER
320, St-Joseph est, Québec
(Face au Holiday Inn)
Tél.: 525-4763 - 525-4931
76% déjà loué

LOCAL A LOUER
DISPONIBLE MAI PROCHAIN

TÉLÉGRAMME

Déménagement Paradis Ltée
Ville de Québec
À l'attention de Lise Bédard et Monique Gombot

Nos meubles sont arrivés tel que prévu - arrêt -
Aucun endommagement - arrêt - Le chauffeur et
les déménageurs furent très professionnels,
courtois et serviables - arrêt - Merci infiniment.

Marie et Jean-Pierre

Membre de
ALLIED VAN LINES
"Les déménageurs plus prudents"

À votre service depuis 1910

ESTIMATION GRATUITE

Là où commence l'acheminement d'un bon déménagement...
Déménagement Paradis Ltée
275, rue Paradis
Québec, P.Q.
Tél.: 683-2931

Les élections municipales dans nos régions

Nombre record de 36 candidats à Sainte-Foy

par Vincent CLICHE

Un nombre record de 36 candidats se feront la lutte, à Sainte-Foy, au poste de maire et aux 14 postes de conseillers, lors des élections municipales du 1er novembre.

A la fin de la période des mises en candidature, hier, à 14h, dans une salle du conseil remplie à capacité, le président d'élections, M. René Dampousse, a fait son rapport dont se dégagent les éléments suivants:

• Aucun candidat n'est élu sans opposition; il y aura élection à tous les postes.

• Deux candidats se feront la lutte à la mairie: Mme Andrée P. Boucher, du parti Action Sainte-Foy, et M. Louis-Marie Lavoie, du Renouveau municipal de Sainte-Foy.

• Le Renouveau municipal présente des candidats dans les 14 districts électoraux.

• Le parti Action Sainte-Foy présente des candidats dans 13 des 14 districts. Il n'y aura pas de candidat de ce parti dans le quartier Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle (district 3).

• Il y a sept candidats indépendants qui feront la lutte dans autant de quartiers.

• Sur les 36 candidats, seulement cinq femmes ont décidé de briguer les suffrages. Au moins l'une d'elles sera élue, puisque dans le quartier Saint-Mathieu les deux seules candidates sont Mmes Thérèse B. Bergeron et Suzanne Duplessis.

• Les électeurs auront à choisir entre trois candidats dans les quartiers suivants: district 6 (Laurier), district 8 (Notre-Dame), district 9 (Sainte-Geneviève), district 11 (Neilson), district 12 (Pointe Sainte-Foy) et district 14 (Chauveau).

Dans les huit autres quartiers, la lutte se fera à deux candidats.

L'objectif de la nouvelle loi sur la démocratie municipale, qui visait à susciter une plus grande participation au niveau des candidatures, semble donc atteint à Sainte-Foy.

Aux élections municipales de 1977, il n'y avait eu que 16 candidats, dont trois à la mairie. A ce moment-là, il n'y avait que sept quartiers, alors qu'avec le redécoupage de la carte électorale, Sainte-Foy compte maintenant 14 districts électoraux.

Nouvelles figures

Du conseil municipal actuel, seuls les conseillers Paul Dutil, Yvon Magnan et Ludger Saint-Pierre demandent un renouvellement de mandat.

On sait que le maire actuel, M. Bernardin Morin, et les conseillers, Camilien Tremblay, Anatole Robichaud, Charles-E. Matte et Jacques Bureau, se retirent de la scène municipale.

Parmi les autres candidats officiels qui briguent les suffrages, trois autres ont déjà fait face à l'électorat lors des élections de 1977. Il s'agit de Mme Boucher,

MM. Gilles Carignan et Albert Racine.

Les 30 autres candidats sont donc des nouveaux venus sur la scène électorale municipale.

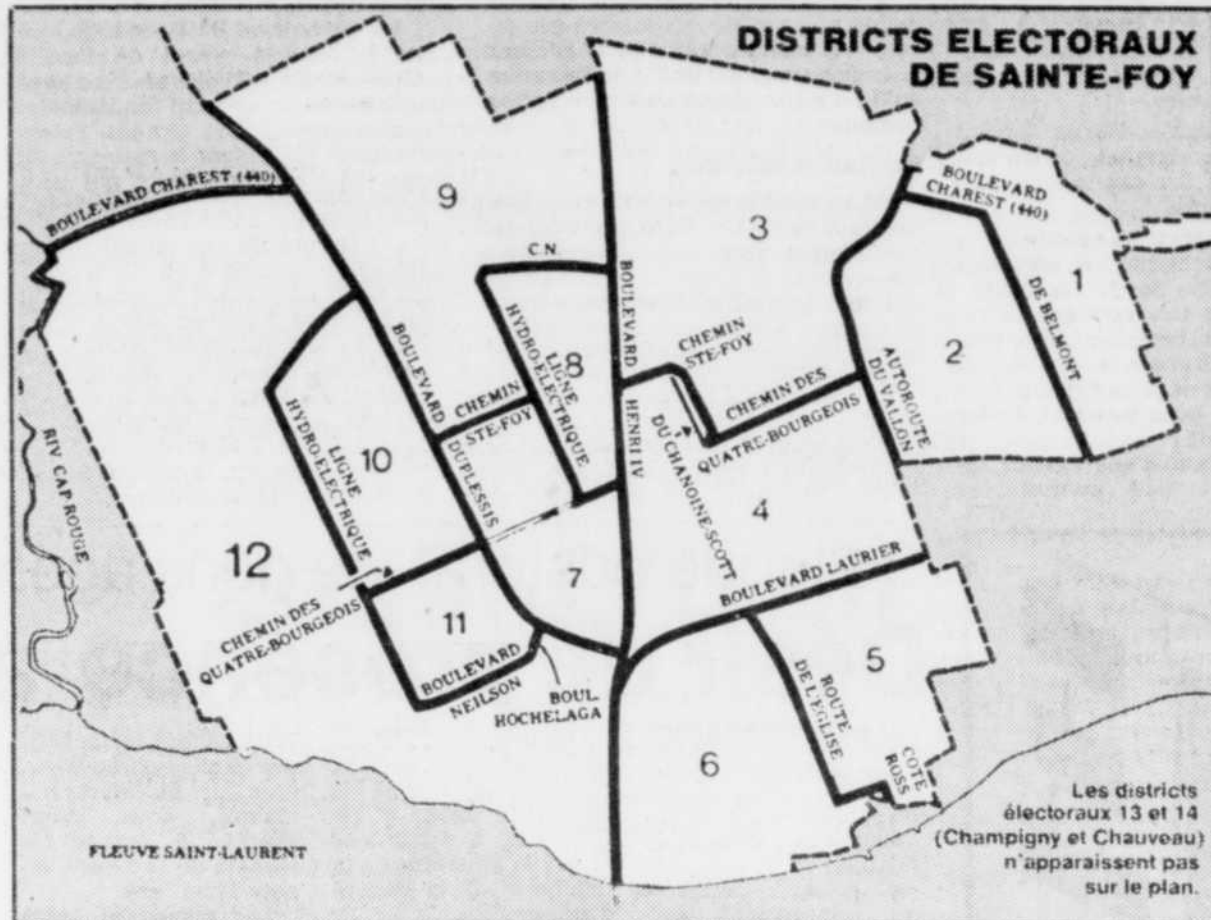
Candidats par quartier

Voici la liste des 14 districts électoraux, leur délimitation et les noms des candidats aux postes de conseillers, comme membres du parti Action Sainte-Foy (ASF), du parti du Renouveau municipal Sainte-Foy (RMSF), ou comme indépendants (IND).

DISTRICT 1 (Saint-Thomas): La route du Vallon, la limite nord de la municipalité, le boulevard Saint-Cyrille, le prolongement de la rue Belmont, la rue Belmont, le prolongement de la rue Belmont et le boulevard Charest.
ASF: Denis Pépin
RMSF: Paul Dutil

DISTRICT 2 (Laval): Le boulevard Charest, le prolongement de la rue Belmont, la rue Belmont, le prolongement de la rue Belmont, la limite de la municipalité et la route du Vallon.
ASF: Gilles Lavoie
RMSF: Pierre Roy

DISTRICT 3 (Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle): La limite de la municipalité, la route du Vallon, le chemin des Quatre-Bourgeois, la ligne arrière des terrains faisant front sur la rue Chanoine-Scott (côté nord), le chemin Sainte-



Les districts 13 (Champigny) et 14 (Chauveau) du quartier Laurentien n'apparaissent pas sur le plan ci-haut.

Foy et le boulevard Henri-IV.
RMSF: Mona Chartier
IND: Ludger Saint-Pierre

DISTRICT 4 (Saint-Denis): Le chemin Sainte-Foy, la ligne arrière des terrains faisant front sur la rue Chanoine-Scott (côté nord), le

chemin des Quatre-Bourgeois, la route du Vallon, la limite de la municipalité, le boulevard Laurier et le boulevard Henri-IV.
ASF: Marie Bruneau

RMSF: Roger Vallières

DISTRICT 5 (Saint-Yves): Le boulevard Laurier, la limite de la municipalité, la côte

Ross, le chemin de fer du CN et la route de l'Église.
ASF: Lucien Lavoie
RMSF: Marcel Risi

DISTRICT 6 (Laurier): Le boulevard Laurier, la route de l'Église, le chemin de fer du CN, la côte Ross, la limite de la municipalité, le fleuve Saint-Laurent et l'autoroute 73.
ASF: Jacques Gagnon
RMSF: Paul Trottier
IND: Yvon Magnan

DISTRICT 7 (Saint-Mathieu): Le chemin Sainte-Foy, la ligne hydro-électrique, le chemin des Quatre-Bourgeois, le boulevard Henri-IV et le boulevard Duplessis.
ASF: Suzanne Duplessis
SF: Thérèse Bergeron

DISTRICT 8 (Notre-Dame): Le boulevard Henri-IV, le chemin des Quatre-Bourgeois, la ligne hydro-électrique, le chemin de fer du CN.
ASF: Jacques Charpentier
RMSF: Claude Allard
IND: Magella Caron

DISTRICT 9 (Sainte-Geneviève): Le boulevard Henri-IV, le che-

min de fer du CN, la ligne hydro-électrique, le chemin Sainte-Foy, le boulevard Duplessis et la limite de la municipalité.
ASF: Pierre Boivin
SF: Gilles Myrand
IND: Langis Labrie

DISTRICT 10 (Saint-Benoît): Le boulevard Duplessis, le chemin des Quatre-Bourgeois, la ligne hydro-électrique et le chemin de fer du CN.
ASF: Jacques Langlois
RMSF: Gilles Carignan

DISTRICT 11 (Neilson): Le boulevard Duplessis, le boulevard Hochelaga, le boulevard Neilson, la ligne hydro-électrique et le chemin des Quatre-Bourgeois.
ASF: Jos Moore
IND: Guy Marcotte
IND: Jérôme Pelletier

DISTRICT 12 (Pointe Sainte-Foy): Le boulevard Duplessis, le chemin de fer du CN, la ligne hydro-électrique, le boulevard Neilson, le boulevard Hochelaga, le boulevard Duplessis, l'autoroute 73, le fleuve, la limite de la municipalité, la rivière Cap-Rouge et le boulevard Charest.
ASF: Armand Thibodeau
RMSF: Jacques Fleury
IND: Georges Auger

DISTRICT 13 (Champigny): Ce district comprend la partie sud du quartier Laurentien. Il est délimité, au nord, par le boulevard Duplessis, à l'est, par le boulevard Charest, au sud, par la municipalité de Cap-Rouge, à l'ouest, par la municipalité de Saint-Augustin et, au nord, par une ligne passant approximativement au nord du territoire de l'aéroport.
ASF: Guy Filion
RMSF: Yvon Jauron

DISTRICT 14 (Chauveau): Ce district représente la partie nord du quartier Laurentien. Il est délimité par les limites des municipalités de Saint-Augustin, Val-Bélair, Québec et l'Ancienne-Lorette. Au sud, il est limité par une ligne passant approximativement au nord du territoire de l'aéroport.
ASF: Albert Racine
RMSF: Marcel Martel
IND: Gaston Paradis

15 aspirants en lice à Loretteville

Pas moins de 15 candidats se feront la lutte à la mairie et à chacun des six postes de conseillers de la ville de Loretteville, le 1er novembre.

A la mairie, pas de surprise, hier, lorsque le président des élections, M. Pierre Garneau, a confirmé qu'il y aura lutte entre le maire sortant, M. Jean-Marie Beaulieu, et le conseiller Paul Lafrance qui a décidé depuis peu de se présenter comme maire.

A tous les autres postes de conseillers, il y aura deux candidats, sauf au siège numéro trois (de l'Orme), abandonné par le conseiller Raymond Renaud, où trois candidats se feront la lutte.

Les adversaires à la succession de M. Renaud qui a siégé au conseil durant les 12 dernières années sont M. Benoît Canuel, un indépendant, entrepreneur en construction de la rue Saint-Benoît et les deux représentants des équipes, MM. James Dennie (équipe Beaulieu) et André Parent (équipe Lafrance).

Un seul autre candidat indépendant a posé sa candidature. Il s'agit de M. Guy Turcotte qui prétend avoir été "approché par les deux candidats à la mairie" avant de décider de se présenter indépendant. M. Turcotte est candidat au siège numéro deux et

il fera la lutte à M. Gaston Leclerc, le candidat du maire Beaulieu. L'équipe Lafrance n'a pas décidé de présenter d'adversaire à l'indépendant Turcotte que M. Paul Lafrance considère être "un candidat de valeur".

Au siège numéro un (Bellevue), l'ancien conseiller du siège numéro deux, M. Marcel Martel, fera la lutte à M. Jean-Jacques Rousseau de l'équipe Beaulieu.

Au siège numéro quatre (Château-d'Eau), Serge Genest de l'équipe Beaulieu fera la lutte à Claude Thivierge (équipe Lafrance). Au siège numéro cinq (du Faubourg), Raymond Bernadet qui fait équipe avec le maire actuel fera face à Rémy Poulin qui appuie M. Lafrance. Enfin, au siège numéro six (du Cap), Fernand Paquet, conseiller depuis 1977 et partisan du maire Beaulieu, aura pour adversaire M. Jean Parent, un estimateur membre de l'équipe Lafrance.

Toute l'équipe du candidat Paul Lafrance assistait à l'assemblée publique de mise en candidature, hier midi, à l'hôtel de ville, tandis que les membres de l'équipe du maire Jean-Marie Beaulieu et les deux indépendants s'en sont dispensés.

chemin des Quatre-Bourgeois, la route du Vallon, la limite de la municipalité, le boulevard Laurier et le boulevard Henri-IV.
ASF: Marie Bruneau

Foy et le boulevard Henri-IV.
RMSF: Mona Chartier
IND: Ludger Saint-Pierre

DISTRICT 4 (Saint-Denis): Le chemin Sainte-Foy, la ligne arrière des terrains faisant front sur la rue Chanoine-Scott (côté nord), le

chemin des Quatre-Bourgeois, la route du Vallon, la limite de la municipalité, le boulevard Laurier et le boulevard Henri-IV.
ASF: Marie Bruneau

RMSF: Roger Vallières

DISTRICT 5 (Saint-Yves): Le boulevard Laurier, la limite de la municipalité, la côte



"L'ancien" et le "renouveau" ont sympathisé quelques minutes hier à Sainte-Foy, alors que le maire sortant, M. Bernardin Morin, a souhaité bonne chance au candidat du Renouveau municipal, M. Louis-Marie Lavoie, devant une salle remplie à pleine capacité de militants des deux partis qui se feront la lutte aux élections du 1er novembre.



LENTILLES CORNEENNES
(verres de contact)
SOUPLES — HYDROPHILES
ULTRA-MINCES

à port quotidien \$189
à port prolongé \$249

Certificat de service en sus.
— Analyse préliminaire et évaluation de cas gratuites
— Etui et solution d'origine, gratuits
— Corrections et modifications gratuites pendant les 3 premiers mois d'adaptation
— Contrôle vision-confort

Cette offre est valide jusqu'au 5 novembre 1981.

TELEMENT CONFORTABLES QU'ON LES OUBLIE

Yves R. Girard
Opticien d'ordonnances

1307, ch. Ste-Foy, Québec
(face à l'église St-Sacrement)
681-3578

Exposition Benoit Côté
du 24 septembre au 24 octobre

« Black is beautiful »

Au Salon du Mobilier International
231, Saint-Paul, Québec, tél.: 692-0760

Ouvert du mardi au samedi de 10 hres à 17 hres
le jeudi et le vendredi jusqu'à 20 hres

LE CAP-ROUGE
Le Salon de l'habitation
du Domaine des Soeurs
DU 28 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE

Accès par le boulevard Charest ouest, sortie Jean-Gauvin, et tourner à droite sur la Promenade des Soeurs (2e rue à partir de Charest).

MAISON OUVERTE DE 14H A 21H
DU LUNDI AU JEUDI
ET DE 13H A 17H LES SAMEDIS
ET DIMANCHES

VENEZ DECOUVRIR
LE VRAI CONCEPT
DE VIE...

DOMAINE DES SOEURS
Le Domaine des Soeurs Inc.
4614, Promenade des Soeurs
Cap-Rouge, Québec

POUR RENDEZ-VOUS: 653-5123

Projet de créer un groupe de Grandes Soeurs

par Roch DESGAGNE

Bénévoles recherchés

Le mouvement les Grands Frères de Québec veut consolider son implantation dans le milieu métropolitain. Pour y parvenir, il projette de créer une section de Grandes Soeurs et d'augmenter sensiblement le nombre de ses membres.

Lors d'un colloque provincial qu'il tenait en fin de semaine au centre forestier de Duchesnay, l'organisme a exploré les diverses avenues qui lui permettraient d'étendre son action à un plus grand nombre d'adultes et d'enfants parrainés par ces personnes bénévoles.

Dans l'agglomération de Québec (incluant le secteur de Lévis) on dénombre présentement 35 Grands Frères, et il en faudrait trois fois plus pour répondre aux demandes venant généralement de mères-chefs de familles monoparentales.

Le besoin de parrainage est peut-être moins grand chez les jeunes filles, mais il existe et les responsables de la section québécoise des Grands Frères envisagent présentement de créer une association de Grandes Soeurs, note Liette Ricard, coordonnatrice du groupement à Québec.

Lorsque quelques personnes bénévoles ont lancé les Grands Frères de Québec, il y a trois ans, on estimait à au moins 3,000 le nombre d'enfants vivant en foyer monoparental. Près du dixième de ces jeunes garçons et filles seraient susceptibles d'être parrainés par un Grand Frère ou une Grande Soeur, si on se base sur les demandes actuelles.

En plus des 35 jeunes de 8 à 14 ans présentement jumelés à des Grands Frères, le mouvement local recherche une soixantaine d'autres personnes bénévoles.

Les responsables locaux doivent retarder de nombreuses demandes, pour la plupart des cas urgents, déplore Liette Ricard.

Avec la relance qu'entraînera le colloque de Duchesnay, le président des Grands Frères de Québec M. Réjean Delisle est très confiant de recruter ces aides bénévoles d'ici peu. L'organisme a franchi le stade de la structuration et il commence à être assez bien rodé pour mieux répondre aux besoins, dit-il.

L'implantation d'une agence féminine devient une priorité des

Grands Frères de Québec, pour les mois à venir, prévoit M. Delisle.

Au Québec, le mouvement existe depuis six ans, dans une vingtaine de villes, et le colloque a permis de jeter les bases d'une association provinciale des Grands Frères et Grandes Soeurs. Au Canada, il existe 47 agences mixtes.

Le mouvement "Big Brothers" existe depuis 80 ans aux Etats-Unis, et à Toronto depuis environ 75 ans. Partout en Amérique du Nord, c'est la même philosophie qui motive ces divers organismes: apporter à l'enfant une présence et une identification qu'il ne retrouve pas dans son milieu familial.

Exigeant et valorisant

Le Grand Frère est une personne tréée sur le volet, selon des critères d'évaluation très sérieux. Son âge moyen se situe entre 32 et 35 ans, et son statut social n'entre pas en ligne de compte. A Québec, les Grands Frères viennent de toutes les classes, du professionnel au simple ouvrier.

Cette personne bénévole s'engage à consacrer trois à quatre heures par semaine de présence auprès du jeune à qui elle est jumelée, soit par des

activités sportives, socio-culturelles ou autres, cela pour une période minimum d'un an.

Pour la mère-chef de famille qui a fait une demande, généralement par le truchement des CLSC et des écoles, le Grand Frère ou la Grande Soeur devient un support moral, tout comme pour l'enfant qui lui est confié.

Ce jeune est également soumis à un processus d'évaluation exigeant, et ne doit pas présenter de problèmes sérieux de comportement et de santé.

La prévention de la délinquance chez les jeunes vivant en famille monoparentale et le plus souvent avec leur mère est un objectif fondamental du mouvement. Les Grands Frères permettent également le maintien du jeune dans son milieu, ce qui peut éviter un placement aux frais de l'Etat.

Il s'agit strictement d'une relation individuelle entre le grand et le petit frères, et cette amitié bien souvent se continue longtemps. Le Grand Frère ne prend pas l'enfant qui lui est confié, ni sa famille, en charge, bien que la générosité des aides bénévoles puisse dépasser les exigences du groupement.

"C'est exigeant mais aussi très



Les Grands Frères de Québec étaient en colloque à Duchesnay, en fin de semaine. Sur notre photo: les animateurs Réjean Tremblay, Don Larkin, président des GF du Canada, Liette Ricard et Réjean Delisle, coordonnatrice et président des Grands Frères de l'agglomération de Québec.

valorisant sur le plan personnel de l'enfant, conclut un Grand Frère de Québec.

Colloque pastoral de gens âgés Désir de présence à leur milieu de vie

par Roch DESGAGNE

Les personnes âgées peuvent être co-responsables de la famille, de la société et de l'Eglise, en maintenant une présence réelle et un engagement personnel dans ces milieux où elles ont toujours évolué.

C'est là l'essentiel des conclusions du colloque pastoral du troisième âge auquel près de 300 personnes des 13 régions du diocèse de Québec ont participé, samedi au pavillon Pollock de l'université Laval.

Organisé par l'Office de la pastorale sociale, ce colloque a amené les personnes âgées à réfléchir et à s'exprimer face à la situation de la famille et de la société d'aujourd'hui.

Quelles sont les valeurs des personnes âgées et celles des jeunes familles d'aujourd'hui?

D'après une synthèse du colloque exposée par une animatrice, Mme Simone Paré, le passé des personnes âgées représente des valeurs et des principes toujours valables de nos jours.

"Nous avons voulu bâtir des familles chrétiennes, et malgré les limites humaines, nous avons cherché à donner l'exemple de l'amour", insiste Mme Paré.

Les personnes âgées pacifient, elles pratiquent l'accueil, elles personnifient la stabilité, la sagesse, la fiabilité et la disponibilité.

Les personnes âgées ont démontré à leurs enfants le sens des responsabilités et la dignité du travail.

Leur influence

Les personnes du troisième

sième âge ont-elles encore de l'influence?

Le colloque a indiqué à ces gens comment exercer leur influence, en gardant des contacts avec leur famille et avec la société, et en maintenant une présence concrète dans ces milieux.

Les participants au colloque ont l'impression qu'ils ont une certaine responsabilité face au phénomène des foyers disloqués. Ils se demandent s'ils n'ont

pas été trop sévères dans leur comportement et dans l'éducation qu'ils ont transmise à leurs enfants.

Les aînés désirent se rapprocher de leur famille par divers moyens, que ces foyers soient unis ou séparés, souligne Mme Paré. Ils témoignent de la compréhension et un attachement persistant envers les familles monoparentales.

A l'écoute des jeunes

Quels sont les rôles et

les valeurs que les gens du troisième âge veulent partager avec les plus jeunes? Comment vivent les jeunes d'aujourd'hui? Quelles responsabilités ces personnes ont-elles face aux jeunes?

"Nous devons nous intéresser à tout ce que font les jeunes, nous tenir à leur écoute, et garder vis-à-vis eux une proximité de coeur", ont conclu les participants.

S'impliquer socialement

Les personnes âgées ne doivent pas hésiter à s'insérer dans les groupes paroissiaux et y proposer leur participation active. Elles doivent aussi être des exemples d'engagement social et spirituel.

Ces citoyens veulent participer aux actions concertées en faveur des pauvres et contre la violence, et lutter contre les préjugés sociaux et l'habitude de reléguer parmi les marginaux tous les blessés de la société, selon les propos de l'animatrice du colloque.

L'oeuvre pastorale

Pour respecter le thème de la co-responsabilité dans l'Eglise, les aînés s'engagent à seconder l'oeuvre pastorale des évêques, en répondant à leurs appels.

Reprenant les paroles de l'archevêque de Québec, Mgr Louis-Albert Vachon, qui prenait part au colloque, les personnes âgées réalisent que "le pauvre a besoin d'être quelqu'un pour quelqu'un". Enfin, "les aînés veulent être vraiment en vie et engagés, tout en étant des gens de l'attente espérant sans se lasser la venue du père", dit en conclusion Mme Simone Paré.

Sears

- Place Fleur de Lys
- Place Laurier

VENTE

19 au 24 octobre

CAN * CAN

all sheer · tout diaphane

NEW with cotton gusset
NOUVEAU
avec gusset en coton

CAPRICE

Bas-culotte "Can Can"

Choix de 2 modèles.
Régulier #18 007
Pied sandale. #18 117

1 63

Rég. 2.00

Bas pour dames - Rayon 75

Simpsons-Sears Limitée

2 montres à quartz Birks...

...et globe-présentoir

En haut, à gauche: elle est munie d'une pile unique d'une autonomie de 8 à 10 ans! Boîtier guilloché de ton or, trottuse et date. Cadran champagne avec chiffres romains ou argent avec index. \$175.

En bas, à gauche: avec trottuse et jour écrit en toutes lettres. Des initiales peuvent être gravées sur le couvercle du boîtier de ton or. Cadran champagne avec index ou blanc avec chiffres romains. \$195.

Globe-présentoir Birks

Ce présentoir ingénieux pour votre nouvelle montre se compose d'un globe en verre d'une hauteur de 5" et d'une base en pin nouveau. Ce serait aussi une bonne idée d'y exposer la montre ancienne de votre grand-père au lieu de la cacher dans un tiroir!

\$14.95

Venez voir notre très belle collection de montres de poches. 692-3822

Nous vous invitons à profiter de notre plan "mise de côté" pour Noël, sur tous les articles à prix régulier en magasin.

BIRKS

JOAILLIERS

Bracelets d'identité en or Birks

à prix très abordable!

Une occasion comme celle-ci ne se présente pas souvent. En effet, ces bracelets d'identité en or jaune 10 ct de Birks sont offerts au prix abordable de \$27.95 chacun!

Cette collection offerte à un prix spécial ne comprend que 3 modèles (voir ci-haut), mais la plaque et la chaîne ont chacune leur style propre. Ils sont finement ouvragés et de bonne fabrication.

SEULEMENT \$27.95 CHACUN!

Nous vous invitons à profiter de notre plan "mise de côté" pour Noël, sur tous les articles à prix régulier en magasin. 692-3822

BIRKS

JOAILLIERS

FÉDÉRATION DE L'INFORMATIQUE DU QUÉBEC INC.

ACTIVITE: le MARDI 20 octobre 1981

M. ANDRÉ JUNEAU
Monsieur André Juneau, Président et Directeur général de Birks Inc., sera le conférencier invité de la Fédération de l'Informatique du Québec, chargée de Québec, lors du souper-conférence qui aura lieu le mardi 20 octobre 1981 à 17:00 heures, à l'Auberge des Gouverneurs, 3030 boulevard Laurier, 5^e étage, Salle Vaudeville. Le sujet traité sera: "A QUAND LES ORDINOMATEURSIENS LES SYSTEME-MATIQUES ET LES INFORMATIQUES VÉRIFIQUEURS?" Pour renseignements, téléphonez à 627-0470 (A-10)

LE SOLEIL

contente son monde...

pour abonnement: 647-3333

Les obstacles sont encore nombreux pour les handicapés

par Roch DESGAGNE

Tout en reconnaissant que des efforts louables ont été faits, jusqu'ici pour rendre les endroits publics davantage accessibles aux personnes handicapées, M. Jean Frenette, ex-directeur général du Carnaval de Québec, lui-même paraplégié depuis deux ans, à la suite d'un accident d'automobile, considère qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, afin d'éliminer de nombreux obstacles.

Conférencier d'honneur à la collation des grades en ergo-physiothérapie et en sciences infirmières de l'université Laval, samedi, M. Frenette a insisté particulièrement sur les attentions morales et matérielles que requiert la condition de la personne handicapée.

"A quoi sert-il d'assurer des accès aux immeubles publics et commerciaux, lorsque tant d'autres détails essentiels font défaut?", interroge M. Frenette, en soulignant que bien souvent les portes de ces lieux sont trop lourdes, que les toilettes sont inaccessibles et que les boutons d'ascenseurs sont trop hauts.

Dans les magasins, les allées sont souvent encombrées de marchandises et très étroites.

Peu de restaurants réservent un espace adéquat pour les clients handicapés, a remarqué M. Frenette.

"C'est un message d'espoir, devant les efforts qui débute, pour améliorer le sort des handicapés, que je veux lancer", insiste-t-il, en rappelant que ces personnes sont des consommateurs et des citoyens aussi rentables que tout le monde.

M. Frenette note tout de même que, de plus en plus, on prévoit des accès aux immeubles et aux lieux publics. On voit aussi des trottoirs et une signalisation pour aider les handicapés.

Mais les obstacles sont encore nombreux dans les édifices où on n'a pas pensé à ces gens, insiste l'ex-directeur du carnaval.

Assurer l'autonomie de la personne handicapée

Jean Frenette a aussi lancé un appel aux spécialistes du monde médical, qui peuvent l'aider à accomplir une tâche à laquelle il s'est personnellement engagé: éliminer dans l'opinion des gens les préjugés qui empêchent la personne handicapée de devenir pleinement autonome.

"Un handicapé reste une personne et un citoyen à part entière, avec ses goûts, ses as-

pirations et ses capacités intellectuelles", rappelle le conférencier, en insistant sur l'importance de l'approche psychologique que les professionnels de la santé doivent avoir à l'endroit des patients qui leur sont confiés.

Exprimant ses propres réactions lors de son séjour dans des hôpitaux de Québec, Jean Frenette confie que l'ac-

cident d'automobile qui l'a rendu paraplégié en 1979, l'a amené à côtoyer des infirmières et des thérapeutes qui lui ont redonné les moyens de poursuivre ses activités sociales et professionnelles.

Comptable de profession, il est actuellement technicien en tourisme à la CUQ, tout en exerçant sa profession de comptable

agréé. Il est demeuré conseiller technique et secrétaire administratif du carnaval.

Selon Jean Frenette, la réadaptation réelle d'une personne commence lorsque le traitement médical prend fin. Mais c'est au cours de ce séjour en milieu hospitalier que le comportement du personnel hospitalier peut influencer profondément

sur la guérison totale d'un individu.

"Devenez des amis et des confidents pour le patient traumatisé qui vient de subir des épreuves, qui apprend des mauvaises nouvelles, et qui est porté au découragement", conseille Jean Frenette aux travailleurs et aux spécialistes du milieu hospitalier.



Beaucoup d'endroits publics sont encore inaccessibles pour les personnes handicapées, selon Jean Frenette, conférencier à une séance de collation des grades de l'université Laval, samedi.

LA VENTE MEUBLAUBAINE SE CONTINUE

(afin de faire place à la nouvelle marchandise)

CHEZ CELUI QU'ON A AVANTAGE A CONNAITRE!

44,000 P.C. DE PLANCHER A PRIX MEUBLAUBAINE

LOT DE MOBILIERS DE SALON
Style colonial
A PARTIR DE **\$259**

LOT DE 320 MOBILIERS DE SALLE A MANGER
De style colonial, canadien ou moderne, etc.
A PARTIR DE **\$179**

LOT DE 175 MOBILIERS DE CHAMBRE
De style canadien, colonial ou moderne, etc.
PRIX DÉFI

LOT DE LAMPES
De style canadien ou moderne, etc.
A partir de **\$12**

LOT DE TABLES DE SALON
De style canadien, colonial ou moderne, etc.
A partir de **\$15**

ENSEMBLES DE MATELAS ET SOMMIER-CAISSE 54"
A PARTIR DE **\$129**
l'ensemble

CUISINIÈRE 30" KELVINATOR
\$419

LOT DE FAUTEUILS
Berçants
à partir de **\$49⁹⁵**

LOT D'AMEUBLEMENTS
3 pièces, style canadien.
A PRIX DÉFI

LOT D'AMEUBLEMENTS
3 pièces, style moderne
A PARTIR DE **\$1495**

FUTURS COUPLES LOT DE 43 AMEUBLEMENTS
dans les styles canadien, colonial, moderne
A PRIX MEUBLAUBAINE

LOT D'AMEUBLEMENTS
3 pièces, style colonial
A PARTIR DE **\$1395**

LOT DE REFRIGÉRATEURS
13 Pl. CU. Sans grille
\$529

LOT DE REFRIGÉRATEURS BELANGER
17 Pl. CU.
\$649

LOT DE DIVANS-LITS
A PARTIR DE **\$319**

LOT DE MOBILIERS DE CUISINE
style colonial à partir de **\$259**

LOT DE REFRIGÉRATEURS
17 Pl. CU. G.E.
\$549

GROS LOT BONNE VALEUR DE \$20,000

ENSEMBLES DE MATELAS ET SOMMIER-CAISSE 39"
à partir de **\$109**

LOT DE LAVEUSES ET SECHEUSES
amande G.E.
\$799
l'ensemble

LOT DE FOUR A MICRO-ONDES
Bélanger, General Electrique et Kelvinator
PRIX DÉFI

LOT DE BAHUTS et VAISSELIERS
de style canadien, colonial et moderne.
PRIX DÉFI

TELE-COULEUR
20 pouces Hitachi
\$549

LAVE-VAISSELLE
encastré Kitchen-Aid KD1-19
\$629

ANGLAIS-ESPAGNOL COURS DE CONVERSATION LPS

UN COURS FAIT SUR MESURE

- Programmes pour tous niveaux
- Cours individuels ou en groupes
- Méthode visuelle exclusive
- "COURS CAPSULE" (rapides de un à quatre semaines)

Marque déposée

Pour plus de renseignements sur les prix, heures, durées et dates de cours, téléphonez-nous.

(418) 681-6375

LPS (Langues, Productions, Services Ltée)
Permis du Ministère de l'Éducation no. 669552 (culture professionnelle)

3, Parc Samuel-Holland
Suite 195, Québec G1S 4M6

Cours aussi disponibles à **LEVIS**

Seule? Seul?
Faites confiance à **sps enr.**

Denise Gauthier conseillère
Jean-Louis Lévesque conseiller

Société de rencontre à but sérieux.

Connaitre - Apprécier - Aimer
694-1883

de 13h à 20h30
960, Place d'Youville
Suite 120, Québec

Hésitant? Conservez ce message.



Faites comme moi... Choisissez le Bon!

Musée Lavoisier

Jacques Langlois LUNETTES

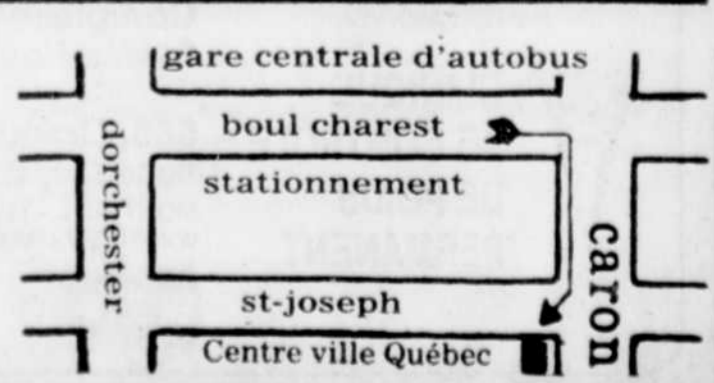
HAUTE-VILLE: Hôtel-Dieu de Québec 694-5086	LIMOULOU: 475 3e Avenue 523-6690	BEAUPORT: 737, av. Royale F61-0384
--	----------------------------------	------------------------------------

RABAIS JUSQU'À 60% ET PLUS SUR LES MEUBLES

Ces articles, échantillons de magasin et d'entrepôt, sont sujets à vente préalable.*

FOYER du MEUBLE

200 ST-JOSEPH (COIN CARON) 529-9648
144 ST-VALLIER OUEST 529-7180





pierre champagne
de 9h. à 11h.
le matin
Tél: 647-3434



centraide
Québec

La langue qui pique me brûle parfois...

Mon prédécesseur, Yves Bernier, avait inventé une petite chronique qui s'intitulait "La langue qui pique". Elle revenait régulièrement, lorsqu'il devait souligner des erreurs graves dans la langue française.

Je viens de recevoir d'un lecteur chasseur émérite et scandinave, M. Michel Bélanger, un dépliant de la compagnie P.S. Olt de Peking, Illinois, se voulant le manuel d'instruction d'un nouvel appeau sur le marché. Un "appeau", selon le dictionnaire, est un instrument avec lequel on imite le cri des animaux pour les attirer.

Cette feuille d'instruction est tellement mal écrite, en français, que la langue fait plus que me piquer, elle me brûle. Voilà ce que ça donne... en partie:

APPELLANT LES ELANS: sonner l'appel élan EL-45, il faut nécessaire tenir solidement l'appel par la grande extrémité rouge dans vos mains fermes. Pincez légèrement sur l'embouchure baveuse, avec le trou sur l'haute indiquer en l'air... Montrer un bruit par écrit est: "0000-Whée-EEEE-00000-00000!"

APPELLANT LES DAIMS:...sonnez très gentiment, en permettant vos joues remplir avec l'air comme vous sonnez...

APPELLANT LES FAISANS:...les faisans "cock" ont un grand instinct combattre et parce qu'ils ont de mauvaise humeur, l'appel correct à propos se les feront répondre et s'approcher d'appel...

APPELLANT LES CANARDS: mettez la grande extrémité dans votre bouche avec les lèvres la couvrissez un peu et sonnez souvent les mots "kak, kak, kak, kak plusieurs temps. A cette simple manière et avec un petit exercice, vous ferez le bruit d'une canarde mallard à son naturel cri...

Je vous ferai grâce des "appellant les oies", des "appellant les plonderers", et des "appellant les corneilles", même si, dans ce dernier cas, "cette vibration de votre voix synchronise avec le roseau le naturel "caw" de la corneille.

En tout cas... "pour des suggestions additionnelles, obtenez le Olt's no C-102 disque d'instruction".



Deux foires d'envergure

Invités d'une part par la compagnie Québécoise qui voulait souligner le début de quatre vols par jour entre Québec et Toronto, et d'autre part par la brasserie Labatt, une délégation du Carnaval de Québec, présidée par Bonhomme Carnaval en personne, accompagnée d'une meute de journalistes de la Vieille Capitale, a participé, récemment, à l'Oktoberfest de Kitchener, en Ontario. On reconnaît sur cette photographie, M. Pierre Villa, directeur général de la brasserie Labatt à Québec; M. Bill Renaud, président de l'Oktoberfest; M. Ben Desrosiers, vice-président du Carnaval de Québec; M. Jean Maheux, secrétaire du Carnaval; M. Roger Hébert, directeur général de CHOI-FM; et M. Jack Middlemass, directeur de l'Oktoberfest.

Au fil des ans dans Le Soleil

L'an dernier: l'UN exige des comptes de Biron au sujet d'une note de frais de \$3.000.

Il y a 10 ans: en visite à Ottawa, le premier ministre soviétique, Alexis Kossyguine, est assailli par derrière par un manifestant hongrois.

Il y a 20 ans: la protestation du Canada contre le projet russe de faire exploser une bombe de 50 mégatonnes a été carrément re-

jetée par l'ambassadeur de l'Union soviétique.

Il y a 30 ans: les Anglais contrôlent le canal de Suez.

Il y a 40 ans: le Canada signe un traité de commerce avec le Brésil.

Il y a 50 ans: décès de l'inventeur Thomas Alva Edison.

faits divers

Onze morts sur les routes, en fin de semaine

Onze personnes sont mortes sur les routes de Québec au cours de la dernière fin de semaine, dont une dans la région de Québec. Mais la Sûreté du Québec rapportait cinq autres décès causés par incendie, noyade, accidents de chasse et de travail.

Vers 17h samedi, M. Damien Dugas, âgé de 26 ans, du 392 Marie-de-l'Incarnation à Québec, perdait la vie quand le véhicule qu'il conduisait et une autre voiture circulant dans la même direction sur la route 138, à Château-Richer, se sont heurtés, dans des circonstances qui demeurent confuses pour les policiers. Il semble qu'après une manoeuvre de dépassement, une voiture ait frappé l'arrière de l'autre.

Vendredi, vers 22h30, M. Michel Ratté, âgé de 41 ans, demeurant au 2128-A, Saint-Germain, à Montréal, est mort quand l'automobile dans laquelle il prenait place a plongé dans la rivière Sawine, au kilomètre 41 du parc des Laurentides. L'auto, qui circulait sur la route 169, à 20 km environ de l'ancienne barrière Mély au Lac-Saint-Jean, aurait dérapé, échappant à la maîtrise de son conducteur pour défoncer le parapet du pont enjambant la Sawine.

Vendredi, vers 1h, M. Jean-Guy Pailé, âgé de 30 ans, de Saint-Edouard dans Maskinongé, est mort dans le dérapage et le capotage de sa voiture sur la route 348, à Louiseville (Maskinongé).

Réal Aubé, âgé de 25 ans, tous deux de La Tuque, ont péri noyés à la suite de cet accident.

Une autre collision entre deux autos a causé, vers 20h45 samedi, la mort de Sharon Goodleaf, âgée de 18 ans, de Caughnawaga, et de Alain Tremblay, âgé de 20 ans, de Lachine. L'accident est survenu à Saint-Isidore, dans Châteauguay.

Le même jour, vers 18h, une crevaillon suivie d'un capotage coûtait la vie à Mme Mona Barber, âgée de 87 ans, demeurant à Magog. La tragédie s'est produite à Stanstead (Orford).

Hier enfin, vers 1h, M. Jean-Guy Pailé, âgé de 30 ans, de Saint-Edouard dans Maskinongé, est mort dans le dérapage et le capotage de sa voiture sur la route 348, à Louiseville (Maskinongé).

Cinq autres accidents

D'autre part, des agents de la SQ du poste de Saint-Pamphile de L'Islet (Montmagny) ont découvert, hier à 13h50, le corps de M. Aimé Thiboutot, âgé de 46 ans, de Sainte-Perpétue, dans la rivière Saint-Roch, à la hauteur du rang des Gagnon. Les policiers ont entrepris des recherches après avoir trouvé suspect que la voiture de M. Thiboutot soit demeurée depuis vendredi soir à la même place. Le cadavre du noyé ne portait aucune trace de blessure apparente.

Un incendie qui a pris naissance dans le plafond du sous-sol de la maison familiale aurait causé la mort par asphyxie de Mme Eliette Poirier, vers 23h30 samedi. Mme Poirier, âgée de 40 ans, était seule dans sa demeure de Saint-Siméon, dans Bonaventure, quand les flammes se sont déclarées.

Un accident de chasse a coûté la vie à M. Marc-André Ouellet, âgé de 27 ans, du 112 rue Bouchard à Mistassini. Celui-ci chassait sur le territoire de la ZEC Rivière-aux-Rats, à quelque 40 km au nord de Dolbeau, dans Roberval, et il a été atteint mortellement au ventre par une décharge de carabine 30-30, tôt samedi matin. S'étant éloigné de ses deux compagnons de chasse, M. Ouellet aurait été pris par l'un d'eux pour un orignal.

Le même matin, M. Yves d'Auteuil, âgé de 50 ans, demeurant au 11 rue du Roi, à Dosquet, dans Lotbinière, est mort lors d'un accident de travail survenu dans le rang Gosford, à Sainte-Agathe. M. d'Auteuil travaillait au fond d'une tranchée, quand un chargement de tuyaux, transportés au bout d'un filin par une excavatrice ("pépine"), lui est tombé dessus par suite d'un bris de câble.

Quant à M. Gérard Gosselin, âgé de 51 ans, du 44 RR no 1, à Cookshire, près de Sherbrooke, il est mort écrasé sous le tracteur de ferme qu'il conduisait sur la route 212, à Canton Eaton, vers 15h45 samedi.

Le même matin, M. Yves d'Auteuil, âgé de 50 ans, demeurant au 11 rue du Roi, à Dosquet, dans Lotbinière, est mort lors d'un accident de travail survenu dans le rang Gosford, à Sainte-Agathe. M. d'Auteuil travaillait au fond d'une tranchée, quand un chargement de tuyaux, transportés au bout d'un filin par une excavatrice ("pépine"), lui est tombé dessus par suite d'un bris de câble.

Quant à M. Gérard Gosselin, âgé de 51 ans, du 44 RR no 1, à Cookshire, près de Sherbrooke, il est mort écrasé sous le tracteur de ferme qu'il conduisait sur la route 212, à Canton Eaton, vers 15h45 samedi.

ASSOCIATION DE LA RECHERCHE EN COMMUNICATION DE QUÉBEC (ARCO)



M. Jean-François Bertrand, ministre des Communications du Québec, sera conférencier au cocktail inaugural de la section Québec de l'Association de la Recherche en Communication du Québec (ARCO) le 28 octobre 1981, à compter de 18 heures, au Salon des professeurs, Pavillon Pollack, Université Laval. Informations: (418) 835-2244 (ANN)



CENTRE D'ACTION BÉNEVOLE DE QUÉBEC INC.
180, rue Blouin
Ville Vanier, Québec, P.Q.
G1M 1E3
Tél.: (418) 681-3501

Les emplois bénévoles disponibles cette semaine sont:

— L'aide journalière continue à la recherche de personnes ressources qui aideraient à la mise sur pied de ce nouvel organisme. L'AJC désire aussi une secrétaire bénévole.

— Le groupe populaire d'alphabetisation du Comité des citoyens du quartier Saint-Sauveur est à la recherche de militants pour animer des ateliers d'alphabetisation en milieu populaire.

— Le YWCA a un grand besoin de chauffeurs pour la distribution de repas aux personnes âgées malades.

— Le service de gérontologie du CHUL a besoin de personnes bénévoles pour accompagner les vieillards et des personnes handicapées lors de sorties récréatives.

Pour de plus amples informations, téléphonez au Centre d'action bénévole, durant les heures ouvrables, à 681-3501.

ETC...ETC...ETC... ETC... ETC... ETC...

Les chefs de tirage

Le directeur du service du tirage de notre journal, M. André Boulet, vient d'être élu récemment président de l'Association des chefs de tirage des quotidiens du Canada, à l'occasion d'un congrès qui se déroulait à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. Cette association regroupe plus de 85 quotidiens à travers le Canada.

De la Croix-Rouge au MEER

Irène McNeil qui agissait depuis quelques années comme directrice adjointe des relations publiques pour la région est de la Société canadienne de la Croix-Rouge nous annonçait récemment qu'elle venait de quitter cet organisme pour devenir chef des affaires publiques au ministère de l'Expansion économique régionale. C'est une mauvaise nouvelle pour la Croix-Rouge mais une bonne pour ce ministère.

Collecte de sang

Le club Lions de Bernières

tiendra une collecte de sang, mardi le 20 octobre, au centre communautaire de Bernières, (voisin de l'école La Martinière). L'équipe mobile de la Croix-Rouge sera sur place de 15h à 17h et de 19h à 21h.

Le prix Félix

La corporation municipale de Saint-Félix (de Cap-Rouge) s'est empressée d'offrir récemment ses félicitations à M. Denis Champoux, de Saint-Félix pour le prix Félix qu'il avait obtenu lors du troisième gala de l'Adisq, le 4 octobre dernier. La résolution, appuyée à l'unanimité, avait été proposée par le conseiller Benoît Goudreau.

Les moyens de communications

Le Service des loisirs et parc de la ville de Québec présente, depuis le 17 octobre, aux Voûtes du Palais, une exposition sur "les moyens de communications à Québec". Vous y trouverez de vieux postes récepteurs de radio et de télévision, des gramophones, d'anciens téléphones, etc. C'est ouvert de 12h30 à 17h.

Relance des salles de danse à Québec

Pour la deuxième fois en moins d'un mois, une salle de quilles, transformée en salle de danse, ouvre ses portes sur la 1ère Avenue à Québec. Cette fois il s'agit du Caillou, sis au 2107 de cette artère principale du quartier Limoilou.

Le Caillou, ce fut d'abord une salle de quilles, puis une salle de danse, puis un restaurant italien, puis un disco-club, puis un restaurant roumain.

Si "Le Caillou" redevient une salle de danse c'est d'abord parce qu'il a retrouvé ses propriétaires d'antan et qu'il est, si on peut dire, retombé entre bonnes mains, celles de son créateur.

Construite il y a un quart de siècle par M. Octave Vallée pour le compte d'un homme d'affaires de Québec, la "salle de quilles Sainte-Claire d'Assise" devait finalement demeurer la propriété de l'entrepreneur, le client étant moins solvable qu'il le prétendait. C'est ce même M. Vallée qui, en 1965, transformait la salle de quilles en salle de danse, commerce qu'il vendit vers 1975 après, croyait-il avoir trouvé bon prix. Quelques années plus tard, M. Vallée qui avait conservé une deuxième hypothèque sur le bâtiment devait à nouveau en hériter après que "Le Caillou" eut subi une aventure sociale et gastronomique pluridisciplinaire.

Bref, c'est la relance du Caillou et cette réinsertion sociale arrive on ne peut mieux avec l'apogée-rétro que nous vivons présentement et la réouverture des salles de danse un peu partout en Amérique, particulièrement sur la 1ère Avenue à Québec.

À la Clinique de contrôle de poids permanent ON PERD DU POIDS DE LA BONNE FAÇON

NOTRE PROMESSE:

Vous pouvez perdre 10, 20, 40, 60 et même 100 livres en quelques semaines seulement, sans danger et sans problème, en oubliant les diètes capricieuses, les pilules et les exercices éreintants.

NOTRE SECRET:

Un programme individualisé éprouvé et facile à suivre, qui correspond à vos besoins énergétiques et votre état physique propres. Un personnel d'infirmières et diététistes d'expérience qui ont aidé des milliers de Canadiens à atteindre leur poids idéal.

PLUS:

Un programme de stabilisation facile à suivre, qui vous assure des résultats permanents.

Téléphonez dès aujourd'hui et découvrez comment

VOUS POUVEZ DEVENIR SVELTE en quelques semaines seulement, de la bonne façon. **CONSULTATION GRATUITE**



"J'ai perdu 75 livres en seulement 32 semaines à la Clinique de contrôle de poids permanent. Je me sens bien et je le dois au personnel de diététistes et d'infirmières de la Clinique de contrôle de poids permanent. Ce n'est pas toujours facile de perdre du poids, mais ils m'ont constamment aidée et encouragée. C'est grâce à eux si le programme est si efficace. Ce fut efficace pour moi. Ça le sera pour vous."
—Sharon Smih

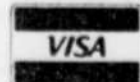
De 8h à 19h du lundi au vendredi.
MASTER CARD/VISA



CLINIQUE DE CONTRÔLE DE POIDS PERMANENT

2600, boul. Laurier
Complexe Centre-ville
Sainte-Foy 659-4596
(2e étage, près d'Entrain)

580, Grande-Allée est, Québec
Suite 590, 525-5137
MONTREAL - TORONTO - HALIFAX - REGINA - WINNIPEG - HAMILTON



Une femme qui fait son chemin doit penser aux lendemains.



Vous êtes une femme des années 80; en tant qu'agent de la New York Life, je vous croise chaque jour.

Vous travaillez, suivez des cours du soir, faites partie d'un comité d'école... Vous comptez de plus en plus sur la participation de votre mari dans l'organisation de la maison. Parce que vous êtes une femme autonome et indépendante, vos responsabilités augmentent sans cesse. Vous gagnez, en moyenne, plus de 40% du revenu familial.

Vous avez donc besoin de votre propre police d'assurance-vie. Et d'une bonne! Non pas qu'une

assurance puisse vous remplacer, bien entendu. Mais, si vous deviez mourir, une bonne assurance-vie donnerait, à ceux qui dépendent de vous, la sécurité d'un niveau de vie inchangé. De plus, à long terme, votre police peut vous procurer des fonds substantiels pour mieux vivre votre retraite.

Renseignez-vous donc! Demandez l'avis d'un ou d'une professionnel(le) qui, comme vous, doit faire face à des obligations familiales et qui sait comment s'y prendre... comme moi, votre agent de la New York Life!

Posez-moi vos questions.

J'écoute.

Au service des Canadiens depuis 1858
Assurance sur la vie, assurance de groupe et assurance-maladie, régimes de rentes et de retraite.

(418) 529-0486 à Québec
Bureau 612, 2, Place Québec, G1R 2B5
Directeur: Jacques Kalfon





Le premier ministre Sterling Lyon du Manitoba rit d'une plaisanterie avec le premier ministre Lévesque au cours d'une réception à Montréal à l'occasion d'une rencontre des huit.

L'ultimatum de Trudeau rejeté par des provinces

(D'après PC et UPC) — Plusieurs premiers ministres provinciaux se sont moqués hier, du dernier "dead line" fixé par le premier ministre Trudeau sur les procédures de rapatriement de la constitution.

Peu importe ce que décideront les premiers ministres aujourd'hui à Montréal, a déclaré M. Trudeau dans une entrevue à CTV diffusée aujourd'hui et publiée hier, le projet constitutionnel sera envoyé à Londres avant la fin du mois pour recevoir l'approbation du Parlement britannique.

Réunis à Montréal, les premiers ministres provinciaux ont clairement fait savoir qu'ils n'avaient pas du tout l'intention de respecter cette dernière date limite et qu'ils veulent plusieurs semaines, sinon plusieurs mois, pour conclure un pacte constitutionnel entre le pouvoir central et les provinces.

Aux journalistes, le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford a déclaré que la date limite fixée par M. Trudeau n'était pas raisonnable et qu'il faudrait au moins "plusieurs autres semaines" avant d'obtenir un consensus entre Ottawa et les provinces.

Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, a ri: "Je sais que le gouvernement fédéral avait dit que la question ne serait pas étudiée par la Cour suprême, et elle l'a été; que les séances du comité parlementaire sur la constitution ne seraient pas télévisées, et elles l'ont été, j'ai paru à la télévision; qu'il n'y aurait pas d'amendements après le 6 janvier, et j'ai négocié activement en janvier."

"On me dit maintenant, a poursuivi M. Blakeney, qu'octobre est leur date limite. C'est une observation intéressante mais je n'y vois rien de plus."

Quand le premier ministre du Manitoba, M. Sterling Lyon, a été interrogé sur la date limite, lui aussi s'est esclaffé en disant: "Nous lui ferons connaître (à M. Trudeau) quelques dates demain".

Modifications

Le premier ministre Trudeau s'est dit prêt à modifier le texte des clauses linguistiques de la charte des droits si ses homologues provinciaux l'exigent.

"S'ils veulent changer la rédaction des textes, je n'ai aucune espèce d'objection à ça", a dit M. Trudeau samedi à l'émission Noir sur blanc à Radio-Canada.

Réaffirmant que le projet de charte des droits protégerait les minorités linguistiques à travers le pays, le premier ministre a dit "Si je l'exprimais mal dans ma charte, je ne demande

pas mieux que de l'exprimer mieux".

"Nous aurons bientôt une charte, soit par entente, soit par la grâce du gouvernement britannique", a-t-il indiqué.

M. Trudeau faisait ainsi écho aux propos du ministre fédéral de la justice, M. Jean Chrétien qui, invité par CTV, a indiqué que le gouvernement fédéral était disposé à négocier une formule d'amendement à la constitution et quelques subtilités de la charte des droits "un point c'est tout".

Le gouvernement fédéral ne laissera pas tomber la charte des droits dans ses négociations avec les provinces, a assuré M. Chrétien, ajoutant que le débat aux Communes n'était qu'une question de jours, et non de semaines ou de mois.

"Il y a toujours possibilité d'un marché, a

Un nouveau verdict de culpabilité contre Dunn

ROBERVAL (PC) — Un jury de sept femmes et de quatre hommes a rendu un verdict de culpabilité, hier, à Roberval, contre l'avocat Michel Dunn, accusé d'homicide involontaire relativement à la mort de son ex-associé, Serge McNicoll, survenu en 1978.

Mais, alors que samedi soir, Me Michel Dunn, était un homme libre débordant d'optimisme qui festoyait dans les établissements hôteliers de Roberval, à 9h35 hier matin, il est retourné derrière les barreaux après que les 11 jurés de la cour d'assise de Roberval l'eurent reconnu coupable de meurtre au second degré sur la personne de son associé.

Déjà reconnu coupable une première fois en 1979 puis libéré par la cour d'appel après deux ans de détention, ce jeune avocat se retrouve exactement au même point.

Quant à eux, les jurés ont suggéré que l'on s'en tienne au minimum de 10 ans. "C'est la mort ce verdict-là, c'est la mort... c'est fini", proclame Michel Dunn au moment où, confiné

à la cellule attenante à la salle d'audience, il fait face à quelques journalistes en sanglotant et en hurlant son désespoir.

Dunn "ne veut plus rien savoir", selon sa propre expression. "Je ne réinvestirai pas deux ans là-dedans", lance-t-il lorsqu'on l'interroge sur un appel possible. "Ça va être 10 ans, 15 ans, 20 ans... ça n'a pas de sens."

"D'ailleurs je ne serai pas là", confie-t-il pendant que les caméras de la télévision fixent en gros plan le visage ravagé d'un homme qui s'effondre.

Premier procès

Comme au procès de mars 1979, le juriste de 28 ans a dit s'avouer vaincu devant une preuve scientifique qui, inéluctablement, le désigne comme l'assassin de Me Serge McNicoll tué par un projectile d'arme à feu alors que les deux hommes pratiquaient le tir au pigeon d'argile sur les rives du lac Saint-Jean le 4 septembre 1978.

S'il avait cru pouvoir se défendre seul en 1979, Michel Dunn s'était cette fois assuré les ser-

vices de Me Louis-Charles Fournier, criminaliste de réputation, qui a paru hier matin aussi brisé que son client.

Dans une salle d'audience où n'étaient présents que quelques officiers de justice et une demi-douzaine de journalistes, Me Fournier a longuement enfoui la tête dans ses mains après que le jury eut scellé le sort de l'accusé.

On devine que Me Fournier ne déborde pas non plus d'optimisme quant aux chances de succès d'une éventuelle procédure d'appel, même s'il compte "étudier le dossier en profondeur" en commençant par réclamer dès ce matin la retranscription sténographique complète de ces cinq semaines d'audience.

Contrairement à son client, l'avocat de la défense a vécu avec angoisse les cinq jours de délibération qu'il a fallu aux jurés pour venir à un verdict.

Avec la même angoisse peut-être que l'une des huit femmes choisies pour faire partie du jury et qui a dû abandonner après deux jours de discussions ex-

trêmement tendues.

Michel Dunn, lui, n'a pas vécu cette longue attente de la même façon. Depuis une semaine, on l'a vu fréquenter les discothèques de Chicoutimi et les places publiques de Roberval, débordant d'enthousiasme et d'optimisme, convaincu que cette fois il en avait fini avec la justice.

Samedi soir encore, il parlait d'avenir avec des journalistes, avec son avocat, avec des curieux attirés par l'aurore de renommée dont Dunn s'est coiffé aux yeux de la population de tout le

Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis le début de cette rebondissante affaire.

Ce matin, le juge doit encore entendre les représentations de Me Fournier ainsi que celles du procureur de la Couronne, Me Ronald Schachter, avant que le juge Ducros précise la durée minimale de la sentence à purger.

Cela mettra un point final à la fastidieuse procédure judiciaire déclenchée par la mort d'un avocat de 34 ans, fils du juge Toussaint McNicoll, l'un des 33 témoins entendus au cours de ce procès.

Entente chez Provigo

MONTREAL (d'après PC) — Les quelque 3,500 employés de 85 magasins Provigo (ex-Dominion), ont accepté par une faible majorité le projet de convention collective soumis par l'employeur.

Les employés des 68 magasins de Montréal et de l'Estrie l'ont accepté dans une proportion de 58 pour 100 alors qu'à travers la province, seulement 57,9 pour 100 des syndiqués se sont prononcés pour le projet de convention effectif jusqu'en septembre 1983.

L'opposition à l'adoption du projet de convention, qui atteignait près de 40 pour 100, s'est manifestée avec une grande vigueur. Cette opposition a surtout dénoncé l'abandon par les négociateurs du syndicat de clauses importantes de l'ancien contrat de travail.



La fourrure canadienne! Une splendeur incomparable.

La Semaine de la Fourrure au Canada
Du 18 au 24 octobre 1981



Présenté par le Conseil du Canada de mode en fourrure



AVIS

IMPORTANT

APRES LE 31 OCTOBRE

IL SERA

TROP TARD

POUR RECLAMER VOTRE ESCOMPTE DE

10%

SUR L'ENTREPOSAGE DE VOTRE FOURRURE CHEZ

laliberté

AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

N'attendez pas à la dernière minute. Venez chercher votre manteau de fourrure d'ici le 31 octobre et bénéficiez de rabais de 10% sur le coût de votre entreposage. Aucune livraison à domicile. Aidez-nous à mieux vous servir!

S.V.P. NOUS AVISER

48 HEURES

A L'AVANCE

COMPOSEZ 525-4841

service de l'entreposage

SEUL(E)?

Pour trouver l'amitié, l'amour, le mieux-être

élan

- Un moyen moderne
- Un service personnalisé
- Des conseillères d'expérience

Centre de rencontres et de gym-yoga

95, Grande-Allée est. (de 10h à 20h)

522-7155

COLLOQUE DES DIPLOMÉS EN COMMERCE OU EN SCIENCES DE L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

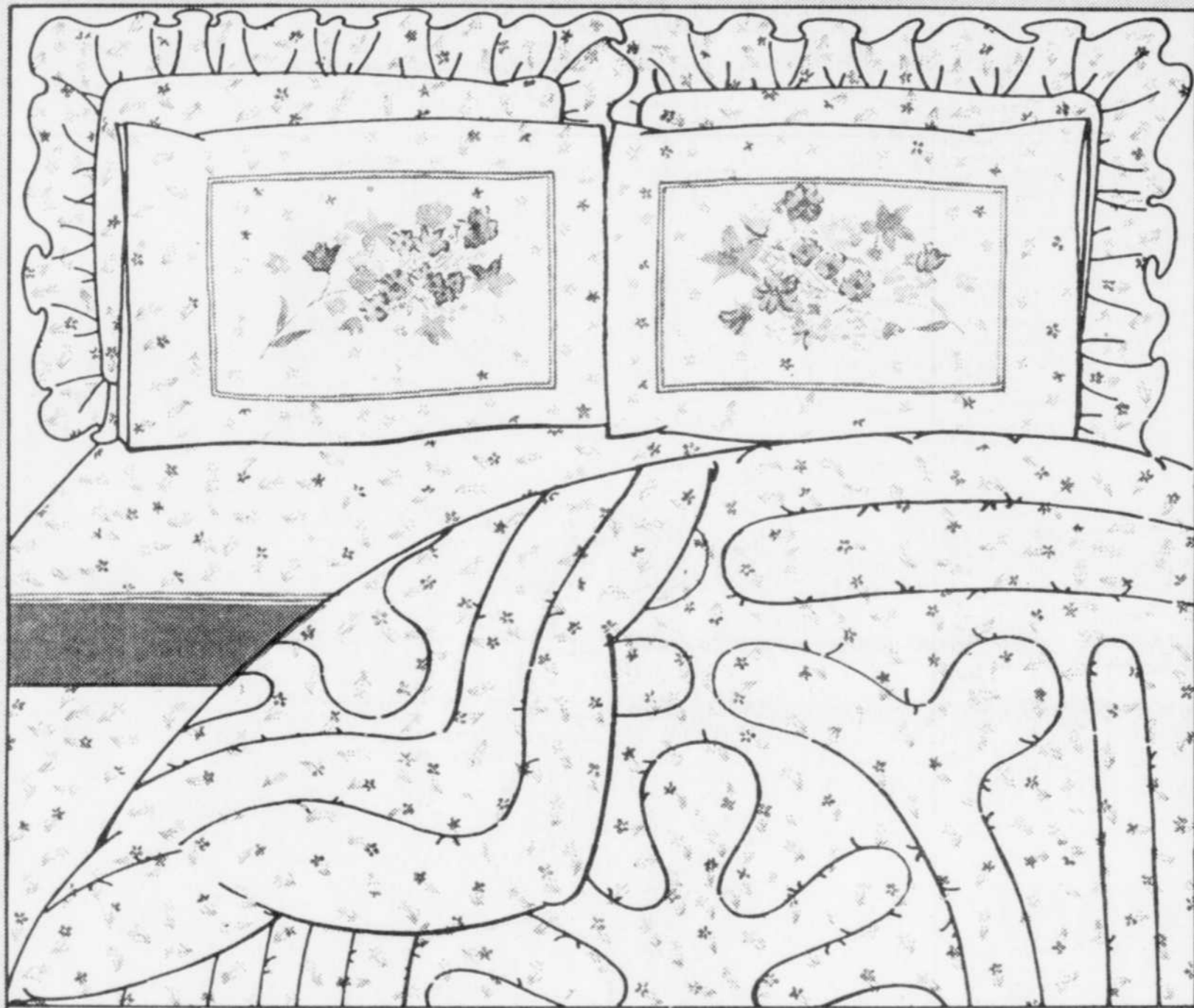
LE SAMEDI 24 OCTOBRE 1981

THEME: "POUR L'ENTREPRENEUR" CONFÉRENCIER

M. Robert DESPRÉS a initié sa carrière "l'entrepreneuriat" dans le secteur public. 656-7465

vente

F O Y E R A M A



Maintenant et jusqu'au 31 octobre

"WINDMILL FLOWERS", un rêve de couleurs

33 1/3 % de rabais!
De Utica, draps et taies

Draps et taies de polyester et coton de qualité percale parsemés de petites fleurs bleues et roses sur fond blanc.

	Prix courant Eaton	
Drap droit ou emboîtant jumeau	19.98	13²⁹ ch.
Drap droit ou emboîtant deux-places	23.98	15⁹⁸ ch.
Drap droit ou emboîtant "Queen"	35.98	23⁹⁸ ch.
Taies standard	18.98	12⁶⁵ la paire

25% de rabais!
**De Imperial of Toronto,
édredons et couvre-oreillers**

Édredons et couvre-oreillers assortis. Édredons de polyester et coton, bourre de polyester. Couvre-oreillers à volants.

	Prix courant Eaton	
Édredon jumeau	70.00	51⁹⁹ ch.
Édredon deux-places	75.00	55⁹⁹ ch.
Édredon "Queen"	85.00	63⁴⁹ ch.
Couvre-oreiller standard	19.00	14¹⁹ ch.

Eaton Place Ste-Foy et à notre nouveau magasin des
Galeries de la Capitale, Rayon 436. Venez ou téléphonez
653-9331

EATON